

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT
AND NATURAL RESOURCES

Chair:

The Honourable W. DAVID ANGUS

Tuesday, June 5, 2012
Thursday, June 7, 2012

Issue No. 25

Fifth and sixth meetings on:

The subject-matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Président :

L'honorable W. DAVID ANGUS

Le mardi 5 juin 2012
Le jeudi 7 juin 2012

Fascicule n° 25

Cinquième et sixième réunions concernant :

La teneur des éléments de la Partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY,
THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable W. David Angus, *Chair*
The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Martin
Brown	Massicotte
* Cowan	Peterson
(or Tardif)	Seidman
Johnson	Sibbeston
Lang	Wallace
* LeBreton, P.C.	
(or Carignan)	

* Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Frum (*June 7, 2012*).

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Nancy Ruth (*June 6, 2012*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Dyck (*June 5, 2012*).

The Honourable Senator Dyck replaced the Honourable Senator Peterson (*June 5, 2012*).

The Honourable Senator Nancy Ruth replaced the Honourable Senator Martin (*June 5, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable W. David Angus
Vice-président : L'honorable Grant Mitchell
et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Martin
Brown	Massicotte
* Cowan	Peterson
(ou Tardif)	Seidman
Johnson	Sibbeston
Lang	Wallace
* LeBreton, C.P.	
(ou Carignan)	

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Martin a remplacé l'honorable sénateur Frum (*le 7 juin 2012*).

L'honorable sénateur Frum a remplacé l'honorable sénateur Nancy Ruth (*le 6 juin 2012*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Dyck (*le 5 juin 2012*).

L'honorable sénateur Dyck a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 5 juin 2012*).

L'honorable sénateur Nancy Ruth a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 5 juin 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 5, 2012
(44)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 5:21p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Brown, Dyck, Johnson, Lang, Mitchell, Nancy Ruth, Seidman, Sibbeston and Wallace (10).

In attendance: Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 22.*)

WITNESSES:

As an individual:

Dennis Fentie, Former Premier of Yukon.

The chair made an opening statement.

Mr. Fentie made a statement and answered questions.

At 6:15 p.m., the committee suspended.

At 6:19 p.m., the committee resumed.

Pursuant to rule 92(2)(e), it was agreed that the committee proceed in camera for the consideration of a draft agenda (future business).

At 6:47 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 7, 2012
(45)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 8:06 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Johnson, Lang, Martin, Massicotte, Mitchell, Seidman, Sibbeston and Wallace (9).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 5 juin 2012
(44)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 21, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

Membres du comité présents : Les honorable sénateurs Angus, Brown, Dyck, Johnson, Lang, Mitchell, Nancy Ruth, Seidman, Sibbeston et Wallace (10).

Également présents : Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son étude sur la teneur des éléments de la Partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 22 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Dennis Fentie, ancien premier ministre du Yukon.

Le président ouvre la séance.

M. Fentie fait une déclaration et répond aux questions.

À 18 h 15, la séance est suspendue.

À 18 h 19, la séance reprend.

Conformément à l'article 92(2)e) du *Règlement du Sénat*, la séance se poursuit à huis clos pour examiner le programme de ses futurs travaux.

À 18 h 47, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 7 juin 2012
(45)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 6, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Johnson, Lang, Martin, Massicotte, Mitchell, Seidman, Sibbeston et Wallace (9).

In attendance: Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 22.)

WITNESSES:

Grand Manan Fishermen's Association (by video conference):

Bonnie H. Morse, Program Coordinator.

Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs:

Terrance Paul, Co-Chair and Chief of Membertou First Nation;

Bruce H. Wildsmith, Counsel.

Assembly of First Nations:

Morley Watson, Regional Chief of Assembly of First Nations Saskatchewan;

William David, Policy Analyst, Environmental Stewardship Unit;

Dan Pujdak, Policy Analyst, Environmental Stewardship Unit.

The chair made an opening statement.

It was agreed that coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings be permitted.

Ms. Morse made a statement and answered questions.

At 8:39 a.m., the committee suspended.

At 8:46 a.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Paul and Mr. Watson each made a statement and, together with Mr. Wildsmith and Mr. David, answered questions.

At 10:21 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Également présents : Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments de la Partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 22 des délibérations du comité.)

TÉMOINS :

Grand Manan Fishermen's Association (par vidéoconférence) :

Bonnie H. Morse, coordonnatrice de programme.

Assemblée des chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse :

Terrance Paul, coprésident et chef de la Première nation de Membertou;

Bruce H. Wildsmith, avocat.

Assemblée des Premières Nations :

Morley Watson, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations de la Saskatchewan;

William David, analyste des politiques, Secteur de la gestion de l'environnement;

Dan Pujdak, analyste des politiques, Secteur de la gestion de l'environnement.

Le président ouvre la séance.

Il est convenu de permettre la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux.

Mme Morse fait une déclaration et répond aux questions.

À 8 h 39, la séance est suspendue.

À 8 h 46, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

M. Paul et M. Watson font chacun une déclaration et, avec M. Wildsmith et M. David, répondent aux questions.

À 10 h 21, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 5, 2012

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:21 p.m. to examine the subject matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

Senator W. David Angus (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, ladies and gentlemen, and welcome to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. I welcome our witness, Mr. Dennis Fentie, from the Yukon Territory, and our viewers on CPAC and the World Wide Web.

Today, we continue our pre-study of Bill C-38, the budget implementation bill. It is a modest piece of work spanning some 471 pages plus appendices. We have held five sessions on this matter. This evening, we are privileged to have with us a distinguished gentleman from the same part of the world as our colleague Senator Lang: Mr. Dennis Fentie, former Premier of Yukon. He was first elected to represent Watson Lake in the Yukon Legislative Assembly in the general election of September 1996. He was re-elected in April 2000, November 2002 and October 2006. He was first sworn in as Premier and as a cabinet minister on November 30, 2002, and reappointed to cabinet in October 2006. He was the leader of the Yukon Party from June 2002 to May 2011.

As a business person, Mr. Fentie has a long history of involvement in a variety of economic activities, including logging, tourism, mining, trucking and fuel distribution. Most recently, he was owner and manager of Francis River Construction Limited in Watson Lake. Until his election as an MLA, he was director of the Association of Yukon Forests. He is also a former director for the Watson Lake Chamber of Commerce.

Mr. Fentie was born in Edmonton on November 8, 1950, and moved to Watson Lake at the age of 12. He has been an active participant in baseball and senior hockey and is a former minor hockey coach. He also maintains a keen interest in history and current affairs. He and his partner, Lorraine, live in Watson Lake. We are delighted to have you here, sir.

One thing that we have been questioning in our review of Bill C-38, in particular Part 3, deals with resource development and the streamlining of environmental assessment processes. Was this a unilateral initiative of the federal government or were the provinces and territories consulted and involved in the process? We will hear from Mr. Fentie on many subjects, in particular that one.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 5 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 21, pour étudier la teneur des éléments de la Partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur W. David Angus (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, mesdames et messieurs, et bienvenue au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je vous souhaite la bienvenue, à vous monsieur Dennis Fentie, du Yukon ainsi qu'à nos téléspectateurs qui nous regardent à CPAC, ainsi qu'aux internautes.

Aujourd'hui, nous reprenons notre étude préliminaire du projet de loi C-38, Loi d'exécution du budget. Il s'agit d'un texte de loi modeste qui comprend quelque 470 pages, sans compter les annexes. Nous avons déjà consacré cinq séances à cette étude. Ce soir, nous avons le privilège d'accueillir un éminent témoin qui vient de la même région que notre collègue, le sénateur Lang : M. Dennis Fentie, ancien premier ministre du Yukon. Monsieur Fentie a été élu pour la première fois pour représenter Watson Lake à l'Assemblée législative du Yukon aux élections générales de septembre 1996. Il a été réélu en avril 2000, novembre 2002 et octobre 2006. Il a été assermenté à titre de premier ministre et de ministre la première fois le 30 novembre 2002 et de nouveau en octobre 2006. M. Fentie a été chef du Parti du Yukon de juin 2002 à mai 2011.

Comme homme d'affaires, M. Fentie a pris part à de nombreuses activités économiques au cours des ans dans les domaines de l'exploitation forestière, du tourisme, de l'exploitation minière, du camionnage et de la distribution de combustible. Jusqu'à tout récemment, il était propriétaire et directeur de la société Francis River Construction Limited à Watson Lake. Avant d'être élu député, M. Fentie occupait le poste de directeur de l'Association des forêts du Yukon. Il est également ancien directeur de la Chambre de commerce de Watson Lake.

M. Fentie est né à Edmonton le 8 novembre 1950. Il habite à Watson Lake depuis l'âge de 12 ans. Dans sa localité, M. Fentie est très engagé dans les équipes de baseball et de hockey senior, et il a été entraîneur de hockey mineur. Par ailleurs, il s'intéresse vivement à l'histoire et à l'actualité. M. Fentie et sa conjointe Lorraine habitent à Watson Lake. Nous sommes ravis que vous ayez accepté notre invitation, monsieur.

Dans le cadre de notre examen du projet de loi C-38, et plus précisément de la partie 3, nous nous intéressons au développement des ressources et à la simplification des processus d'évaluation environnementale. S'agit-il d'une initiative unilatérale entreprise par le gouvernement fédéral ou bien les provinces et territoires ont-ils été consultés? Voilà un des nombreux sujets que M. Fentie abordera.

Mr. Fentie, I would like you to know who we are. I am Senator David Angus, Chair of the Energy Committee; and I am from Quebec. To my right is our deputy chair, Senator Grant Mitchell, from Alberta. To his right are people from the Library of Parliament, Sam Banks and Marc LeBlanc. Going down the table, we have Senator Nancy Ruth, from Ontario, who is filling in tonight for the absent Senator Richard Neufeld, from British Columbia. Next to Senator Nancy Ruth is Senator Sibbeston, from the Northwest Territories. He has great knowledge of northern issues. To my immediate left is the Clerk of the Energy Committee, Ms. Lynn Gordon; and to her left are Senator Johnson, from Manitoba; Senator Judith Seidman, from Quebec; Senator Daniel Lang, from Yukon; Senator John Wallace, from New Brunswick; and another visitor tonight, Senator Dyck, who is filling in this evening for Senator Peterson, from Saskatchewan. Senator Dyck, it is nice to have you here. I think it is your first time at the Energy Committee. Welcome. Welcome to Senator Nancy Ruth, as well. Last but not least is our elected senator from the great province of Alberta, Senator Bert Brown.

Without further ado, you have the floor, sir, to tell us what you have to say about Bill C-38. We will question you afterwards. Colleagues, following that, we will go in camera to deal with a couple of matters.

Dennis Fentie, Former Premier of Yukon, as an individual: Thank you very much, Mr. Chair, senators, ladies and gentlemen. Indeed, it is a great honour and privilege to be here to speak to Bill C-38, in particular the sections relating to energy, the environment and natural resources.

I want to first make clear that I am here to speak in favour of Bill C-38 but more importantly in favour of initiatives, such as streamlining environmental assessment processes and putting one project under one review. I will qualify that to some degree by explaining a couple of things. In my time in office serving as Premier of Yukon from 2002 to 2011, I can tell you, senators, that one of the common items of discussion at the national table over those years, and even most recently post-2008 with the global economic situation that we were facing, was constant concern about how we can get development, especially in the resource sector, economic growth and the creation of jobs if we cannot implement a clear and consistent assessment process for projects.

I also want to relay to the committee that Yukon is an example in this country where there is one environmental assessment process. It has not reduced in any way the rigor of assessment, but it has created a consistent application of assessment and timelines that put the onus more on industry, if you will, to ensure that they meet the objectives of environmental assessment, while determining impacts and presenting mitigating initiatives to address those environmental impacts.

Monsieur, j'aimerais que vous nous permettiez de nous présenter. Je suis le sénateur David Angus, et je préside le Comité de l'énergie. Je viens du Québec. Le sénateur Grant Mitchell, de l'Alberta, est assis à ma droite; il est vice-président du comité. À sa droite, Sam Banks et Marc LeBlanc qui travaillent pour la Bibliothèque du Parlement. Ensuite, si nous continuons notre tour de table, le sénateur Nancy Ruth, de l'Ontario, qui remplace le sénateur Richard Neufeld, de Colombie-Britannique. À ses côtés, le sénateur Sibbeston des Territoires du Nord-Ouest. Il est expert en ce qui a trait au Nord canadien. La greffière du comité est assise à ma gauche, Mme Lynn Gordon. Sont assis à sa gauche le sénateur Johnson, du Manitoba, le sénateur Judith Seidman, du Québec, le sénateur Daniel Lang, du Yukon, le sénateur John Wallace, du Nouveau-Brunswick, et un autre visiteur que nous accueillons ce soir, le sénateur Dyck, qui remplace le sénateur Peterson, de la Saskatchewan. Sénateur Dyck, nous sommes ravis de vous accueillir. Je pense que c'est la première fois que vous siégez au Comité de l'énergie. Bienvenue. Bienvenue sénateur Nancy Ruth également. Et le dernier sénateur, mais non le moindre, que je désire vous présenter, c'est le sénateur élu de la grande province de l'Alberta, le sénateur Bert Brown.

Sans plus tarder, la parole est à vous, monsieur : dites-nous ce que vous avez à nous dire au sujet du projet de loi C-38. On vous posera des questions par après. Chers collègues, nous poursuivrons ensuite à huis clos pour traiter des travaux futurs.

Dennis Fentie, ancien premier ministre du Yukon, à titre personnel : Merci beaucoup, monsieur le président, sénateurs, mesdames et messieurs. C'est un grand honneur pour moi de pouvoir vous entretenir du projet de loi C-38, en particulier des sections relatives à l'énergie, l'environnement et les ressources naturelles.

Tout d'abord, permettez-moi de préciser que je suis ici pour dire du bien du projet de loi C-38, plus précisément des initiatives comme la simplification des processus d'évaluation environnementale et l'examen de projet, un à la fois. Permettez-moi de vous donner un peu plus de contexte en vous expliquant deux ou trois choses. Pendant toute la durée de mon mandat à titre de premier ministre du Yukon, de 2002 à 2011, je peux vous affirmer, sénateurs, que l'une des questions qui était souvent soulevée autour de la table nationale au cours de ces années-là, et plus récemment à partir de 2008 époque à laquelle la situation économique a commencé à se dégrader, était l'impossibilité d'assurer le développement, surtout dans le secteur des ressources, la croissance économique et la création d'emplois en l'absence d'un processus d'évaluation de projet clair et cohérent.

D'autre part, sachez qu'au Yukon il existe un processus d'évaluation environnementale unique. Cela ne s'est pas traduit par des évaluations moins rigoureuses; ça nous a permis d'effectuer les évaluations de façon cohérente et rapide tout en nous assurant que le fardeau de la preuve repose davantage sur les intervenants du secteur, pour que ce soit eux qui démontrent qu'ils satisfont aux objectifs de l'évaluation environnementale, tout en déterminant quels sont les impacts et en proposant des initiatives pour en mitiger les effets.

Over time, there have been many examples of the problems that the CEAA brought to us in trying to get development going.

If you look at things like the Mackenzie Valley Pipeline as an example, the nine years it took to get where it is at is extremely problematic to attract investment and keep Canada competitive in a global market, which we are definitely a member of and a competitor in.

The move in Bill C-38 to create a more streamlined, consistent and efficient process is one that is long overdue.

I can also point to the fact that when we in the Yukon fully implemented the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, YESAA — which by the way is a federal statute and replaced the Canadian Environmental Assessment Act — it has given Yukon, to this point in time, somewhat of a competitive advantage in attracting investment. I think we can all agree that investment out there in the global marketplace tends to be limited. The resource development is cyclical. If you cannot assess projects and development in a timely, consistent manner, you will inevitably lose any advantage you may have in terms of competing for the investment dollars that are available.

More importantly, in today's world, with the economic issues and challenges we face, it is essential that Canada can develop its abundance of natural resources in a manner that will benefit Canadians in general, that is responsible and in the public interest, and that will keep Canada competitive in that global marketplace.

Without the development of resources and consistent, timely assessment processes, as we have in the past, we will surely place a negative light on the Canadian development and its overall place in the global marketplace.

Senators, at the end of the day, streamlining, clearly defining, implementing timelines, is essential for Canada to continue on this path of economic development, job creation and prosperity for the future. We in the Yukon are an example of how it works with a single process, with timelines being implemented. In fact, in looking at the comparisons of YESAA and the proposed changes to CEAA, now called Canadian Environmental Assessment Act 2012, there are a lot of common areas that make sense. In many cases, we think that this will certainly give Canada an advantage in ensuring that we have continued growth and development, especially in Western and Northern Canada. I think we have to recognize another fact in that regard.

The development of Western and Northern Canada and the wealth it generates is a major contributing factor to this country's ability to ensure that all Canadians are benefiting from that

L'ACEE nous a fait part de nombreux exemples de problèmes émanant de projets de développement.

Pensez, à titre d'exemple, au pipeline de la vallée du Mackenzie. Cela a pris neuf ans pour qu'on en arrive là où nous en sommes aujourd'hui, ce qui est extrêmement problématique si l'on veut attirer des investissements au pays et s'assurer que le Canada reste concurrentiel à l'échelle internationale. Nous sommes assurément présents sur le marché mondial et devons garder notre compétitivité.

Ça fait longtemps que les mesures annoncées dans le projet de loi C-38 visant à rendre le processus plus simple, cohérent et efficace se font attendre.

Qui plus est, la pleine mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, qui, soit dit en passant, est un texte de loi fédérale qui a remplacé la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, a donné au Yukon, jusqu'à présent, un avantage concurrentiel en ce qui a trait à la capacité à attirer les investisseurs. Je pense que tout le monde serait d'accord pour dire qu'à l'échelle internationale les investissements ont tendance à être limités. Nous savons que le développement des ressources est cyclique. L'impossibilité d'évaluer les projets de développement de façon cohérente et rapide se traduit inévitablement par la perte de cet avantage concurrentiel qui est nécessaire pour attirer les investissements.

Ce qui est encore plus important, c'est qu'étant donné les difficultés économiques que connaît le monde d'aujourd'hui, il est essentiel que le Canada puisse exploiter ses nombreuses ressources naturelles de façon à ce que tous les Canadiens en tirent profit tout en agissant de façon responsable et dans l'intérêt du public et en permettant au Canada de conserver cet avantage concurrentiel à l'échelle internationale.

En l'absence de développement de ressources et de processus d'évaluation rapides et cohérents, nous porterons préjudice au développement canadien et à son positionnement sur le marché mondial, comme nous l'avons fait par le passé.

Sénateurs, au bout du compte, il est essentiel que le Canada se dote de processus simplifiés, clairement définis, et assortis d'échéanciers pour que nous puissions continuer sur la voie du développement économique, la création d'emplois et la prospérité. Le Yukon peut être cité à titre d'exemple de territoire qui a mis en place un processus unique assorti d'échéanciers stricts. En fait, j'ai comparé la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et les changements proposés à la LCEE, qu'on appelle maintenant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012), j'ai remarqué qu'il y avait beaucoup de points communs et ça me semble logique. Dans bien des cas, ces modifications donneront au Canada un avantage en ce qui a trait à la pérennité de la croissance et du développement, surtout dans l'Ouest et dans le Nord du pays. Et je pense que nous devrions reconnaître un autre fait à cet égard.

Le développement de l'Ouest et du Nord du Canada, et la richesse ainsi générée, est essentiel si nous voulons que l'ensemble des Canadiens bénéficient de ce développement. Il suffit d'examiner

development. All one has to do is look at our program of equalization and recognize that receiving provinces are benefiting from the development of the oil sands in Alberta and from mines in British Columbia and the Yukon. This contributes substantially to the national coffers and to our overall general revenue, which in turn allows for the federal government to provide equalization payments to receiving provinces as it does today.

It is important for us all, coast to coast to coast, to recognize that environmental assessment processes are not ones to obstruct or impede development. However, our assessment processes determine environmental impacts and ensure that mitigating processes can be brought to bear to address those impacts, thereby allowing industry and especially the private sector to pursue investment and develop this great nation and continue on our pathway to prosperity.

I will close with that and await any of your questions.

Senator Lang: First, I want to welcome Mr. Fentie. I want to say at the outset, for those who have not recognized it, Mr. Fentie is wearing the Yukon tartan, his tie. I know the chair, Senator Angus, probably recognized that right off the bat as soon as he sat down.

The Chair: I have seen you in your kilt. It is quite a frightening sight.

Mr. Fentie: Those legs.

Senator Lang: Senator Neufeld is not with us. He represents the riding that was right next door to Mr. Fentie when he was in elected office. They could drive up and down the highway to visit each other.

Mr. Fentie: Yes.

Senator Lang: I have two questions. One is the question of First Nations involvement in the process and how it works in the Yukon, because that is a major issue across the country. How can we get those who want to be involved in the resource development to benefit from it and see the benefit of resource development for Canada?

Second, when you look back on your days as premier — from where you started as premier, first took office and when you left office — can you tell us the amount of capital that was being invested in Yukon when the process first came into place and where we are today in respect of the capital that we have attracted, not only from Canada but from offshore?

Mr. Fentie: Senator, on your first question about First Nation involvement, I think we have to recognize that notwithstanding the requirements under law of environmental assessment, First Nations also must be consulted, especially on matters that will impact traditional lands. Of course, that also means a traditional way of life. There is that aspect.

notre programme de péréquation pour se rendre compte que les provinces les moins riches profitent de l'exploitation des sables bitumineux en Alberta et des mines en Colombie-Britannique et au Yukon. Ces activités renflouent considérablement les coffres de l'État et le Trésor public, ce qui permet au gouvernement fédéral de verser des paiements de péréquation à certaines provinces, comme c'est le cas aujourd'hui.

Il est important que l'ensemble des Canadiens comprennent que les processus d'évaluation environnementaux n'ont pas été créés pour empêcher le développement. Ces processus nous permettent plutôt de déterminer quels sont les impacts environnementaux afin de proposer des processus permettant de mitiger les effets potentiels, ce qui permet aux intervenants du secteur et plus particulièrement au secteur privé d'investir et de contribuer au développement de notre grande nation pour en assurer la prospérité continue.

Je m'en tiendrai à ça. Je serais maintenant ravi de répondre à vos questions.

Le sénateur Lang : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Fentie. À titre d'information, pour ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas reconnu, M. Fentie porte une cravate qui arbore le tartan du Yukon. Je suppose que le président, le sénateur Angus l'a remarqué avant toute autre chose.

Le président : Je vous ai déjà vu en kilt. Ça fait peur.

M. Fentie : Ces jambes...

Le sénateur Lang : Le sénateur Neufeld est absent. Il représente la circonscription voisine de celle de M. Fentie à l'époque où il était premier ministre. Il leur suffisait d'emprunter l'autoroute pour se rendre visite.

M. Fentie : Effectivement.

Le sénateur Lang : J'aimerais vous poser deux questions. D'abord, comment les Premières nations participent-elles au processus au Yukon. C'est une question qui se pose à l'échelle du pays. Comment faire pour que tous ceux qui le désirent puissent bénéficier du développement des ressources et que le Canada en profite également?

Ensuite, pendant que vous étiez premier ministre de votre territoire — du début à la fin de votre mandat —, quelles sommes ont été investies au Yukon à l'époque de la mise en place du processus? Comment nous portons-nous du point de vue du capital que nous avons pu attirer en provenance du Canada mais également de l'étranger?

M. Fentie : Monsieur le sénateur, en ce qui a trait à votre première question portant sur la participation des Premières nations, je vous dirais qu'en plus des exigences en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales, il est essentiel de consulter les Premières nations surtout lorsqu'il risque d'y avoir des répercussions sur les terres traditionnelles, et j'entends par là également le mode de vie traditionnel des Premières nations. Donc il faut prendre en compte cet aspect-là.

Let me speak directly to the Yukon experience and what the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act is all about. It is an instrument that was developed under the land claim process. It is a common application of law — federal statute — implemented in the Yukon that has the full involvement and approval of Yukon First Nations because it was spawned out of their land claim process.

Though there may be much rhetoric about the streamlining of CEAA and that it will exclude First Nations' involvement, I would submit that is, in fact, incorrect. There are a number of other very important areas and law — and indeed constitutional linkages — that will ensure First Nations are involved in such processes that address and assess projects in their traditional territory.

On the second part, when first taking office in 2002, the Yukon was in double-digit unemployment. It had an ever-shrinking population. By way of monetary numbers, I can tell you that first year in office, Yukon's overall investment in mining exploration and beyond was around \$5 million.

Two years later, after the implementation of devolution, which devolved federal programs to the Yukon, and the implementation and bringing into force and effect of the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, today's Yukon is the recipient of investments in resource development, for example, of some \$300 million to \$400 million.

One can certainly point to the fact that resource development is cyclical. However, you must attract that investment at the beginning of cycles and ensure you maximize and retain the maximum amount of benefit from those cycles. There are assessment processes that impede that. You can see that, certainly in the Yukon, we would not have been the beneficiary of such a dramatic increase. We have done this without impeding or reducing environmental assessment and protection. In fact, the Yukon now has some 13 per cent of land base under some form of protection. When I left office, that was second only to British Columbia. We have not in any way negatively affected industries like tourism. In fact, it has become somewhat complementary.

Overall, I cannot stress enough how important it is for this country to have a similar assessment process that allows this kind of positive benefit accruing to Canadians in general.

Senator Sibbeston: Thank you. I just want to make a comment about the Northwest Territories and the time that it has taken to deal with the Mackenzie Valley pipeline, as an example. I think Canadians have to understand that the Northwest Territories is an emerging part of our country. There are a lot of Aboriginal people living there.

Permettez-moi de vous parler directement de l'expérience du Yukon et du sujet de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon. C'est un instrument qui a été élaboré dans le cadre du processus des revendications territoriales. Il s'agit d'une application commune de la loi — loi fédérale — mise en œuvre au Yukon et bénéficiant de la participation et de l'approbation entière des Premières nations du Yukon, parce qu'elle a été produite à partir de leur processus de revendication territoriale.

S'il est vrai qu'on parle beaucoup de la simplification de la LCEE, et du fait qu'elle exclura la participation des Premières nations, je soutiens que c'est, de fait, faux. Il y a de nombreux autres domaines et lois très importants — et des liens constitutionnels — qui garantissent que les Premières nations participent à de tels processus qui portent sur des projets ayant lieu sur leur territoire traditionnel et les évaluent.

Au sujet de la deuxième partie, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir pour la première fois en 2002, le taux de chômage au Yukon était de plus de 10 p. 100. La population diminuait sans cesse. Pour vous donner des sommes d'argent, je peux vous dire que pendant notre première année au pouvoir, l'investissement global du Yukon dans le domaine de l'exploration minière et des secteurs connexes était d'environ 5 millions de dollars.

Deux ans plus tard, après la mise en œuvre des mesures de dévolution, qui ont cédé des programmes fédéraux au Yukon, ainsi que la mise en œuvre et l'entrée en vigueur de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, le territoire aujourd'hui reçoit des investissements pour la mise en valeur des ressources, par exemple, d'environ 300 à 400 millions de dollars.

On peut certainement souligner le fait que la mise en valeur des ressources est cyclique. Toutefois, il faut attirer un investissement au début du cycle et veiller à le maximiser et à retenir le maximum d'avantages à la suite de ce cycle. Il y a des processus d'évaluation qui l'empêchent. Vous pouvez voir qu'au Yukon, certainement, nous n'aurions pas profité d'une augmentation aussi importante. Nous l'avons fait sans poser d'obstacles aux évaluations et à la protection environnementale ni réduire ces mesures. En fait, au Yukon, 13 p. 100 du territoire est maintenant protégé d'une façon ou d'une autre. Lorsque j'ai quitté le pouvoir, le territoire n'était supplanté que par la Colombie-Britannique. Nous n'avons d'aucune façon affecté négativement les secteurs comme celui du tourisme. En fait, c'est devenu complémentaire, en quelque sorte.

Dans l'ensemble, je dois répéter qu'il est très important pour le pays d'avoir un processus d'évaluation semblable qui permet à de tels avantages positifs de revenir aux Canadiens en général.

Le sénateur Sibbeston : Merci. Je veux simplement formuler une observation sur les Territoires du Nord-Ouest et le temps qu'il a fallu pour régler la question du pipeline de la vallée du Mackenzie, à titre d'exemple. Je pense que les Canadiens doivent comprendre que les Territoires du Nord-Ouest sont une région émergente de notre pays. Il y a beaucoup d'Autochtones qui vivent là-bas.

Industrial development, in terms of the size of pipelines, is new. If we are not careful, people can be inundated; they can be overwhelmed and crushed. People have to be mindful of that. Over the course of the last decade, there have been great advancements in settling claims and in Aboriginal people becoming very involved in industry and the business life of the North. Progress has been made.

I think that 20 or 25 years ago, every Aboriginal person in the North was against large projects like the Mackenzie Valley gas pipeline. Nowadays, I would say most of the native people are in favour of development, primarily because there have been settlements, so there is certainty of land tenure, they have resources to partake in, and there are also means through environmental boards that they can control environmental issues. Things have changed a lot.

Would you say, Mr. Fentie, that Yukon is advanced in this regard? I think most Aboriginal people in the Yukon have their claims settled. That is a very positive thing. In that situation, they are more likely to be supportive and be involved. It is just like anything: If you are going to be involved and get something out of it, you are likely to support it as opposed to just being run over and pushed aside.

Mr. Fentie: Bystanders, if you will.

Senator Sibbeston: Can you comment on that, please?

Mr. Fentie: Certainly, senator. You are correct in your assertion that great advancements have been made over the last decade plus in terms of the settlement of land claims.

However, maybe the best way for me to respond to your question is to reflect on the fact that there is a distinct difference between Yukon and the Northwest Territories. Yukoners, First Nations included, are masters in their own house vis-à-vis devolution. I know the NWT is pursuing that initiative as we speak in trying to conclude an agreement with Canada. However, to your point, when people at the local level can make decisions on their own behalf and be involved in decisions that truly affect them and their lives and their future, we have a much more willing environment with people, especially First Nations, to proceed with development.

That is one of the advantages Yukon has had over the last number of years: We are masters in our own house and we can make decisions and be very much involved in decisions that have an impact on our lives.

Senator Mitchell: Thank you very much, Mr. Fentie. This is a very impressive presentation and we appreciate your taking the time to be here.

Le développement industriel, du point de vue de la taille des pipelines, est nouveau. Si nous ne faisons pas attention, les gens peuvent être inondés; ils peuvent être dépassés et écrasés. Les gens doivent garder cela en tête. Au cours de la dernière décennie, il y a eu de grandes avancées dans le règlement des revendications et les Autochtones ont commencé à participer beaucoup au secteur industriel et commercial dans le Nord. Des progrès ont été faits.

Je pense qu'il y a 20 ou 25 ans, tous les Autochtones dans le Nord étaient contre les grands projets comme le pipeline gazier de la vallée du Mackenzie. Aujourd'hui, je dirais que la plupart des Autochtones sont en faveur du développement, principalement parce qu'il y a eu des règlements, de sorte que la tenure est certaine, ils ont des ressources dont ils peuvent profiter et aussi des recours grâce aux conseils environnementaux qui leur permettent de contrôler les questions environnementales. Les choses ont beaucoup changé.

Diriez-vous, monsieur Fentie, que le Yukon a avancé à cet égard? Je pense que la plupart des Autochtones au Yukon ont vu leurs revendications réglées. C'est très positif. Dans cette situation, ils sont plus susceptibles d'apporter leur appui et de s'impliquer. C'est comme en toute autre chose : si on s'implique dans quelque chose et qu'on en tire des avantages, on est plus susceptible de l'appuyer que si on se fait passer par-dessus ou mettre de côté.

M. Fentie : Des spectateurs, en quelque sorte.

Le sénateur Sibbeston : Pouvez-vous commenter ces affirmations, s'il vous plaît?

M. Fentie : Certainement, sénateur. Vous avez raison de dire que de grandes avancées ont été faites au cours des 10 dernières années et plus en ce qui concerne le règlement des revendications territoriales.

Toutefois, la meilleure façon pour moi de répondre à votre question consiste peut-être à revenir sur le fait qu'il existe une différence distincte entre le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Les Yukonnais, y compris les membres des Premières nations, sont maîtres chez eux en ce qui concerne leur dévolution. Je sais que les Territoires du Nord-Ouest ont entrepris une initiative actuellement pour tenter de conclure une entente avec le Canada. Toutefois, au sujet de ce que vous avez dit, lorsque les gens peuvent prendre des décisions au niveau local en leur propre nom et participer aux décisions qui les touchent vraiment et qui affecteront leur vie et leur avenir, on se retrouve avec des conditions propices pour aller de l'avant, ce qui est particulièrement le cas pour les membres des Premières nations.

C'est l'un des avantages dont le Yukon a bénéficié au cours des dernières années : nous sommes maîtres chez nous et nous pouvons prendre des décisions et participer aux décisions qui ont une incidence sur nos vies.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup, monsieur Fentie. Votre exposé a été très impressionnant et nous sommes heureux que vous ayez pris le temps de venir ici.

I am interested, first, in the question of the authority of First Nations over land that might be the subject of development. I am not suggesting for a minute that First Nations people are opposed to development as a general rule, but to some extent it is an issue — the Gateway, for example. In your experience, or in your understanding in the Yukon, if development were to go across, be placed in or be situated in the land that is settled land, about to be settled land or thought to be in that process, and the Aboriginal group with the authority of the land just said no, would you have the power to expropriate? That is my first question. Second, do you think the Yukon would use that power? Third, would industry want to be put in a position of building a project on expropriated land with people who did not want them to be there?

Mr. Fentie: First, let me categorically say that the Yukon government cannot expropriate selected settlement land in the Yukon; these are called Settlement A land, which includes surface and subsurface rights, and Settlement B land, which includes surface rights. In fact, those lands are held in trust for the beneficiaries of that particular First Nation.

The direction Yukon went is the application of common regimes. Let us take Yukon Oil and Gas Act, for example. The application of that act applies both on Crown and on First Nation land. Therefore, through the legal structure and mechanisms in Yukon, First Nations as governments have the right under those statutes to make decisions on their own lands.

The other point is that YESAB is a common regime applied both to Crown and settlement land. Therefore, we have a legal structure in Yukon that tends to bring people more together for common purpose to meet common objectives because we have a common legal structure that we apply to such things as resource development, whether it be on Crown land or on First Nation land itself.

Senator Mitchell: Therefore, it is not actually a question of you, the Yukon government, ever being in a position of imposing something on Aboriginal governments; that would never be the case. Is that what you are saying?

Mr. Fentie: Legally, we probably could not do it. Second, industry would deal directly with the First Nation itself and any royalties or benefits that accrue from development of resources, for example, on selected land would accrue directly to the First Nations.

Tout d'abord, je m'intéresse à la question de l'autorité des Premières nations sur les terres qui pourraient être assujetties au développement. Je ne veux pas du tout dire que les membres des Premières nations sont contre le développement de façon générale, mais c'est un problème dans une certaine mesure — la porte d'entrée, par exemple. Selon votre expérience ou vos connaissances du Yukon, si le développement devait se faire partout, notamment sur une terre faisant l'objet d'une revendication territoriale, qui sera bientôt réglée ou qui est en processus de règlement et que le groupe autochtone s'y oppose tout simplement, auriez-vous un pouvoir d'expropriation? C'est ma première question. Deuxièmement, pensez-vous que le gouvernement du Yukon utiliserait ce pouvoir? Troisièmement, pensez-vous que l'industrie souhaiterait se retrouver dans une position où elle construirait un projet sur des terres expropriées alors que les gens ne voulaient pas l'avoir là?

M. Fentie : Premièrement, permettez-moi de vous dire catégoriquement que le gouvernement du Yukon ne peut pas exproprier des terres concernées par les revendications au Yukon; on les appelle terres octroyées par l'entente A, soit celles qui comprennent les droits de superficie et d'exploitation souterraine, et terres octroyées par l'entente B, qui comprennent les droits de superficie. En fait, les terres sont détenues en fiducie pour les bénéficiaires de cette Première nation en particulier.

L'orientation adoptée par le Yukon concerne l'application des régimes communs. Prenons la Loi sur le pétrole et le gaz du Yukon, par exemple. Cette loi s'applique à la fois aux terres de la Couronne et des Premières nations. Par conséquent, grâce à la structure et aux mécanismes juridiques en place au Yukon, les Premières nations agissent comme des gouvernements et ces lois leur permettent de prendre des décisions au sujet de leurs propres terres.

L'autre élément, c'est que la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon est un régime commun qui s'applique à la fois aux terres de la Couronne et aux terres octroyées par l'entente. Par conséquent, une structure juridique au Yukon a tendance à rapprocher les gens dans un but commun afin d'atteindre des objectifs communs parce que nous voulons une structure juridique commune qui s'applique à des éléments comme la mise en valeur des ressources, que ce soit sur les terres de la Couronne ou les terres des Premières nations.

Le sénateur Mitchell : Ainsi, il ne s'agit pas du fait que vous, le gouvernement du Yukon, ayez jamais été dans une position d'imposer quelque chose aux gouvernements autochtones; cela ne serait jamais le cas. Est-ce que c'est ce que vous êtes en train de dire?

M. Fentie : Sur le plan juridique, nous ne pourrions probablement pas le faire. Ensuite, l'industrie traiterait directement avec la Première nation, elle-même, et toute redevance ou retombée qui découlerait de l'exploitation des ressources, par exemple, sur des terres sélectionnées, irait directement aux Premières nations.

We have the example of the Minto mine in Yukon that actually sits and operates on selected A land. The revenues from that are Yukon's share and a lot of that share of the revenue for that operating mine goes to Canada, but the revenues that accrue to Yukon flow directly to the First Nation itself. Therefore, there is a great benefit.

To Senator Sibbeston's point, if you are not getting anything out of the development, it is less likely you would support a development. In this case, Yukon First Nations do benefit greatly from development specifically on their lands.

I want to qualify that by making one more statement, sir. We also share royalties with Yukon First Nations such as the royalties we receive from oil and gas. There is a formula whereby the amount that Yukon receives is directly shared with the First Nations in Yukon. It is called the Kotaneelee fund.

Senator Mitchell: That is interesting. Say a project is exclusively on Aboriginal land, over which they have authority under the structure you have described, who actually supervises, monitors, and does the checking of the environmental process that needs to be done?

Mr. Fentie: They would apply the common regime, which is YESA. The First Nation government has authority, and industry would have to deal directly with the First Nation government. The Yukon government would use its good offices to assist both industry and the First Nation in that process by providing information — for example, detailed data on resource, biophysical data we may have in the department of the environment.

These are the types of things that the Yukon government would provide, in input and processes, that are directly related to industry and First Nation government.

Senator Mitchell: What role does the federal government have? Under the new regime, it looks like the federal government might delegate a province to do something, but they will stay in touch, monitor and check to make sure that whatever needs to be done is being done. Essentially, you are the equivalent of the federal government and the provincial government. Is there any checking? Is the federal government looking over your shoulder at all in that process?

Mr. Fentie: Firstly, we are not a province, and the best way to clearly define why that is is that we do not have ownership of resources. Under devolution, Yukon is the manager of lands, water and resources, and we manage those resources under federal statute, the Yukon Waters Act, the Yukon Lands Act and the Quartz Mining Act, for example. YESAA is a federal statute.

Nous avons l'exemple de la mine Minto au Yukon qui, en fait, occupe et exploite des terres octroyées par l'entente. Les revenus de ces activités sont la part du Yukon et une grande partie de cette part des recettes tirées de l'exploitation de cette mine revient au Canada, mais les recettes qui reviennent au Yukon sont directement acheminées à la Première nation elle-même. Ainsi, il s'agit là d'un gros avantage.

Pour répondre au sénateur Sibbeston, si vous ne retirez rien de cette exploitation, il est moins probable que vous souteniez ces activités. Dans ce cas-ci, les Premières nations du Yukon bénéficient grandement de l'exploitation, surtout sur leurs terres.

Permettez-moi de préciser cela en rajoutant quelque chose, monsieur. Nous partageons également des redevances avec les Premières nations du Yukon, notamment des redevances que nous recevons du pétrole et du gaz. Il existe une formule, selon laquelle le montant que reçoit le Yukon est directement partagé avec les Premières nations du Yukon. Cela s'appelle le fonds Kotaneelee.

Le sénateur Mitchell : Cela est intéressant. Admettons qu'un projet soit exclusivement sur des terres autochtones, sur lesquelles ils exercent leur autorité, en vertu de la structure que vous avez décrite, qui est vraiment chargé de superviser, surveiller et vérifier le processus environnemental qui doit être suivi?

M. Fentie : Ils appliqueraient le régime commun, à savoir la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon. Le gouvernement de la Première nation a l'autorité là-dessus, et l'industrie doit traiter directement avec le gouvernement de la Première nation. Le gouvernement du Yukon se servirait de ses bons offices pour aider l'industrie et la Première nation dans ce processus, en leur fournissant des renseignements — par exemple, des données détaillées sur les ressources, des données biophysiques dont nous disposons au ministère de l'Environnement.

Voilà le genre de choses que le gouvernement du Yukon apporterait, en termes de données et de processus, qui sont directement reliés à l'industrie et au gouvernement des Premières nations.

Le sénateur Mitchell : Quel rôle le gouvernement fédéral joue-t-il? En vertu du nouveau régime, on dirait que le gouvernement fédéral va déléguer certaines choses à la province, mais qu'elle restera aussi en contact, surveillera et vérifiera pour s'assurer que ce qui doit être fait est bel et bien fait. Essentiellement, vous êtes l'équivalent du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Y a-t-il une vérification? Le gouvernement fédéral vous surveille-t-il dans ce processus?

M. Fentie : Tout d'abord, nous ne sommes pas une province et la meilleure façon d'en expliquer clairement la raison, c'est que nous ne sommes pas propriétaires des ressources. En vertu du transfert des responsabilités, le Yukon est l'intendant des terres, de l'eau et des ressources et nous gérons ces ressources en vertu des lois fédérales, la Loi sur les eaux du Yukon, la Loi sur les

The Yukon Oil and Gas Act is a federal statute that has been passed in the Yukon Legislative Assembly and in Parliament.

Yes, the federal government does have a say in matters, but we, as managers, go through the process, and if there are any issues that may contradict those statutes or that law, yes, they will be involved.

Secondly, the Department of Fisheries and Oceans and the Fisheries Act — I think we are all aware of this fact — takes precedence over all of these matters should there be impact to fish or fish habitat.

Senator Mitchell: Are you concerned, with all the cuts to the Department of Environment, Department of Fisheries and other agencies that would have some bearing on this process, that, when the feds are required to do something, they have the resources to do it and that that, in itself, will not become a delay?

Mr. Fentie: I have no concern about budgetary items that the federal government undertakes. What we were more concerned about is duplication of process, needless expenditure in areas that the Yukon Department of Environment may already be doing.

The rhetoric is getting way over the top about gutting environmental assessment and all this stuff and doom and gloom. The real discussion should be taking place around how we can make this the most effective, efficient process on behalf of Canadians to ensure that we pursue development and prosperity but, at the same time, protect the environment, habitat and overall biodiversity for future generations. That is what the discussion should be all about.

Senator Dyck: Thank you for your presentation. I am going to follow up on what my colleagues were discussing. You probably answered most of the questions that I had written down.

One of the things you said was that First Nations must be consulted during the development of this new environmental act. Sitting as a member and deputy chair of the Aboriginal Peoples Committee over the last seven years, I have heard over and over again that, most times, First Nations are not consulted. What was the secret? It sounds like things are going very well in the Yukon, and my guess would be that that is because you have undergone the land claims settlement; in order to get that done, of course, the First Nations there played a very active role and were consulted in concluding that negotiation.

Mr. Fentie: You are correct in your assertion that in Yukon, because of our land claims process, the creation of self-government and the way that that settlement concluded, we are clearly defining, by way of that agreement, when and how we consult, in terms of how much consultation is required. However, we all must understand that there is legal precedent here, whereby the court of this country has clearly determined that, when it

terres du Yukon et la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, par exemple. La Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon est une loi fédérale. La Loi sur le pétrole et le gaz du Yukon est une loi fédérale qui a été adoptée à l'Assemblée législative du Yukon et au Parlement.

Oui, le gouvernement fédéral a voix au chapitre, mais nous, en tant que gestionnaires, suivons le processus et s'il y a des problèmes qui viennent contredire ces lois ou cette loi, eh bien oui, il interviendra.

Ensuite, le ministère des Pêches et Océans et la Loi sur les pêches — je crois que nous le savons tous — ont préséance sur toutes les questions qui pourraient avoir une incidence sur le poisson ou l'habitat du poisson.

Le sénateur Mitchell : Craignez-vous que, avec toutes les compressions au ministère de l'Environnement, des Pêches et aux autres agences qui participent à ce processus, lorsque le fédéral doit intervenir, il n'a plus de ressources pour le faire ou il ne peut pas le faire dans un délai suffisamment court?

M. Fentie : Je n'ai aucune préoccupation quant aux aspects budgétaires du gouvernement. Nous nous inquiétons plutôt du dédoublement des processus et dépenses inutiles dans des domaines dont s'occupe déjà le ministère de l'Environnement du Yukon.

La rhétorique concernant l'éviscération d'évaluations environnementales et de toutes sortes de conséquences catastrophiques est vraiment allée trop loin. Nous devrions plutôt discuter des façons de rendre ce processus le plus efficace possible, et ce dans l'intérêt de tous les Canadiens, afin que nous puissions atteindre le développement et la prospérité tout en protégeant l'environnement, l'habitat, et la biodiversité pour les générations futures. C'est sur cela que nous devrions nous concentrer.

Le sénateur Dyck : Merci de votre exposé. Je vais donner suite à des questions que mes collègues ont posées. Vous avez probablement déjà répondu à la plupart de mes questions.

Vous avez dit que les Premières nations doivent être consultées pendant l'étape de développement de cette nouvelle loi environnementale. En tant que membre et vice-président du Comité des peuples autochtones depuis sept ans, je me suis fait dire encore et encore que, la plupart du temps, les Premières nations ne sont pas consultées. Quel est le secret? Il me semble que les choses vont très bien au Yukon et je devine que ce serait parce que vous êtes soumis aux règlements des revendications foncières. Mais afin d'atteindre un tel règlement, les Premières nations ont joué un rôle très actif dans le processus et ont été consultées dans les négociations.

M. Fentie : Vous avez raison de dire qu'au Yukon, grâce au processus de règlement des revendications foncières, grâce également à l'autonomie gouvernementale et à la façon par laquelle les revendications ont été réglées, nous sommes en train de redéfinir le quand, le comment et le pourquoi des consultations. Toutefois, il faut comprendre qu'il n'y a aucun précédent juridique, mais que les cours ont clairement statué que

comes to development that will impact traditional ways of life and traditional lands, both governments — federal and provincial or territorial — and industry must consult the affected First Nations.

Senator Dyck: Thank you. With respect to YESAA, how does that compare to what is being proposed now in the CEAA with respect to timelines for completing environmental assessments?

Mr. Fentie: I am glad you asked that because I happen to have a little bit of information here in regard to that. When it comes to standard environmental assessments under the proposed CEAA, there is a timeline of one year. In Yukon, it is a designated office evaluation, and it is 36 to 134 days, less time for that type of assessment.

On review panels, which are much more rigorous and stringent assessments, you are talking about two years under the proposed changes for CEAA. In Yukon, these are environmental screenings that could also include public hearings and panel reviews. Those timelines are one to two years.

Senator Dyck: It is comparable or even shorter?

Mr. Fentie: Ours is a little shorter, but we have to reflect on something else here; an environmental assessment and its conclusion is one matter, but projects tend to also require one to obtain water licences, if that is applicable, land use permits, if that is applicable, or mining licences. In Yukon, a quartz mining licence is required if you are going to mine a hard rock mine, so there are even more processes outside of the normal environmental assessment processes that industry must go through to ensure that they can proceed with their operation.

Senator Dyck: If you were to compare YESAA with CEAA with respect to the overall provisions, would you say that they are very similar? I am thinking mostly of First Nations because, in other areas of the country, the socio-economic impact on First Nations may not be as well represented as it seems to be within YESAA.

Mr. Fentie: First, YESAA is the instrument or product of the Yukon land claims. Its creation was a three-party process — federal and territorial governments and all Yukon First Nations — so it created an instrument that ensures that certain elements of First Nation requirements are being met by that assessment act.

If you look at the proposed changes in this area under Bill C-38, there are elements of social assessment that must be done through an environmental assessment process. To your question about whether they are comparable, yes, they are very comparable because the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act replaced CEAA. The distinct difference here is that the application of that environmental assessment is done locally, whereas CEAA, anywhere else in this country, would be done more at the federal level.

dès lors qu'un développement peut avoir une incidence sur le mode de vie traditionnel ou les terres traditionnelles des Premières nations, les deux ordres de gouvernement — fédéral et provincial ou territorial —, ainsi que l'industrie doivent consulter les Premières nations.

Le sénateur Dyck : Merci. En ce qui concerne la LEESY, comment se compare-t-elle à la LCEE par rapport aux délais impartis pour les évaluations environnementales?

M. Fentie : Je suis heureux que vous ayez posé la question car j'ai de l'information justement sur ce sujet. En ce qui concerne les évaluations environnementales standards sous la LCEE proposée, le délai est d'un an. Au Yukon, il s'agit d'une évaluation d'un bureau désigné, ce qui prend entre 36 et 134 jours, moins le temps nécessaire pour ce type d'évaluation.

Les commissions, qui sont beaucoup plus rigoureuses et strictes que les évaluations, prévoient un délai de deux ans en vertu des modifications proposées à la LCEE. Au Yukon, il s'agit d'exams environnementaux préalables qui peuvent inclure des audiences publiques et des exams par comité. Ces délais sont de un à deux ans.

Le sénateur Dyck : C'est comparable ou même plus court?

M. Fentie : Les nôtres sont un peu plus courts, mais il y a autre chose en jeu. Une évaluation environnementale et ses résultats sont une chose, mais il faut savoir qu'un grand nombre de projets exigent également, selon le cas, l'obtention d'un permis d'utilisation des eaux, du sol, ou d'exploitations minières. Au Yukon, il faut obtenir un permis d'extraction de quartz pour tout projet de mine en roche dure. Donc il y a d'autres processus qui se rajoutent au processus d'évaluation environnemental habituel afin de passer au stade de l'exploitation.

Le sénateur Dyck : Si vous comparez les dispositions générales de la LEESY à celle de la LCEE, les trouvez-vous très semblables? Je pense surtout aux Premières nations car, dans d'autres régions du pays, l'incidence socioéconomique sur les Premières nations n'est pas aussi bien représentée que dans la LEESY.

M. Fentie : Oui, la LEESY est un instrument ou un produit des revendications foncières du Yukon. Sa création a pris la forme d'un processus tripartite : gouvernements fédéral et territoriaux et toutes les Premières nations du Yukon. L'on a créé un outil qui fait en sorte que certaines exigences des Premières nations sont consacrées dans la loi sur l'évaluation.

Si l'on examine les modifications proposées à cet égard par le projet de loi C-38, il y a des éléments de l'évaluation sociale qui doivent être entrepris par l'entremise du processus d'évaluation environnementale. Pour savoir si ces deux lois sont comparables, je dirais qu'elles le sont effectivement car la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon a remplacé la LCEE. La différence c'est que les évaluations environnementales sont administrées et appliquées à l'échelle locale, tandis que sous la LCEE, ce genre d'évaluation faite ailleurs au pays se fait plutôt au niveau du fédéral.

We, in the Yukon, become the decision makers by way of our district offices and our YESAA board. We call it YESAB, Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board, and it has appointments from First Nations guaranteed. Yukon and the federal government also appoint members to that board.

Senator Dyck: It would seem to me that if we could take the elements that you have and represent them in the federal act, we would have something that is extremely workable with respect to First Nations.

Mr. Fentie: On that point, because YESAA is a product of a Yukon land claim, you may not find that in other areas of the country. Maybe the best way for me to put it is that Yukon does not have reservations; it has selected land, ownership by First Nations, and First Nations have self-governing rights on that land.

That is not the case in provinces that have Treaty 8 and Treaty 6 and all those matters that are a century-plus worth of tangled issues and commitments and so on. I would suggest to you that Yukon is an example that can be looked to as we proceed down this road, which may be beneficial to other jurisdictions that want to undertake a process that is similar to that.

The fact of the matter is that our act is, in many ways, mirroring the Canadian environmental assessment process; it is just that it is a different instrument created in a much different way, at a local level, with the involvement of the federal government.

Senator Wallace: Thank you, premier. Senator Dyck has touched on the first question I had. I was listening to you describe what seem to be real benefits from the changes that were made under YESAA in developing and having reasonable development in the North and the Yukon. How does that compare to what we have under Bill C-38? Senator Dyck has touched on a number of those points.

When you compare YESAA and see the more streamlined process that you have under YESAA, are there other elements that you have not mentioned so far that you see in Bill C-38 that would perhaps result in a more streamlined process to achieve the benefits that you have experienced?

Mr. Fentie: I would be hesitant to say that you should nationally adopt something that was locally developed and an instrument that was created for a specific purpose under a land claim process. I would be hesitant to say that. I did say moments ago that Yukon is certainly a jurisdiction that can be looked to as an example of how we have done things that have improved dramatically the efficiencies and timeliness of assessment processes.

Let me also add the fact that in the past — and I think we can demonstrate that by countless examples — an inefficient, untimely and unreasonable process has driven investment for this country offshore. Yukon was a prime example of that years ago.

Au Yukon, nous sommes devenus les décideurs grâce à nos bureaux de district et à notre conseil de la LEESY, nous l'appelons le CEESY, la Commission de l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon. Cette commission a des sièges réservés aux Premières nations. Le Yukon et le gouvernement fédéral se partagent les autres sièges.

Le sénateur Dyck : Il me semble que si l'on prenait tous ces éléments et qu'on les insérait dans une loi fédérale, l'on obtiendrait une loi qui peut très bien servir les Premières nations.

M. Fentie : Oui, car la LEESY est un produit d'une revendication territoriale du Yukon, ce qui ne se trouverait pas nécessairement ailleurs au Canada. On peut résumer tout cela en se rappelant que le Yukon n'a pas de réserve; il n'a que des terres octroyées par l'entente, détenues par les Premières nations, et gouvernées par celles-ci.

Ce n'est pas le cas dans les provinces qui ont signé le traité 8 et le traité 6 et toutes sortes de traités vieux de plus d'une centaine d'années qui représentent tout un fouillis de problèmes et d'engagements. Je pense que le Yukon est un exemple à suivre et que d'autres administrations pourraient certainement s'inspirer de notre modèle dans leurs activités.

En fait, notre loi est le reflet fidèle du processus canadien d'évaluation environnemental. Sa distinction est qu'il s'agit d'un instrument qui a été créé d'une façon novatrice, au niveau local, avec la participation du gouvernement fédéral.

Le sénateur Wallace : Merci, monsieur le premier ministre. Le sénateur Dyck vous a déjà posé l'une des questions que j'avais. Je vous écoutais décrire ce qui semble être des avantages conséquents aux modifications apportées à la LEESY pour développer le Nord et le Yukon. Comment cette loi se compare-t-elle au projet de loi C-38? Le sénateur Dyck en a déjà parlé.

Lorsque l'on compare la LEESY et l'on constate son processus allégé, voyez-vous des parallèles avec le projet de loi C-38 qui nous donnerait un processus plus allégé afin de produire les bénéfices que vous avez connus d'expérience?

M. Fentie : J'hésiterais à dire qu'il faudrait adopter à l'échelon national une pratique qui a été élaborée au niveau local, ou un outil qui a été conçu à des fins particulières sous un processus de revendications foncières. J'hésiterais à l'avancer catégoriquement. Toutefois j'ai bel et bien dit que le Yukon est un exemple de la façon par laquelle on peut améliorer les choses et accélérer le processus d'évaluation environnementale.

Permettez-moi d'ajouter également que, par le passé — et je crois que nous pouvons l'illustrer par d'innombrables exemples — c'est à cause d'un processus inefficace, inopportun et déraisonnable que les investissements pour ce pays se sont déplacés à l'étranger. Le Yukon en a été un parfait exemple, il y a quelques années.

One of the things we have to reflect on here is that this is a living process. As we go through changes to such instruments as CEAA, we will find in the future that further changes will be required, depending on the time we are in and what we are dealing with at that specific time. It is a living document.

That is why we built into YESAA a five-year review, which is under way. That review is to determine and address areas of problem, areas of improvement, and so forth. If we look to it in that manner, that these changes are merely a step in a long road ahead of us to continue to address issues important to this nation and in the public interest, then I think we can all agree that future changes certainly will be required to improve it and make it more efficient and even more reflective of what Canadians want at any given time, namely, the public interest.

Senator Wallace: You certainly speak positively about the need to have a more streamlined process, and that has been your experience in the Yukon. You seem quite familiar with the changes proposed under Bill C-38.

Mr. Fentie: I have not read the whole act, senator, I must confess, but specific to this area, I think, yes, I am.

Senator Wallace: To the extent you have looked at CEAA, are there any other elements you see in Bill C-38 relating to streamlining that strike you as being positive that you have not touched on so far?

Mr. Fentie: Off the top of my head, I cannot relay a specific item by section to you.

Senator Wallace: Just general concepts.

Mr. Fentie: In general terms, this is something that has been sought over the many years that I have been involved at the national level, at first ministers' meetings, Western ministers' meetings, Northern ministers' meetings, Council of the Federation, and I have touched on recently, post-2008, when we met premiers and the Prime Minister to develop a stimulus program for this country. This has been a constant issue. All areas of efficiency and streamlining of CEAA that the government is bringing forward I see positively, but future changes may be required. It will not be perfect. YESAA is not perfect. We do not live in a perfect world, and those changes will surface. Those needs will surface as we go forward. This is a critical point in time, and implementing this process, I think, is critical to the future of this country, because without development, growth and job creation, we are all in trouble.

Une des choses dont il faut tenir compte ici, c'est qu'il s'agit d'un processus évolutif. Lorsque nous appliquerons les changements aux instruments tels que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, nous nous apercevrons, à l'avenir, que d'autres changements seront nécessaires, en fonction de l'époque dans laquelle nous nous trouverons et des choses auxquelles nous serons confrontés, à ce moment-là. Il s'agit d'un document évolutif.

C'est pour cela que nous avons prévu un examen quinquennal dans la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, examen qui est en cours. Cet examen vise également à cerner et à résoudre les problèmes, les choses à améliorer, et cetera. Vus sous cet angle, ces changements ne sont qu'une simple étape dans la longue route qu'il nous reste à parcourir pour continuer à traiter des importants enjeux pour notre pays et pour l'intérêt public; ainsi, je crois que nous serons tous d'accord pour dire que des changements seront certainement nécessaires pour améliorer les choses et les rendre plus efficaces et pour qu'elles reflètent davantage ce que les Canadiens veulent à un moment donné, à savoir défendre l'intérêt public.

Le sénateur Wallace : Vous parlez certainement en termes positifs de la nécessité d'avoir un processus plus simple et c'est ce qui a d'ailleurs été votre expérience au Yukon. Vous avez l'air de bien connaître les changements proposés par le projet de loi C-38.

M. Fentie : Je dois vous avouer que je n'ai pas lu tout le projet de loi, monsieur le sénateur, mais je crois que je connais assez ce qui concerne ce domaine.

Le sénateur Wallace : Par rapport à ce que vous avez vu dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, y a-t-il d'autres éléments, dans le projet de loi C-38, concernant la rationalisation du processus et qui vous semblent être positifs et que vous ne nous avez pas mentionnés jusqu'ici?

M. Fentie : À brûle-pourpoint, je n'arrive pas à me rappeler de points précis.

Le sénateur Wallace : Seulement des concepts généraux.

M. Fentie : De manière générale, il s'agit de quelque chose que l'on demande depuis les nombreuses années que je suis impliqué à l'échelle nationale, aux réunions des premiers ministres, aux réunions des ministres de l'Ouest, aux réunions des ministres du Nord, au Conseil de la fédération et j'en ai parlé récemment, après 2008, lorsque nous avons rencontré les premiers ministres des provinces et des territoires et le premier ministre pour mettre sur pied un programme de relance pour notre pays. Cela a été un thème constant. Je vois d'un bon œil tous les éléments d'efficacité et de rationalisation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale que le gouvernement propose, des changements risquent d'être nécessaires à l'avenir. Cela ne sera pas parfait. La Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon n'est pas parfaite. Nous ne vivons pas dans un monde parfait et ces changements feront surface. Ces besoins feront surface, au fur et à mesure. Nous sommes à une croisée des chemins et la mise en œuvre de ce processus, à mes yeux, est cruciale pour l'avenir de notre pays, car sans développement, sans croissance et sans création d'emplois, nous aurons tous des problèmes.

Senator Wallace: Balanced with economic growth and job creation, of course, is protection of the environment.

Mr. Fentie: That is correct.

Senator Wallace: That is the uppermost part of all of this. In developing the more streamlined process in the Yukon, do you feel comfortable that you have also provided that environmental protection that the public is expecting? Again, I am trying to draw the parallels. We obviously want to have the comfort with Bill C-38 that the environmental protection will be there with these changes. What has your response been?

Mr. Fentie: I would submit that nothing in streamlining, making clear processes and putting in timelines, as we experienced in the Yukon with YESAA, reduced the rigours of environmental assessment and protection. Ultimately, the objective in these processes is to determine environmental impacts, what they are, how severe, and then the onus is on industry to show and demonstrate that they can mitigate those impacts for ensuring sustainability of the environment.

I do not think at any time CEAA, YESAA or any other environmental assessment instrument was intended to be obstructive or to impede development for this country. It was intended to determine what the impacts are and to ensure that we can protect our environment by implementing mitigating measures.

Senator Wallace: Thank you very much, premier.

Senator Seidman: Thank you, premier. You have talked a lot about the environmental assessment process because you have had a lot of questions about it. You have done a good job of describing the changes that you see will come about.

You talked a bit about the review boards, the people who are involved in the assessment process. Could you go into a little more detail about that? Who is involved, and how did it come about they were involved or would be involved?

Mr. Fentie: In the Yukon?

Senator Seidman: Yes.

Mr. Fentie: Let me first go to the district or designated offices. These are offices set up by way of hiring employees who are charged with the duty of assessing lower-level projects, if you will, and determining what process must proceed to allow that project to reach its ultimate goals and objectives. Those people are hired, and the oversight for that is by the board itself, the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board. The members on that board are citizens appointed to that board by First Nations, by Yukon, and by the federal government. They are charged not only with the duty of implementing the act itself

Le sénateur Wallace : Ce qui va de pair avec la croissance économique et la création d'emplois, bien entendu, c'est la protection de l'environnement.

M. Fentie : Vous avez raison.

Le sénateur Wallace : Il s'agit de la partie la plus élevée de tout cela. Pour créer un processus plus simple au Yukon, pensez-vous que vous avez suffisamment offert cette protection environnementale à laquelle le public s'attend? Encore une fois, j'essaie d'établir des parallèles. Avec le projet de loi C-38, nous voulons bien évidemment nous assurer que la protection environnementale accompagnera tous ces changements. Quelle a été votre réponse?

M. Fentie : Je dirais que rien dans ce que nous avons fait pour rationaliser, simplifier le processus et imposer des échéanciers, comme ça été le cas au Yukon avec la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, n'a amoindri la rigueur de l'évaluation et de la protection environnementale. Au bout du compte, l'objectif de ces processus est de déterminer les retombées environnementales, de les identifier, d'identifier leur sévérité et ensuite, c'est à l'industrie de montrer et de prouver qu'elle peut mitiger ces retombées pour veiller à la durabilité de l'environnement.

Je ne crois pas que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon ou tout autre instrument d'évaluation environnementale n'aient jamais été créés pour empêcher ou pour entraver le développement de notre pays. Ils visaient à identifier les retombées et à veiller à ce que nous puissions protéger notre environnement en adoptant des mesures d'atténuation.

Le sénateur Wallace : Merci beaucoup, monsieur le premier ministre.

Le sénateur Seidman : Merci, monsieur le premier ministre. Vous avez beaucoup parlé du processus d'évaluation environnementale car vous aviez beaucoup de questions là-dessus. Vous nous avez fait une bonne description des changements qui, selon vous, en découleront.

Vous avez un peu parlé des commissions, des personnes qui sont impliquées dans le processus d'évaluation. Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails là-dessus? Qui est impliqué et comment cela est-il organisé?

M. Fentie : Au Yukon?

Le sénateur Seidman : Oui.

M. Fentie : Permettez-moi d'abord de parler des bureaux de district ou bureaux désignés. Il s'agit de bureaux qui sont mis sur pied pour embaucher des employés qui sont chargés d'évaluer des projets de niveau inférieur, si vous voulez, et de décider du processus à suivre pour permettre à ce projet d'atteindre ses buts et objectifs ultimes. On embauche ces gens et c'est le comité lui-même qui se charge d'en faire la surveillance, l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon. Les membres de cet office sont des citoyens qui sont nommés par les Premières nations, par le Yukon et par le gouvernement fédéral. Ils sont

but also with ensuring that a regulatory package this thick is also being addressed through any assessment process. These members are citizens. They are appointed, and they have a specific mandate and duties to perform.

Senator Seidman: Were they appointed for a term?

Mr. Fentie: Yes. There are timelines for their appointment, including the chairmanship and the other members of the board.

Senator Seidman: You say they are members from the Yukon, the federal government and First Nations. Is that correct?

Mr. Fentie: Yes.

Senator Seidman: Could you tell me a bit about, for example, the First Nations members who are appointed?

Mr. Fentie: Names are brought forward by the First Nations themselves. The First Nations gather. In the Yukon, it is through the Council of Yukon First Nations, CYFN. They determine what members or names they want to bring forward for appointment. Once done, the Yukon does not oppose those particular appointments, and they are put into force and effect by way of order-in-council by the Yukon Legislative Assembly.

With respect to federal appointments, names are brought forward by way of consultation, both with Yukon and with First Nations. Again, that is brought into force and effect by way of order-in-council, the same as with Yukon appointments. We go through a process there that ultimately determines who we will be appointed to the board.

Senator Seidman: For me the issue would be how the First Nations people are appointed to the board, and that would be pretty critical.

Mr. Fentie: They do that themselves.

Senator Seidman: That is excellent. Thank you very much.

Mr. Fentie: By the way, we also provide in Yukon a level of training and orientation that goes with these appointments. You do not just toss people into the fray, if you will. There is some work done with these people to orient them and get them focused on exactly what their responsibilities are, what the liabilities are and what the mandate is.

Senator Seidman: You have anticipated my next question. Now that you have answered it, that is excellent. There is a degree of training these people to understand their roles and understand the importance of what they are about to do?

Mr. Fentie: Yes.

Senator Seidman: Thank you.

Senator Brown: Thank you for your presentation. It seems to me you said that Yukoners own the lands, and I think that makes a tremendous difference.

chargés non seulement de mettre en œuvre la loi, en tant que telle, mais aussi de veiller à ce qu'une liste de règlements longue comme le bras soit aussi abordée pendant tout processus d'évaluation. Ces membres sont des citoyens. Ils sont nommés et ils ont un mandat et des tâches précises qui leur sont confiés.

Le sénateur Seidman : Sont-ils nommés pour une certaine durée?

M. Fentie : Oui. Leur mandat dure une certaine période, tout comme celui du président et des autres membres de l'office.

Le sénateur Seidman : Vous dites que ce sont des membres du Yukon, du gouvernement fédéral et des Premières nations. Est-ce bien cela?

M. Fentie : Oui.

Le sénateur Seidman : Pourriez-vous nous parler un peu, par exemple, des membres nommés par les Premières nations?

M. Fentie : Les noms sont soumis par les Premières nations elles-mêmes. Les Premières nations se réunissent. Au Yukon, elles le font par le biais du Conseil des Premières nations du Yukon. Ils choisissent les membres ou les noms qu'ils veulent proposer pour ces nominations. Une fois que c'est fait, le Yukon ne s'oppose pas à ces nominations précises et elles entrent en vigueur par voie de décret à l'Assemblée législative du Yukon.

En ce qui a trait aux nominations fédérales, les noms sont proposés et sont soumis à consultation, aussi bien avec le Yukon qu'avec les Premières nations. Une fois de plus, elles entrent en vigueur par voie de décret, comme pour les nominations du Yukon. Nous entamons ensuite un processus qui vise à déterminer les personnes qui seront nommées à l'office.

Le sénateur Seidman : Ce qui m'importe, c'est la manière dont les représentants des Premières nations sont nommés à l'office, ce qui me semble assez important.

M. Fentie : Ils s'en occupent eux-mêmes.

Le sénateur Seidman : C'est excellent. Merci beaucoup.

M. Fentie : D'ailleurs, au Yukon nous offrons également un niveau de formation et d'orientation parallèlement à ces nominations. Les gens ne sont pas simplement parachutés à ces postes. Nous travaillons avec ces personnes pour les orienter et leur donner une formation ciblée sur leurs responsabilités, leurs engagements et leur mandat.

Le sénateur Seidman : Vous avez devancé ma prochaine question. Maintenant que vous y avez répondu, c'est excellent. On offre à ces gens une certaine formation pour qu'ils comprennent leur rôle et comprennent l'importance de ce qu'ils s'apprennent à faire?

M. Fentie : Oui.

Le sénateur Seidman : Merci.

Le sénateur Brown : Merci pour votre exposé. Il me semble que vous avez dit que les habitants du Yukon sont propriétaires des terres, et je crois que cela fait toute une différence.

Mr. Fentie: No. Yukoners do not own the land. When it comes to Crown land, we are managers. The Federal Crown still owns the land. Yukon First Nations, by way of their settlements, own Settlement A lands, surface and subsurface, and Settlement B lands, surface. They have those rights.

Senator Brown: That is what I was trying to get to, that they actually own some land where they could locate a house.

Mr. Fentie: The resources as well.

Senator Brown: Yes, and they have resources. I spent five years as chair of a planning commission around Calgary, and there are reservations there that did very well because they did own the land that they worked on. The people who wanted to build a house there, they were actually smart enough to rent it on a renewable lease, but it was a lease because they actually owned it and owned the land as well. I will not name the reservations, but there were a couple we had to deal with that were just impossible because there was no ownership of the house or houses, so they deteriorated really fast. I actually saw a horse inside a house at one time when I drove by, which was kind of startling. We had the same thing in another place outside of Calgary.

If you could give us some advice as to how those reservations in the future could transition to more ownership of their houses, their land and some of their resources as well, then I think you have a solution. Until we do that, I see a lot of reservations that will not grow as fast as they should and as fast as they have the right to.

Mr. Fentie: At the risk of being quite blunt, I would submit, senators, that it is time to deal with the Indian Act. Let me make the point in this manner: In Yukon, Yukon First Nations are out from under the Indian Act because of the land claims process there. If you want to improve the lot of Aboriginal people in this country, address the Indian Act. It is archaic; it belongs with the dinosaurs, and it is time to deal with it in the appropriate manner.

Senator Brown: Thank you. I could not have said it better myself. That is exactly what I wanted to hear from you.

The Chair: Colleagues, I have no other names on my list.

Mr. Fentie, I would like to make sure I understand that as far as this legislation is concerned, your territory, the Yukon, has participated in the work that went into Part 3, streamlining the resource development process, and I take it from your evidence that you are pleased with it. Is that right?

M. Fentie : Non. Les Yukonnais ne sont pas propriétaires des terres. Quand il s'agit de terres de la Couronne, nous sommes des intendants. La Couronne fédérale reste propriétaire des terres. Les Premières nations du Yukon, de par leurs ententes, sont propriétaires des terres de catégorie A visées par les règlements, en surface et souterraines, et des terres de catégorie B visées par les règlements, à la surface. Elles détiennent ces droits.

Le sénateur Brown : C'est exactement ce que j'essayais de déterminer, à savoir qu'en réalité, elles sont propriétaires de certaines terres où elles pourraient installer une maison.

M. Fentie : Les ressources également.

Le sénateur Brown : Oui, et il y a des ressources. J'ai passé cinq ans à la présidence d'une commission de planification autour de Calgary, et il y a des réserves qui ont très bien réussi car elles étaient propriétaires des terres sur lesquelles ils travaillaient. Les gens qui voulaient y construire une maison étaient en fait suffisamment intelligents pour la louer au terme d'un bail renouvelable, mais c'était un bail parce qu'ils en étaient propriétaires et étaient également propriétaires des terres. Je ne vais pas nommer ces réserves, il y en avait deux ou trois avec lesquelles nous traitions et qui étaient simplement impossibles, car il n'y avait aucune propriété de la maison ou des maisons, et donc elles se sont détériorées très rapidement. J'ai même vu un cheval à l'intérieur d'une maison, à un moment donné, quand je passais à côté en voiture, ce qui m'a quelque peu déstabilisé. La même chose s'est produite ailleurs, à l'extérieur de Calgary.

Si vous pouviez nous donner des conseils sur la façon dont ces réserves à l'avenir pourraient être propriétaires d'un plus grand nombre de leurs maisons, de leurs terres et de certaines de leurs ressources également, je crois que vous avez une solution. Sinon, je prévois un grand nombre de réserves qui ne se développeront pas aussi rapidement qu'elles le devraient et aussi rapidement qu'elles en ont le droit.

M. Fentie : Au risque de paraître assez brutal, je dirais, messieurs les sénateurs, qu'il est temps d'aborder la question de la Loi sur les Indiens. Je vous dirai ceci : au Yukon, les Premières nations du Yukon se font couper l'herbe sous les pieds par la Loi sur les Indiens, à cause du processus de revendication territoriale, là-bas. Si vous voulez améliorer le sort des peuples autochtones de ce pays, penchez-vous sur la Loi sur les Indiens. Elle est archaïque; elle appartient à l'ère préhistorique et il est temps d'en traiter de manière appropriée.

Le sénateur Brown : Merci. Je n'aurais pas pu si bien dire. C'est exactement ce que je voulais vous entendre dire.

Le président : Chers collègues, je n'ai plus personne sur ma liste.

Monsieur Fentie, je voudrais m'assurer d'avoir compris qu'en ce qui a trait à ce projet de loi, votre territoire, le Yukon, a participé aux travaux qui ont été faits pour la partie 3, la rationalisation du processus d'extraction des ressources, et, d'après votre témoignage, j'imagine que vous en êtes satisfait. Est-ce bien cela?

Mr. Fentie: Yes. Yukon is a supportive jurisdiction, as are all the provinces and the other two territories. Yes, as I tried to articulate, it is about time the country moved to address this particular area and challenge that we have faced for so long.

The Chair: Excellent. Without further ado, sir, I thank you. I will ask colleagues to stay for a brief in camera session.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Thursday, June 7, 2012

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:06 a.m. to examine the subject matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

Senator W. David Angus (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I am calling this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources to order, as we continue our pre-study of Bill C-38.

This morning, we have with us a witness from Atlantic Canada via video conference, Bonnie H. Morse, Program Coordinator, Grand Manan Fishermen's Association. She is in beautiful St. Andrew's, New Brunswick.

I can tell from your smile that you can hear me. I will make a few introductory remarks, and then we will get going with your testimony.

Colleagues, we also have witnesses from the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs and from the Assembly of First Nations. What we will do is hear Ms. Morse's testimony, question her and then proceed with them.

Ms. Morse, I think you are familiar with this committee. We are the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, and we are doing a pre-study of Part 3 of Bill C-38, which are those sections that deal with the facilitation of resource development. Of course, that includes fisheries, which I know you are particularly interested in. You and your organization were one of the first ones to contact us when we began our study, so we are delighted that we are able to hear from you this morning.

This is our sixth hearing on our pre-study. We have heard from different interest groups. Today, hopefully, is our last set of witnesses on our pre-study and then we will be reporting to our masters at another committee. We will certainly want to take into consideration the wise words you will share with us.

M. Fentie : Oui. Le Yukon est favorable, comme toutes les autres provinces et les deux autres territoires. Oui, comme j'ai essayé de vous le dire, il est grand temps que notre pays s'attaque à cette question précise et remette en question ce que nous vivons depuis si longtemps.

Le président : Excellent. Sans plus attendre, monsieur, je vous remercie. Je demanderai à mes collègues de rester pour une courte séance à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le jeudi 7 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 6, afin d'étudier la teneur des éléments de la Partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur W. David Angus (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous poursuivons notre étude préliminaire du projet de loi C-38.

Ce matin nous avons Mme Bonnie H. Morse, coordonnatrice duprogramme pour la Grand Manan Fishermen's Association qui témoigne de la région de l'Atlantique par vidéoconférence. Elle se trouve dans la belle ville de St. Andrews, au Nouveau-Brunswick.

Je constate par votre sourire que vous pouvez m'entendre. Je ferai quelques commentaires préliminaires, puis nous passerons à votre témoignage.

Collègues, nous avons également des témoins de l'Assemblée des chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse. Nous allons d'abord écouter le témoignage de Mme Morse, lui poser des questions, puis passer aux autres témoins.

Madame Morse, je crois que vous connaissez le comité. Nous sommes le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous menons une étude préliminaire de la partie 3 du projet de loi C-38 visant à faciliter le développement des ressources. Bien entendu, cela inclut les pêches qui vous intéressent particulièrement. Votre organisation et vous-même avez été parmi les premiers à nous contacter, alors nous sommes ravis de pouvoir vous écouter ce matin.

Il s'agit de notre sixième séance dans le cadre de cette étude préliminaire. Nous avons entendu divers groupes d'intérêt. J'espère qu'aujourd'hui sera la dernière journée pour entendre le dernier groupe de témoins dans le cadre de cette étude préliminaire, puis nous ferons rapport à nos maîtres d'un autre comité. Nous allons certainement tenir compte des sages paroles que vous allez partager avec nous.

Just so you know who we are, I am David Angus, a senator from Quebec. I chair the committee. Today we have with us Senator Grant Mitchell from Alberta, deputy chair. Also, we have two folks from the parliamentary library. They do all the research about the Grand Manan Fishermen's Association and tell us exactly who you are. They are very helpful to us on many fronts. They are Ms. Sam Banks and Mr. Marc LeBlanc. Then, from the Yukon Territory, where they also have fishing, we have Senator Dan Lang. They fish for gold, lead, zinc and copper — all kinds of big fish.

From British Columbia we have Senator Yonah Martin who is filling in today for Senator Neufeld. We are delighted to have her with us again. I think it is her second or third time now. I thank her for being here.

Our clerk is Lynn Gordon, who you have dealt with.

We also have Senator John Wallace, from New Brunswick. We are getting closer to home for you. He is very familiar with St. Andrews and all the beautiful surroundings in that great seaside town.

We have Senator Judith Seidman of Montreal, Quebec.

Last but not least is Paul Massicotte, a senator from Quebec.

Before you give your presentation, I need a motion that we proceed by electronic media.

Senator Lang: So moved.

The Chair: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Without further ado, Ms. Morse, please begin. We have a copy of your document. All senators have it and we can follow along. We are interested to hear what you have to say. I know about Grand Manan; it is one of the really special places in Canada. I have been there often. Therefore I look forward to hearing from you.

Bonnie H. Morse, Program Coordinator, Grand Manan Fishermen's Association: Thank you and good morning. I obviously think Grand Manan is special as well. For those of you not familiar with where I am from, Grand Manan is a small island in the mouth of the Bay of Fundy. We are about 32 kilometres off the southern coast of New Brunswick. To get to the island, there is an hour and a half ferry ride. We are pretty isolated. We have just fewer than 2,500 people who live on the island full time and we are obviously very dependent on the marine environment for the economy of the island.

When the island was first settled, it was mainly settled with fisherman. In the last 30 years we have seen the aquaculture industry really take off and it has become an important part of our economy. We are always very careful. I have done a number of these presentations with colleagues over the last few years. We

À titre informatif, je suis David Angus, sénateur du Québec. Je préside le comité. Aujourd'hui nous avons le sénateur Grant Mitchell, de l'Alberta, qui est vice-président. De plus, nous avons deux personnes de la Bibliothèque du Parlement. Ce sont eux qui font toute la recherche concernant la Grand Manan Fishermen's Association et nous disent exactement qui vous êtes. Ils nous aident à bien des égards. Ce sont Mme Sam Banks et M. Marc LeBlanc. Ensuite, du Yukon, où il y a également de la pêche, nous avons le sénateur Dan Lang. On y pêche de l'or, du plomb, du zinc et du cuivre — toutes sortes de gros poissons.

De la Colombie-Britannique, nous avons le sénateur Yonah Martin, qui remplace le sénateur Neufeld aujourd'hui. Nous sommes ravis de l'accueillir parmi nous à nouveau. Je crois que c'est sa deuxième ou troisième fois. Je la remercie d'être ici.

Notre greffière est Lynn Gordon, avec qui vous avez fait affaire.

Nous avons également le sénateur John Wallace, du Nouveau-Brunswick. Nous nous rapprochons de chez vous. Il connaît très bien St. Andrews et l'environnement idyllique de cette belle ville côtière.

Nous avons le sénateur Judith Seidman de Montréal, Québec.

Le dernier mais non le moindre, Paul Massicotte, sénateur du Québec.

Avant que commenciez votre exposé, il faut une motion pour tenir la séance par média électronique.

Le sénateur Lang : J'en fais la proposition.

Le président : Tous ceux qui sont pour.

Des voix : D'accord.

Le président : Allez-y sans plus tarder madame Morse. Nous avons une copie de votre document. Tous les sénateurs peuvent suivre. Nous voulons entendre ce que vous avez à dire. Je connais Grand Manan, c'est un de ces endroits vraiment spéciaux au Canada. J'y suis allé souvent. Je me réjouis d'entendre votre témoignage.

Bonnie H. Morse, coordonnatrice de programme, Grand Manan Fishermen's Association : Bonjour et merci. De toute évidence, j'estime aussi que Grand Manan est spéciale. Pour ceux d'entre vous qui n'êtes pas familier avec l'endroit, Grand Manan est une petite île à l'embouchure de la baie de Fundy. Nous sommes situés à environ 32 kilomètres au large de la côte Sud du Nouveau-Brunswick. Il faut mettre une heure et demie par traversier pour arriver à l'île. Nous sommes assez isolés. Nous avons un peu moins de 2 500 personnes qui habitent l'île à temps plein et notre économie dépend grandement de l'environnement marin.

Les premières personnes à s'établir dans l'île étaient surtout des pêcheurs. Depuis les 30 dernières années, nous avons constaté l'essor de l'aquaculture qui est devenue une partie importante de notre économie. Nous sommes toujours très prudents. J'ai fait un certain nombre d'exposés avec des collègues au cours des

are very supportive of the aquaculture industry. It is an important part of where we are from. However, both industries have to be able to coexist in the marine environment.

Since 2009, the aquaculture industry has been hit with a problem of sea lice on their fish. They have developed a resistance to their normal treatments and they have had to go outside that for emergency registrations of pesticides to treat the sea lice and ensure the health of their fish.

One of the things that has concerned us a lot about this is that sea lice are in the same family as crustaceans, which provide feed for our herring that our fishermen depend on. When you look at juvenile lobster, they are similar in size to sea lice. We are very concerned about the impacts these things would have. In our discussions, some of the things we focused relate to how current sections 32, 35 and 36 of the Fisheries Act are interpreted by the Department of Fisheries and Oceans.

When you consider section 32, which is killing a fish by means other than fishing, certainly if you are killing lobster with a sea lice treatment, for example, you are not following the act as closely as we would like. You are also impacting the habitat for traditional fisheries in the Bay of Fundy. When you look at the definition of a pesticide, it is defined as a deleterious substance.

When Bill C-38 was introduced and we looked at changes to those sections of the act, obviously it raised concerns for us. We have continued to express these concerns and we have been looking for more information. We are really still struggling to try and understand what sort of impacts it could have.

As the emergency registration process exists now, there is no opportunity for input with public consultation. There are risk assessments done but it does not involve the traditional fishing industry and it does not always involve scientists who are directly involved with those species and their abundance in the marine environment. When you combine that with DFO's recent strategic review and they have ceased research into the biological effects of pesticides and contaminants, it leaves us feeling very vulnerable about the implications this will have for our industries.

We have asked for more information. We are still looking for that, but for us we are really concerned about the long-term impacts. When you look at a juvenile lobster, for example, it takes seven years for that lobster to reach maturity. We do not know what sort of things are happening in the marine environment, so when you start changing the act to no longer protect habitat until a fish is dead, we have concerns.

We have concerns when we look at new energy resources like tidal energy, for example, and the impact the acoustics in the water would have on herring, which are very acoustically sensitive, and some of the larger marine mammals like porpoise or whales that frequent the bay.

dernières années. Nous appuyons grandement l'aquaculture. Cela fait partie de nous. Les deux industries doivent toutefois pouvoir coexister dans l'environnement marin.

Depuis 2009, l'industrie de l'aquaculture a été frappée par le problème du pou du poisson. Les poissons ont développé une résistance au traitement habituel. Il faut donc avoir recours à l'homologation d'urgence de pesticides pour traiter le pou du poisson et pour s'assurer de la santé du poisson.

Un des aspects qui nous préoccupent beaucoup relativement au pou du poisson, est qu'il appartient à la famille des crustacés qui servent d'aliment pour nos harengs et dont dépendent nos pêcheurs. Les jeunes homards sont d'une taille semblable au pou du poisson. Nous sommes très préoccupés de l'incidence que cela pourrait avoir. Dans le cours de nos discussions, nous nous sommes concentrés sur la façon dont les articles 32, 35 et 36 actuels de la Loi sur les pêches sont interprétés par le ministère des Pêches et des Océans.

L'article 32 interdit de causer la mort du poisson par d'autres moyens que la pêche. Alors, si vous causez la mort d'un homard en utilisant un traitement contre le pou du poisson, par exemple, vous ne respectez pas la loi autant que nous le souhaiterions. Vous avez également une incidence sur l'habitat des pêches traditionnelles dans la baie de Fundy. De par sa définition, un pesticide est une substance nocive.

Nous étions très préoccupés lorsque le projet de loi C-38 a été présenté contenant des changements aux articles de cette loi. Nous avons fait part de ces préoccupations et avons tenté d'obtenir plus de renseignements. Nous tentons encore vraiment d'essayer de comprendre quelles seront les répercussions.

Le processus d'homologation d'urgence tel qu'il existe actuellement ne permet pas une rétroaction du public. Il y a des évaluations de risque, mais cela ne tient pas compte de l'industrie traditionnelle des pêches et n'assure pas toujours la participation de scientifiques qui connaissent très bien ces espèces et leur abondance dans l'environnement marin. Lorsque s'ajoute à cela l'examen stratégique récent au MPO, sachant qu'ils ont mis un terme à la recherche des essais biologiques des pesticides et des contaminants, cela nous rend très vulnérables face aux répercussions que cela aura sur nos industries.

Nous avons demandé des renseignements supplémentaires. Nous les attendons toujours, mais pour nous, ce qui est très préoccupant, ce sont les répercussions à long terme. Prenez par exemple les jeunes homards, il leur faut sept ans afin de parvenir à maturité. Nous ne sommes pas au courant de ce qui se passe dans l'environnement marin, alors lorsqu'on commence à modifier la loi afin de ne plus protéger l'habitat jusqu'à ce que les poissons soient morts, cela est préoccupant.

Nous sommes préoccupés par les nouvelles sources d'énergie comme l'énergie marémotrice et par les répercussions que les ondes sonores dans l'eau pourraient avoir sur le hareng, qui est très sensible aux ondes sonores, et sur des mammifères marins de plus grande taille comme les marsouins et les baleines qui fréquentent la baie.

The Chair: May I interrupt you there? You raise an interesting subject, namely tidal power generation. Last year I went down there and saw what they are doing thus far in the Bay of Fundy. There is that power station up at the head of the bay. I was wondering what studies have been done. What knowledge do you already have about the effects of that power generation on the marine life? I was given to understand that there have been studies done and that there are no ill effects. If you have other information, please tell us.

Ms. Morse: I am not really familiar with what studies have been done because they are in Nova Scotia and they are further away from us, as you said, up at the head of the bay. When you look at the whale population, they tend to congregate around Grand Manan. For us, tidal power is probably a long way off, but it is one of the things we have always been concerned about in relation to the impacts it could have on those whales and on the herring, which do not necessarily go to the head of the bay but are more frequent where we are in the mouth. It is one of the things to be cautious about moving forward, and to have protections under the Fisheries Act is important.

To sum up, we are really concerned about the impacts this would have. We would like to have more information before this goes forward. When there have been potential changes to the Fisheries Act, there have been long periods of consultation. Looking at your list of witnesses, I believe I am the first one from the traditional fisheries industry who has made a presentation.

I by no means pretend to speak for everyone, but with a traditional fishery we have been completely overwhelmed by what this could mean and what it might mean. Like many organizations, we are non-profit and we do not have the wherewithal to get out and research and understand the impact this may have. We have not been afforded that opportunity.

I will leave it at that.

The Chair: Are those all your comments?

Ms. Morse: Those are my comments. I do much better with question and answer than I do with presentations. If that is all right with you, I will leave it there.

The Chair: That is fine. That is why I tested you out with an earlier question. You did great.

Two other senators have arrived. We now have Senator Janis Johnson from Manitoba. She is our resident fisheries expert so you might expect some penetrating questions from Senator Johnson.

At the end of the table, from the Northwest Territories, is Senator Nick Sibbeston. You have met us all.

Le président : Puis-je vous interrompre ici? Vous soulevez un sujet intéressant, c'est-à-dire la production d'énergie au moyen d'énergie marémotrice. L'an dernier, j'ai visité cet endroit et j'ai vu ce qui se fait jusqu'à maintenant dans la baie de Fundy. Il y a une centrale électrique à l'embouchure de la baie. Je me demandais quelles études avaient été faites. Que savez-vous relativement aux effets de cette centrale électrique sur les animaux marins? Je crois comprendre que les études réalisées démontreraient qu'il n'y avait aucun effet néfaste. Si vous avez d'autres informations, veuillez nous en faire part.

Mme Morse : Je ne connais pas vraiment les études qui ont été réalisées parce que cela se trouve en Nouvelle-Écosse et que c'est plus éloigné de chez nous, comme vous l'avez dit, au fond de la baie. Lorsqu'on examine la population de baleines, elle a tendance à se réunir autour de Grand Manan. Pour nous, l'énergie marémotrice, ce n'est pas pour demain, mais c'est une des choses qui nous ont toujours préoccupés en raison des répercussions que cela pourrait avoir sur ces baleines et sur le hareng, qui ne se rendent pas nécessairement au fond de la baie, mais qui sont plus nombreux où nous nous trouvons à la sortie de la baie. C'est une des choses pour lesquelles il faudra être prudents à l'avenir de sorte qu'il est important d'avoir des protections au terme de la Loi sur les pêches.

En résumé, nous sommes vraiment préoccupés par les répercussions potentielles. Nous aimerions avoir davantage d'information avant que cela n'aille de l'avant. Lorsqu'il y a eu des changements potentiels à la Loi sur les pêches, il y avait eu de longues périodes de consultation. Mais si j'examine votre liste de témoins, je pense que je suis la première de l'industrie des pêches traditionnelles à faire un exposé.

Je ne prétends pas parler pour tout le monde, mais pour ce qui est des pêches traditionnelles, nous avons été complètement abasourdis par ce que cela pourrait signifier. Comme de nombreuses organisations, nous sommes un organisme sans but lucratif et nous n'avons pas les moyens pour entreprendre des recherches en vue de comprendre les possibles répercussions. On ne nous a pas donné cette possibilité.

Je vais terminer là-dessus.

Le président : C'est tout ce que vous avez à dire?

Mme Morse : Voilà mes observations. Je suis beaucoup plus à l'aise avec les questions et les réponses qu'avec les exposés. Si cela vous convient, je vais m'en tenir à ce que j'ai dit.

Le président : C'est parfait. C'est pourquoi je vous ai mise à l'essai en vous posant une question. Vous avez été excellente.

Deux autres sénateurs sont arrivés. Le sénateur Janis Johnson du Manitoba est maintenant présente. Elle est notre experte des pêches, alors vous pouvez vous attendre à ce qu'elle vous pose des questions éclairantes.

Au bout de la table, des Territoires du Nord-Ouest, se trouve le sénateur Nick Sibbeston. Maintenant vous nous avez tous rencontrés.

Senator Mitchell: Ms. Morse, you said that perhaps you do not speak for everyone but to those for whom you do speak, you speak exceptionally well. Thank you for your presentation.

It is true that you are the first representative from the traditional fishery that we have heard from. I am very interested in pursuing your point that you and organizations like yours were not consulted at all, either by the minister or officials and that no one made an effort. There were no round tables and no one with questionnaires.

Ms. Morse: We had a national conference call on Friday last week. It was a technical briefing. It was difficult to sort of get the information. I am not a huge fan of conference calls to begin with, so it was challenging.

Senator Mitchell: We are sorry that we put you on a conference call today, but you are doing really well.

One week ago, long after the 400-page omnibus bill was completed, they picked up the phone and gave you a technical briefing on it.

Ms. Morse: There was a technical briefing, and they gave us an opportunity to ask one question and one follow-up. It lasted about one hour.

Senator Mitchell: That is interesting; so much for democratic input.

The second question I am interested in pursuing, and you alluded to it, is about the scientists and their resources, et cetera. Are you aware that part of this bill will involve putting a lot of the Department of Fisheries and Ocean's responsibilities for environmental assessment under the Canadian Environmental Assessment Agency? Are you aware of that? Have you and your organization had a chance to think about the implications of whether the CEAA will have sufficient resources and experience, whether DFO officials who do that kind of work will be transferred to the CEAA, whether they will be laid off or whether there will be the resources to do this?

Ms. Morse: I am aware that that is the plan, but not having the details of how it would work leaves us with more questions than answers. I am sitting at the St. Andrews Biological Station, where a lot of DFO science research for the Bay of Fundy is done. We are fortunate to have them based here in southern New Brunswick. They have a very hands-on sort of experience in things like lobster and herring, or bigger things like tidal flow, hydrographics and that sort of thing. To have a section of the research here removed, I am not sure that they will be picked up by Environment Canada, who

Le sénateur Mitchell : Madame Morse, vous avez dit que vous ne parliez pas pour tout le monde, mais je dois dire que pour ceux que vous représentez, vous vous exprimez exceptionnellement bien. Merci pour votre exposé.

Il est vrai que vous êtes la première représentante des pêches traditionnelles que nous avons entendue. Je serais très intéressé à avoir des détails sur ce que vous avez dit, c'est-à-dire que vous et des organisations comme la vôtre n'ont pas du tout été consultées ni par le ministre ni par des représentants du ministère et que personne n'a fait d'effort à cet égard. Il n'y a pas eu de table ronde ni de questionnaire à remplir.

Mme Morse : Il y a eu une téléconférence nationale vendredi dernier. Il s'agissait d'une séance d'information technique. Il a été difficile d'obtenir l'information en quelque sorte. Je ne suis pas amateur de conférences téléphoniques d'emblée, de sorte que cela a été difficile.

Le sénateur Mitchell : Nous sommes désolés de vous recevoir par conférence téléphonique aujourd'hui, mais vous vous en tirez très bien.

Il y a une semaine, bien après qu'aient été terminées les 400 pages du projet de loi omnibus, ils ont pris le téléphone et vous ont donné une séance d'information technique.

Mme Morse : Il y a eu une séance d'information technique, et ils nous ont donné la possibilité de poser une question et une question de suivi. Cela a duré environ une heure.

Le sénateur Mitchell : C'est intéressant; et voilà pour la participation démocratique.

La deuxième question que j'aimerais soulever, et vous l'avez évoquée, porte sur les scientifiques et les ressources dont ils disposent notamment. Savez-vous qu'un élément de ce projet de loi consiste à transférer une bonne part des responsabilités du ministère des Pêches et des Océans en matière d'évaluation environnementale vers l'Agence canadienne d'évaluation environnementale? Étiez-vous au courant de cela? Avez-vous, vous et votre organisation, eu la chance de réfléchir sur ce que cela implique, à savoir si l'ACEE disposera de suffisamment de ressources et d'expérience et si les fonctionnaires du MPO qui font ce travail seront transférés à l'ACEE, s'ils seront licenciés ou si l'on disposera des ressources pour faire ce travail?

Mme Morse : Je sais que c'est ce qu'ils comptent faire, mais le fait que nous n'ayons pas les détails sur la façon dont cela se fera fait en sorte que nous avons plus de questions que de réponses. Je me trouve actuellement à la station biologique de St. Andrews où se fait une bonne partie des recherches scientifiques du MPO pour la baie de Fundy. Nous sommes chanceux que cette station soit ici dans le sud du Nouveau-Brunswick. Les gens qui travaillent à cette station ont de l'expérience sur le terrain relativement au homard et au hareng ainsi qu'en ce qui a trait à des questions plus vastes

has made cuts as well. Not having the information on how everything will mesh together is one of our challenges. It is a large bill to try to absorb in a short amount of time.

Senator Mitchell: You may be aware — I hope that you are aware — that the current act has a five-year review. It is automatic, standard, and must be done. If there were weaknesses in the act, there would be a statutory requirement that that be reviewed and assessed. In this case, just to your point, after you get some experience you will not even have that provision in this bill. There is no provision, statutory or mandatory, that it be reviewed after five years; they have taken that out. Were you aware of that?

Ms. Morse: I was not aware of that, no.

Senator Mitchell: I guess I am making your day. I will come back on a second round. Thank you.

Senator Wallace: Ms. Morse, how is the weather in St. Andrews this morning?

Ms. Morse: It is a little drizzly, but it is supposed to clear.

Senator Wallace: I was afraid of that. I am coming home tonight so maybe it will clear.

Ms. Morse, any of us from southern New Brunswick are well aware of the issues between the coexistence of the aquaculture industry and the natural fishery. In your written presentation, you touch on that. You have had concerns about that, in particular with the sea lice and how that has been dealt with — the pesticides that have been used to kill or control the sea lice, and the impact that has had on the natural fishery, in particular lobsters. When I read your presentation, I was not clear on the concerns you have about Bill C-38 versus a continuation of the concerns you have about the way the Fisheries Act works today and the protection, or maybe in some ways the lack of protection, for the natural fishery. Obviously, we want to hear your concerns about Bill C-38 to the extent that you know them, but are many of your concerns with the way the act is today perhaps considered a negative impact on the natural fishery?

Ms. Morse: I think that is it. We are concerned about how the act is today. My interpretation of Bill C-38 is that some of the protections that we have right now would become less with the changes.

comme l'action marégraphique et les données hydrographiques entre autres. Le fait qu'une partie des recherches qui ont lieu ici soient supprimées, je ne suis pas certaine qu'elles seront reprises par Environnement Canada, qui a également procédé à des compressions. Ne pas savoir la façon dont le tout sera interlié fait partie de nos défis. C'est un volumineux projet de loi qu'il faut essayer d'absorber en très peu de temps.

Le sénateur Mitchell : Vous savez peut-être que — du moins je l'espère — la loi sous sa forme actuelle doit être révisée après cinq ans. C'est automatique, standard et cela doit être fait. S'il y avait des faiblesses dans la loi, il y aurait une exigence légale qu'elle soit révisée et évaluée. Mais dans ce cas-ci, pour en revenir un peu à ce que vous avez dit, une fois que vous aurez acquis une certaine expérience, vous n'aurez pas le loisir d'évoquer cette disposition dans la loi actuelle. Parce qu'il n'y a pas de disposition obligatoire ou légale que la loi soit réexaminée après cinq ans, ils ont supprimé cette disposition. Étiez-vous au courant?

Mme Morse : Non, je ne le savais pas.

Le sénateur Mitchell : J'imagine que ça doit vous combler. Je vais poser d'autres questions lors de la deuxième série de questions. Merci.

Le sénateur Wallace : Madame Morse, quel temps fait-il à St. Andrews ce matin?

Mme Morse : Il y a un peu de bruine, mais le ciel devrait se dégager.

Le sénateur Wallace : C'est ce que je craignais. Je rentre à la maison ce soir alors peut-être qu'il se dégagera.

Madame Morse, quiconque habite le sud du Nouveau-Brunswick est bien au courant des questions concernant la coexistence de l'industrie aquacole et des pêcheries naturelles. Dans votre exposé écrit, vous évoquez cette question. Vous avez eu des préoccupations à ce sujet, et plus particulièrement en ce qui touche le pou du poisson et la façon dont on aborde ce problème — c'est-à-dire les pesticides utilisés pour détruire ou contrôler le pou du poisson et les répercussions sur les pêcheries naturelles, et en particulier sur le homard. Lorsque j'ai lu votre exposé, je n'ai pas bien compris les préoccupations que vous avez relativement au projet de loi C-38 par rapport aux préoccupations que vous avez relativement à la Loi sur les pêches telle qu'elle existe aujourd'hui et la protection qu'elle accorde, ou peut-être dans certains cas qu'elle n'accorde pas, aux pêcheries naturelles. Manifestement, nous voulons entendre vos préoccupations relativement au projet de loi C-38 dans la mesure où vous en ayez, mais est-ce que bon nombre de vos préoccupations portent sur la loi telle qu'elle existe aujourd'hui et qui peut être perçue comme ayant un impact négatif sur les pêcheries naturelles?

M. Morse : Je pense que c'est cela. Nous sommes préoccupés par la loi telle qu'elle est aujourd'hui. Mon interprétation du projet de loi C-38 est que les changements diminueront le nombre de protections que nous avons actuellement.

When you look at the habitat protection, in particular, and you focus on whether a fish is dead or alive, sometimes changes to habitat do not necessarily kill the fish but they change their fishing patterns. We had an example in North Head on Grand Manan where an aquaculture site had come in. There had been an ongoing dive study there to count lobsters by DFO in the early 1980s. The aquaculture site set up in the early 1990s and the lobster left the area. Clearly the habitat was impacted.

The site was later removed because it interfered with the ferry backing out of the wharf and there was concern about that kind of interference. When the site moved, the lobster returned. It was not a permanent destruction of habitat but it certainly changed how the lobster acted in the area. My interpretation of the bill is that we would lose some of that protection for habitat.

Senator Wallace: You represent the Grand Manan Fishermen's Association focus on the commercial fishery. Is that correct?

Ms. Morse: That is correct, yes.

Senator Wallace: The changes in Bill C-38 would highlight the commercial fishery in addition to the Aboriginal and recreational fisheries for particular protection. Does that not give you some comfort that the changes to Bill C-38 would zero in on the fishery that your association represents?

Ms. Morse: There is some comfort that it is protecting those fisheries, but it is the habitat protection. There is some concern from fishermen in general that the ecosystem as a whole is not being looked at. There are changes in the environment in the Bay of Fundy. The water has been warmer in the last years and the fishermen are noticing changes. By not looking at the ecosystem as a whole and focusing only on traditional fisheries, we sometimes miss things that we may not realize are triggers for something else. I think that may be the concern.

Senator Wallace: Again, these are not things that we should guess about because, obviously, there is a lot at stake. However, would it not seem reasonable to assume that if the act is to protect the commercial fishery, it would have to protect anything in relation to the continuation and the growth of that fishery, and obviously that is the habitat that the fish depend upon? I hear some criticism that we just look at the fish and at nothing else. To me, that would be highly simplistic, and I could not imagine that ever being the intent. Would it not seem reasonable that the habitat that supports the commercial fishery would have to be an integral part of the changes contemplated by Bill C-38?

Lorsqu'on examine la protection de l'habitat, plus particulièrement, et que l'on met l'accent sur la vie ou la mort d'un poisson, quelquefois, des changements à l'habitat ne tuent pas forcément les poissons, mais ils peuvent changer leurs habitudes de vie. Il y a eu un exemple à North Head à Grand Manan où une entreprise aquacole a été installée. Au début des années 1980, le MPO faisait des plongées à intervalles réguliers pour compter le nombre de homards qui s'y trouvaient. Le site aquacole a été installé au début des années 1990, et les homards ont quitté le secteur. Manifestement, leur habitat a été perturbé.

Le site a plus tard été démantelé parce qu'il perturbait les manœuvres du traversier lorsqu'il quittait le quai en marche arrière, et cette situation a suscité des préoccupations. Une fois que le site a été démantelé, les homards sont revenus. Il ne s'agissait pas d'une destruction permanente de l'habitat, mais cela avait très certainement changé la façon dont se comportaient les homards dans ce secteur. Selon mon interprétation du projet de loi, nous perdriions une partie de cette protection pour l'habitat.

Le sénateur Wallace : Vous représentez Grand Manan Fishermen's Association, qui met l'accent sur la pêche commerciale. Est-ce exact?

Mme Morse : C'est exact, oui.

Le sénateur Wallace : Les changements contenus dans le projet de loi C-38 mettraient l'accent sur la pêche commerciale en plus des pêches autochtones et récréatives pour ce qui est de cette protection particulière. Est-ce que cela ne vous réconforte pas de savoir que les changements apportés par le C-38 mettraient l'accent sur le type de pêche représenté par votre association?

Mme Morse : C'est réconfortant de voir qu'il protégera ces pêches, mais reste tout de même la protection de l'habitat. Certains pêcheurs sont préoccupés en général que l'écosystème dans son ensemble n'est pas visé par la loi. Il y a des changements dans l'environnement de la baie de Fundy. L'eau se réchauffe depuis quelques années et les pêcheurs ont remarqué ces changements. Lorsqu'on ne tient pas compte de l'écosystème dans son ensemble et qu'on ne met uniquement l'accent sur les pêches traditionnelles, on oublie quelquefois certains détails qui, sans que nous le sachions, pourraient déclencher autre chose. Je pense que c'est peut-être ce qui les préoccupe.

Le sénateur Wallace : Encore une fois, ce ne sont pas des choses sur lesquelles il faut deviner, parce que manifestement les enjeux sont importants. Toutefois, n'est-il pas raisonnable de supposer que si une loi vise à protéger la pêche commerciale, elle devrait également protéger tous ceux qui entrent en relation avec la poursuite et la croissance de cette pêche, et, manifestement, cela porte sur l'habitat sur lequel dépend le poisson? Les gens critiquent la loi en disant que nous ne nous penchons que sur les poissons et rien d'autre. Selon moi, c'est très simpliste et je ne peux pas m'imaginer que ce soit l'intention. N'est-il pas raisonnable de croire que l'habitat qui appuie les pêches commerciales devraient faire partie intégrante des changements envisagés par le projet de loi C-38?

Ms. Morse: It would make sense, but that has not always been our experience to date, and that makes us hesitant. The perception is that there will be less protection for traditional species, and we are concerned. Not having the policy and the actual implementation information is a challenge. If we had more information, maybe we would feel better about it. It is the lack of information we have received that frightens us.

Senator Lang: I think it is safe to say that the current Fisheries Act applies across the nation. Subsequently, in some areas of the country, it is more responsive to the fisheries than it is in other parts of the country because of the nature of the act. Our country is so vast that how the act is applied differentiates across the country. One rule in New Brunswick is not necessarily the best one for the Yukon, for example, because they are two vastly different areas as far as our nation is concerned.

I want to follow up on this. The Minister of Fisheries testified here last week, and he assured us that the purpose of the bill was, in part, to give more of a regional sense to the act and its application. It would enable the federal government to enter into agreements with the provinces and stakeholders in other regions and come to agreements on how the fisheries may be managed in certain areas.

It seems to me that if that principle is applied to your situation in your region, this may be the section that will allow you to have more say than you have had in the past about how that fishery should be managed.

Have you looked at it from the perspective that the enabling clauses in the legislation will allow organizations such as yours to become as involved as you want to be with respect to having more influence and direction on the habitat and the fishery in general?

Ms. Morse: There is a section of the act that talks about funding for fisheries management and one that refers to science. We were doing projects in our region before the *Larocque* decision made us unable to do that anymore. Those parts are encouraging.

The only hesitation I have about that is that previous versions of the Fisheries Act outlined who could enter into these agreements. I think the words were “a recognized fishing organization.” That part is omitted from the act and there is a little trepidation there. However, the concept is something we have been familiar with, and it has some potential.

Senator Johnson: Senator Wallace touched on a very important thing that you were discussing as well.

I want to talk about the habitat. Much of the push-back is about that particular aspect, as you mentioned in your opening comments. Can you tell me about how this might affect the

Mme Morse : Ce serait logique de le croire, mais ce n'est pas toujours ce que nous avons vu dans le passé, de sorte que nous sommes hésitants. La perception que nous avons, c'est qu'il y aura moins de protection pour les espèces traditionnelles et cela nous préoccupe. Le fait de ne pas disposer de la politique et de l'information pour sa mise en œuvre réelle pose un défi. Si nous disposions de plus d'information, peut-être que nous aurions moins à craindre. C'est le manque d'information qui nous fait peur.

Le sénateur Lang : Je pense qu'on ne risque pas de se tromper en disant que la loi actuelle sur les pêches s'applique à l'ensemble du pays. Par conséquent, dans certaines régions du Canada, elle répond mieux aux pêches que dans d'autres régions tout simplement en raison de la nature de cette loi. Notre pays est si vaste que l'application de la loi varie d'un endroit à l'autre. Un règlement pour le Nouveau-Brunswick n'est pas forcément le meilleur pour le Yukon, par exemple, parce que ces deux endroits sont très différents.

J'aimerais continuer sur ce sujet. Le ministre des Pêches a témoigné ici la semaine dernière et il nous a assuré que le projet de loi a pour objet, en partie, de faire en sorte que la loi et son application soient mieux adaptées aux régions. Cela permettrait au gouvernement fédéral de conclure des ententes avec les provinces et les intervenants dans d'autres régions et de se mettre d'accord sur la gestion des pêches dans certaines régions.

Il me semble que si ce principe s'applique à votre situation dans votre région, cela pourrait être la disposition qui vous permettra d'avoir un plus grand rôle à jouer que par le passé dans la façon dont les pêches devraient être gérées.

Avez-vous songé qu'en raison des dispositions habilitantes, la loi permettra à des organisations comme la vôtre de contribuer autant qu'elles veulent et d'avoir davantage d'influence pour ce qui est de l'orientation des politiques relatives à l'habitat et aux pêches en général?

Mme Morse : Il y a un article de la loi qui porte sur le financement de la gestion des pêches et une qui porte sur l'aspect scientifique. Nous réalisons des projets dans notre région avant que la décision *Larocque* nous empêche de le faire. Ces éléments sont encourageants.

La seule hésitation que j'ai à ce sujet, c'est que les versions antérieures de la Loi sur les pêches désignaient qui pouvait conclure ces ententes. Je pense que le libellé parlait « d'un organisme de pêche reconnu. » Cette partie ne figure pas dans la loi de sorte que cela soulève une certaine appréhension. Toutefois, le concept nous est familier et il a du potentiel.

Le sénateur Johnson : Le sénateur Wallace a mentionné quelque chose d'importante dont vous avez également discuté.

J'aimerais parler de l'habitat. Une bonne partie des réactions négatives porte sur cet aspect en particulier, comme vous l'avez mentionné dans votre déclaration préliminaire. Pouvez-vous me

trawling practices and habitat destruction? Would new laws and regulations change the impact of bottom trawlers?

Ms. Morse: Not that I am aware of. Within our organization we do not have bottom trawling. We have a few scallop draggers, but I am not aware of any impact on that.

Senator Johnson: You believe that Bill S-35 weakened the former legislation. If you do not like the regulations that are being proposed, how do you believe it would be better done?

Ms. Morse: With regard to cottage docks and ditches and such things, it would be helpful to have an outline, whether in policy or regulation, along with this, so that we could see how far reaching the intent is. Hesitation comes in when you start looking at larger projects, especially something in a marine environment. Because we have had the experience with aquaculture, we are a bit gun shy about what the implications could be.

Senator Johnson: You are saying that one of the bigger problems is lack of consultation. You said that you had one hour of discussion?

Ms. Morse: That is it.

Senator Seidman: Ms. Morse, Senator Wallace asked the question I was going to ask. You presented the status of the current situation and your concerns about it and I was interested in knowing how the proposed changes in the regime would affect you.

Since you have spoken to that, I would like to ask about your concern about the lack of attention paid to the science, especially going forward. You say that Canada is the only country in the world that has a salmon aquaculture industry that uses these chemicals in shared waters with an active, healthy crustacean fishery. Then you say that the projects received an emergency registration from Health Canada and therefore there is no opportunity for public input, but you are assured that these risk assessments are CEPA equivalent. Could you please expand on that?

Ms. Morse: In order for an aquaculture site to use one of these pesticides, an application is made by the Province of New Brunswick to Health Canada. My understanding is that Health Canada will consult with scientists from DFO and Environment Canada and the emergency registration will be issued with conditions. They have a risk assessment process, which we have been told that we may receive a copy of sometime this month. We

dire comment cela pourrait affecter les pratiques de chalutage et avoir un lien avec la destruction de l'habitat? Est-ce que de nouvelles lois et règlements changeraient les répercussions découlant du chalutage par le fond?

Mme Morse : Pas à ce que je sache. Au sein de notre organisation, personne ne fait de chalutage par le fond. Certains membres sont des dragueurs à pétoncle, mais je ne connais aucune répercussion relativement à cette activité.

Le sénateur Johnson : Vous estimez que le projet de loi S-35 a affaibli l'ancienne loi. Si vous n'aimez pas les lois qui sont proposées, comment estimez-vous que nous pourrions mieux faire les choses?

Mme Morse : Pour ce qui est des quais pour les chalets et des fossés, entre autres, il serait utile d'avoir un aperçu, soit dans la politique ou le règlement, afin que nous puissions voir jusqu'où va la loi. Les gens sont davantage hésitants lorsqu'on commence à examiner les projets de plus grande taille, surtout lorsque cela touche l'environnement marin. En raison de l'expérience que nous avons eue avec l'aquaculture, nous sommes un peu réticents relativement aux répercussions possibles.

Le sénateur Johnson : Vous dites que l'un des principaux problèmes découle du manque de consultation. Vous avez dit que vous aviez eu une heure de discussion?

Mme Morse : C'est ça.

Le sénateur Seidman : Madame Morse, le sénateur Wallace a posé la question que j'allais poser. Vous nous avez présenté la situation actuelle ainsi que vos préoccupations afférentes, et je serais intéressée de savoir comment les changements au régime proposés auraient un effet sur vous.

Étant donné que vous l'avez déjà mentionné, j'aimerais savoir quelles sont vos préoccupations relativement au peu d'attention accordée à la science, surtout en ce qui touche l'avenir. Vous avez dit que le Canada est le seul pays au monde dont l'industrie salmonicole utilise des produits chimiques dans des eaux partagées avec une pêche active et fructueuse aux crustacés. Vous avez également dit que les projets avaient reçu un enregistrement d'urgence de la part de Santé Canada de sorte qu'il n'y a aucune possibilité pour le public d'émettre son avis, mais qu'on vous assure que les évaluations des risques sont équivalentes à celles préconisées par la Loi sur la protection de l'environnement. Pourriez-vous nous donner davantage de détails à ce sujet?

Mme Morse : Pour que l'un de ces sites d'aquaculture obtienne l'autorisation d'utiliser l'un de ces pesticides, une demande doit être présentée auprès de Santé Canada par la province du Nouveau-Brunswick. D'après ce que j'ai compris, Santé Canada consulte ensuite des chercheurs du MPO et d'Environnement Canada en vue de délivrer l'autorisation d'urgence sous conditions. Un processus d'évaluation des risques est en place,

have not seen it over four years to understand how the risk assessment process works, and because it is an emergency, there is no public consultation.

If these products were going for a full registration, there would be an opportunity for public input, but because it is just a one-year emergency registration, there is no consultation.

Senator Seidman: Why is it an emergency registration?

Ms. Morse: That is how it has been termed by Health Canada and DFO. This has been a learning curve for us over the last couple of years. I understand that a full registration requires a three- to five-year process, so in the interim they are doing emergency registrations to treat for the sea lice.

I am not sure that they have applied for a full registration at this point, but they can continue to use emergency registrations. There is no cap on the number of times they can do that.

Senator Seidman: Is there an ongoing scientific study of the effects of these toxins on other life forms?

Ms. Morse: There has been in the past. We are concerned about that because DFO has withdrawn from it. They have looked at things like the tidal current in the area where the treatments occur to see how far the toxicity goes. They looked at the toxicity in the water and discovered that it remains toxic much longer than they had originally anticipated. The loss of that research is very concerning for us considering that we have a shared environment.

Senator Seidman: Thank you for that explanation.

Senator Mitchell: You have some concerns with the way that the CEAA existed prior to Bill C-38, particularly with respect to a case like sea lice and the impact of pesticides or aquaculture chemicals on that. It is your contention that nothing in this bill will alleviate any of those concerns. In fact, it is your profound belief that it weakens your ability to control and confront those kinds of problems in the fisheries, which could have a huge impact on jobs in your industry.

Ms. Morse: We have been concerned about how the current act is implemented. Without a good understanding of the intent and what could transpire with these changes, we are concerned about what impact it will have on us in the future.

Senator Wallace: In Senator Mitchell's question he suggested that you were of the view that Bill C-38 would worsen the current situation that you have concern about. I did not hear your

et on nous a indiqué qu'on pourrait en recevoir copie d'ici la fin du mois. Nous n'avons pas consulté le document en quatre ans pour comprendre comment le processus d'évaluation des risques fonctionne, et comme il s'agit d'une urgence, aucune consultation publique ne sera tenue.

Si ces produits faisaient l'objet d'une autorisation complète, le public aurait l'occasion de se faire entendre, mais comme il s'agit d'une autorisation d'urgence d'un an, il n'y a aucune consultation.

Le sénateur Seidman : Qu'entendez-vous par autorisation d'urgence?

Mme Morse : Ce processus a été mis en place par Santé Canada et le MPO. Nous avons dû en apprendre beaucoup au cours des quelques dernières années. J'ai cru comprendre qu'une autorisation complète nécessite un processus d'approbation sur cinq ans, par conséquent dans l'intervalle, on délivre des autorisations d'urgence pour traiter le pou du poisson.

Je ne suis pas certaine qu'ils aient présenté une demande de certification complète à cette étape-ci, mais ils peuvent continuer d'avoir recours aux processus d'urgence. Il n'y a pas de limite sur le nombre de demandes d'urgence qui peuvent être présentées.

Le sénateur Seidman : Une étude scientifique est-elle en cours pour déterminer les répercussions de ces toxines sur d'autres formes de vie?

Mme Morse : Il y en a eu par le passé. Ce qui nous préoccupe, c'est que le MPO s'est retiré de ces recherches. Il s'était penché sur des sujets comme le courant de marée dans la zone de traitement pour en déterminer la toxicité. En étudiant la toxicité dans l'eau, ils ont découvert que certaines substances toxiques y demeuraient présentes beaucoup plus longtemps que ce qu'ils avaient anticipé. La fin de cette recherche nous préoccupe beaucoup, car nous partageons le même environnement.

Le sénateur Seidman : Je vous remercie de cette explication.

Le sénateur Mitchell : Vous avez exprimé certaines préoccupations quant à la façon dont la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale était appliquée avant le projet de loi C-38, surtout par rapport aux poux du poisson et aux répercussions des pesticides ou aux produits chimiques employés dans l'aquaculture. Vous affirmez cependant qu'il n'y a rien dans ce projet de loi qui permette d'atténuer ces préoccupations. En fait, vous êtes entièrement convaincue que cela affaiblit votre capacité d'endiguer ce type de problèmes dans le secteur des pêches, ce qui pourrait entraîner de très grandes pertes d'emploi dans votre industrie.

Mme Morse : Nous sommes préoccupés par la façon dont la loi actuelle est mise en œuvre. S'il n'y a pas une bonne compréhension de l'intention ni de l'incidence des changements, nous craignons les conséquences que nous aurions à subir à l'avenir.

Le sénateur Wallace : Dans sa question, le sénateur Mitchell a laissé entendre que vous estimiez que le projet de loi C-38 rendrait la situation pire qu'elle ne l'est actuellement. Je ne vous ai pas

response saying that you thought it would worsen. I thought your response was that you were uncertain and that is the concern that you have. Is that true?

Ms. Morse: Yes; we are not completely certain about the impact. I do not think it will improve our situation. I do not know if it will make it worse, either. I cannot say that with any certainty.

Senator Wallace: No. You have not formed an opinion about that. I wanted to clarify that.

Senator Mitchell: Of course, if you had some information about what is really happening, you might be able to form an opinion notwithstanding.

Senator Wallace: But your question was the fact that —

Senator Mitchell: It was the fact that she said she didn't get very much information. You got a phone call a week ago, did you? Yes. That was helpful.

Senator Wallace: I do not think that is your question. Anyway, I understand you.

The Chair: If there are no further questions for the witness, I would simply point out that, which I am sure you already know, the Minister of Fisheries and Oceans is a fellow New Brunswicker, the Honourable Minister Ashfield. He did come to the committee. He and his officials, although they have not been accessible to you up to now, are interested in the situation in New Brunswick. I urge you, if you have issues, to come forward, as you are doing this morning. We will be passing your message on.

Ms. Morse: Thank you for the opportunity. I really appreciate it.

The Chair: As we continue our pre-study of Bill C-38, the budget implementation bill, particularly Part 3 dealing with resource development procedures, we are blessed this morning to have with us, from the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs and from the Assembly of First Nations, a panel of five witnesses, and a raft of back-up experts as well.

Gentlemen, I have spoken to some of you and we are absolutely delighted to have you here. I think it is your first experience before a Senate committee — certainly in the case of Chief Terrance Paul. We will be interested in what he has to say.

Chief Paul, let me say that you have held the position of Chief of Membertou, which is the Membertou First Nation, I believe in Cape Breton, Nova Scotia, since 1984. During this time you have guided your community and administration into one of the most open and efficient native communities in the country. You have served on numerous boards and task forces, and you are one of

entendu dire qu'elle s'empirerait lorsque vous avez répondu à la question. Si j'ai bien compris, vous avez répondu que vous étiez incertaine et que cela vous préoccupait, n'est-ce pas?

Mme Morse : Oui. Nous ne sommes pas encore complètement certains des répercussions. Je ne crois pas que cela va améliorer la situation. Je ne sais pas non plus si elle s'empirerait. Je ne peux rien affirmer avec certitude.

Le sénateur Wallace : Non, en effet. Votre opinion n'est pas encore arrêtée sur la question. Je tenais à éclaircir ce point.

Le sénateur Mitchell : Bien sûr, si vous pouviez disposer des renseignements permettant de déterminer ce qui se passe vraiment, vous seriez en mesure de vous faire une opinion.

Le sénateur Wallace : Mais votre question portait sur le fait que...

Le sénateur Mitchell : Sur le fait qu'elle a affirmé ne pas pouvoir obtenir assez de renseignements. On vous a passé un coup de fil il y a une semaine, n'est-ce pas? Oui, et cela s'est avéré utile.

Le sénateur Wallace : Je ne crois pas que vous ayez posé cette question. Bon, enfin, je comprends ce que vous voulez dire.

Le président : Si vous n'avez plus de questions à poser au témoin, je voudrais souligner un fait que vous savez sans doute déjà, c'est-à-dire que le ministère des Pêches et des Océans vient du Nouveau-Brunswick également. Il s'agit de l'honorable ministre Ashfield. Il est venu se faire entendre devant le comité et était accompagné de ses hauts fonctionnaires. Ils n'ont pas été accessibles pour vous jusqu'à présent, mais ils s'intéressent à la situation au Nouveau-Brunswick. Si vous avez des questions à soulever, je vous exhorte à communiquer avec eux, comme vous avez communiqué avec nous ce matin. Nous allons leur transmettre votre message.

Mme Morse : Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de me faire entendre, j'en suis ravie.

Le président : Alors que nous poursuivons notre étude anticipée du projet de loi C-38, Loi d'exécution du budget, et surtout la partie 3 qui porte sur les procédures d'exploitation des ressources, nous avons le grand honneur d'avoir parmi nous ce matin des représentants de l'Assemblée des chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse et de l'Assemblée des Premières Nations. Il s'agit d'un panel de cinq témoins accompagné d'une brochette d'experts en renfort.

Messieurs, je me suis déjà adressé à quelques-uns d'entre vous, et je dois vous dire que nous sommes absolument ravis de vous recevoir. Je crois qu'il s'agit de votre première audition devant un comité du Sénat, du moins surtout pour le chef Terrance Paul. Nous serons intéressés à entendre ce que vous avez à dire.

Monsieur Paul, je dois préciser que vous avez occupé le poste de chef de la Première nation de Membertou, qui je crois habite le Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, depuis 1984. Sous votre administration, Membertou est devenue l'une des collectivités autochtones les plus ouvertes et efficaces du pays. Vous avez siégé au sein de nombreux conseils et groupes de travail et vous êtes

the original founders of the National Capital Corporation Association, which started out as seven Aboriginal corporations and has grown to 50 Aboriginal financial institutions across the country.

You started your career with the Boston Indian Council, where you received your background training in finance and management. You began as a job placement officer but were quickly promoted to director of finance before being named president of the council.

Upon returning home to Membertou, Chief Paul worked as the economic development officer and band manager, before being elected chief in 1984.

Chief Paul has achieved many accomplishments in his role as chief, including doubling the land base for the Membertou reserve. He also assisted Donald Marshall Junior in his successful and long drawn out case in defence of the Mi'kmaq treaty rights to fish, which resulted in approximately \$600 million in the Atlantic for the Mi'kmaq nation.

In 2012 Chief Paul was inducted into the Junior Achievement Nova Scotia Business Hall of Fame recognizing his accomplishments and contributions to that province.

With Chief Paul is Bruce H. Wildsmith, the legal counsel of the Mi'kmaq chiefs. Mr. Wildsmith, we have a copy of your CV, but if you will forgive me, I will not go into it. Because Chief Paul has not only all of the normal expertise in things but also this great financial expertise, I thought colleagues would like to hear his full CV.

We also have here, from the Assembly of First Nations, Morley Watson, Regional Chief of Assembly of First Nations Saskatchewan. It is great to have you here. Recently, we had with us Grand Chief Atleo and Mr. Jones, who seems to know a lot of things about your organization. You have with you, this morning, a couple of advisers: policy analysts Will David and Daniel Pudjak.

You are well supported here, chief. We have tried to brief ourselves. We have received some materials, and we are all ears. Chief Paul, you are the first up to bat.

Colleagues, I misspoke earlier to the lady from the fishermen's council. I think this Mi'kmaq group were the first one ones to approach our committee to seek a hearing. This is our last day of hearings on our pre-study.

Over to you, Chief Paul.

Terrance Paul, Chief, Co-Chair and Chief of Membertou First Nation, Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs: Thank you, Mr. Chair.

l'un des fondateurs de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement, qui regroupait à ses débuts sept entreprises autochtones et qui compte maintenant 50 institutions financières autochtones au pays.

Vous avez commencé votre carrière au Boston Indian Council, où vous avez acquis une formation en finance et en gestion. Embauché en tant qu'agent de placement, vous avez rapidement gravi les échelons pour devenir directeur des finances et, ultérieurement, président du conseil.

À son retour à Membertou, M. Paul a assumé les fonctions d'agent de développement économique et d'administrateur de bande avant d'être élu chef en 1984.

M. Paul compte une longue liste de réalisations à titre de chef, y compris le fait d'avoir doublé le territoire de la réserve de Membertou. Il a aussi prêté assistance à Donald Marshall Junior qui a bataillé longuement devant les tribunaux en défense des droits de pêche issus de traités du peuple micmac. L'affaire a entraîné des retombées d'environ 600 millions de dollars pour les Micmacs de l'Atlantique.

En 2012, le chef Paul est reçu au temple de la renommée du Junior Achievement Nova Scotia, en hommage à ses hauts faits et à ses importantes contributions à cette province.

M. Paul est accompagné de M. Bruce H. Wildsmith, conseiller juridique de l'Assemblée de chefs micmacs. Monsieur Wildsmith, nous avons une copie de votre CV, mais je ne vais pas le passer en revue. Étant donné que le chef Paul a non seulement l'expertise habituelle dans le domaine, mais également une grande expertise en matière financière, j'ai estimé que mes collègues voudraient connaître tout le contenu de son CV.

Nous recevons également, de l'Assemblée des Premières Nations, Morley Watson, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations de la Saskatchewan. Nous sommes heureux de vous recevoir. Récemment, nous avons entendu le grand chef Atleo et M. Jones, qui semblent être bien au courant de votre organisation. Vous êtes accompagné ce matin de quelques conseillers, soit les analystes des politiques Will David et Daniel Pudjak.

Monsieur le chef, vous avez beaucoup de soutien ici aujourd'hui. Nous avons essayé de nous renseigner avant votre arrivée. Nous avons reçu certains documents, et nous sommes tout ouïes. Monsieur Paul, vous serez le premier à prendre la parole.

Honorables collègues, j'ai fait erreur plus tôt lorsque je me suis adressé à la dame du Conseil des pêcheurs. Je crois que ce groupe de micmacs est le premier à approcher notre comité pour demander à être entendu. Il s'agit de notre dernière journée d'audience dans le cadre de cette étude anticipée.

Monsieur Paul, vous avez la parole.

Terrance Paul, chef, coprésident et chef de la Première nation de Membertou, Assemblée des chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse : Merci monsieur le président.

Good morning, Mr. Chair and members of the committee, fellow witnesses and guests. Thank you for having us here today to discuss the implications of Bill C-38 on our fisheries. I am here today representing the Mi'kmaq of Nova Scotia as the Co-Chair of the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs, Portfolio Lead on Fisheries and as chief of my own community, Membertou. I am thankful for the opportunity to be in Algonquin territory.

The Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs consists of the chiefs from all the 13 Mi'kmaq communities in Nova Scotia. Together, we work with delegated authority to oversee issues that are common to all of our communities, and today's issue is no exception to that.

What brings us to the committee today is our concern with Bill C-38. This bill has serious flaws in its definition of Aboriginal.

As defined in this bill, the concept of Aboriginal fisheries is limited to those who fish for food, social, ceremonial and subsistence purposes only.

With this definition, Mr. Chair, Bill C-38 will result in the infringement of our constitutionally protected right to harvest and sell fish to support a moderate livelihood.

Section 133 of Bill C-38 provides an amendment to the Fisheries Act by adding to subsection 2(1), where Aboriginal fishery is newly defined. This proposed definition will limit the minister to only authorize Aboriginal fisheries conducted for the purposes of using fish as food or subsistence and for social and ceremonial purposes.

While we will be able to participate in the commercial and recreational fisheries along with everyone else, under the same licenses, rules and regulations, this new definition will take away the opportunity to have any other fishery based on our Aboriginal and treaty rights.

For the Mi'kmaq specifically, this means that we will now be prohibited by the Fisheries Act from engaging in our Supreme Court-affirmed right to fish for a moderate livelihood. A moderate-livelihood fishery is neither a subsistence fishery nor a commercial fishery.

The Mi'kmaq right to fish for a moderate livelihood is based on a series of treaties made in 1760 to 1761 and was affirmed by the Supreme Court of Canada in its 1999 *Marshall* decision. Our right to fish for a moderate livelihood is a constitutionally protected treaty right, recognized and affirmed by section 35 of the Constitution Act. Bill C-38 not only disregards this but also leaves both our people and your government with serious compromises.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, témoins et invités, bonjour. Je vous remercie de nous avoir invités aujourd'hui à discuter des répercussions du projet de loi C-38 sur notre secteur des pêches. Aujourd'hui, je prends la parole au nom des Micmacs de la Nouvelle-Écosse en ma qualité de coprésident de l'Assemblée des chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse et à titre de porte-parole du portefeuille des pêches. Je suis également ici à titre de chef de ma propre communauté : Membertou. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de venir en ce territoire algonquin.

L'Assemblée des chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse est une association qui regroupe les chefs des 13 Premières nations micmaques de la Nouvelle-Écosse. Ensemble, nous collaborons grâce à des pouvoirs délégués pour pouvoir défendre des questions qui sont communes à toutes nos communautés. L'audience d'aujourd'hui ne fait pas exception à cette règle.

La raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, c'est pour exprimer nos préoccupations à l'égard du projet de loi C-38. Ce projet de loi est vicié en sa définition du terme « autochtone ».

Le projet de loi limite la notion de pêche autochtone à la pêche à des fins de consommation personnelle ou de subsistance ou à des fins sociales ou cérémoniales.

Cette définition, monsieur le président, viole les droits des Micmacs protégés par la Constitution, de pêcher et de vendre du poisson dans le but de s'assurer une subsistance convenable.

Aux termes de l'article 133 du projet de loi C-38, les définitions du paragraphe 2(1) de la Loi sur les pêches seraient modifiées pour ne permettre au ministre de nous autoriser la pêche qu'à des fins de consommation personnelle, de subsistance ou à des fins sociales ou cérémoniales.

En d'autres termes, les Autochtones seront en mesure, en leur qualité de citoyens, de pratiquer la pêche commerciale et récréative au même titre que les autres citoyens en vertu des mêmes permis, règles et règlements, mais ils ne seront en mesure de pratiquer aucune autre pêche leur étant propre du fait de leur statut d'Autochtones et conformément à leurs droits ancestraux ou issus de traités.

Pour les Micmacs plus précisément, cela signifie que la Loi sur les pêches leur interdira d'exercer leurs droits, confirmés par la Cour suprême, de pêcher dans le but de s'assurer une subsistance convenable. Or, une pêche de subsistance convenable, ce n'est ni une pêche de subsistance ni une pêche commerciale.

Le droit des Micmacs de pêcher pour s'assurer une subsistance convenable repose sur une série de traités signés en 1760 et 1761 qui a été confirmée en 1999 par la Cour suprême du Canada dans la décision *Marshall*. Notre droit de pêcher pour assurer une subsistance convenable est un droit issu de traités et constitutionnellement protégé qui a été reconnu et confirmé par l'article 35 de la Loi constitutionnelle. Le projet de loi C-38 non seulement en fait fi, mais crée de graves compromis tant pour notre peuple que notre gouvernement.

The Chair: Chief, you have our attention. You are dealing with the definition of “Aboriginal” in the act, and you read out the definition at the top of page 2 of your brief.

What does it not include? It says it means that “fish is harvested by an Aboriginal organization or any of its members for the purpose of using fish as food or for subsistence or for social or ceremonial purposes.” What is missing? It seems to be an all inclusive definition to me, but I recognize that I am kind of an amateur on this.

Mr. Paul: It is funny, Mr. Chair, that we discuss that. We knew that that would be the question and that that would be the answer because we are different. We think differently. I will defer to my legal counsel as to what is missing.

Bruce H. Wildsmith, Counsel, Assembly of Nova Scotia Mi’kmaq Chiefs: When the Supreme Court handed down its 1999 *Marshall* decision and talked about the right of the Mi’kmaq, under those treaties and the protection of the constitution, to fish for a moderate livelihood, they wanted to explain what a moderate livelihood was. In our brief, we quote the pertinent passage that talks about a moderate livelihood. When you look at the definition and the purposes of food, social and ceremonial and subsistence, the Supreme Court said subsistence is not what this is about. They specifically said that it is beyond bare subsistence for Aboriginals and non-Aboriginals alike.

Then they said that a livelihood is not the same thing as a commercial opportunity to accumulate wealth, so they were saying that this is not an open-ended right to sell fish for wealth like a commercial fishery. It is something in between, and it is limited to obtaining a moderate livelihood.

The words “food, social and ceremonial” are terms of art that are used in the Department of Fisheries and Oceans to explain the use of fish for consumption by Aboriginals. It is not about the sale of the fish.

It is very common for the Department of Fisheries and Oceans to issue what are called Aboriginal Communal Fishing Licences for food, social and ceremonial purposes. Of course, the use of food, we all understand. Social and ceremonial is not defined, but, in essence, it is about the use, in the community, for social occasions such as wedding or funerals, or for ceremonial occasions. That is not terribly pertinent, but there are gatherings that the Mi’kmaq have annually in Chapel Island, in Cape Breton, meetings for the grand council; there would be ceremonies associated with that, and fish would be used for consumption. These are all about internal uses but not about the sale.

Le président : Monsieur le chef, vous avez notre attention. Vous avez fait référence à la définition « d’autochtone » dans la loi, et vous avez lu la définition en haut de la page 2 de votre mémoire.

Quelles sont les exclusions? Il y est indiqué que le terme « qualifie la pêche pratiquée par une organisation autochtone ou ses membres à des fins de consommation personnelle ou de subsistance ou à des fins sociales ou cérémoniales ». Qu’a-t-on omis? À mes yeux, la définition est totalement inclusive, mais je reconnais ne pas être un expert en la matière.

M. Paul : Monsieur le président, c’est drôle que nous en discutons, car nous savions que cette question serait posée et nous savions quelle serait la réponse, parce que nous sommes différents. Nous pensons différemment. Je vais céder la parole à mon conseiller juridique qui va vous expliquer ce qui manque à la définition.

Bruce H. Wildsmith, avocat, Assemblée des chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse : Lorsque la Cour suprême a rendu sa décision en 1999 dans l’affaire *Marshall*, elle a confirmé que les Micmacs avaient des droits de pêche issus de traités et protégés par la Constitution, et que ces droits visaient une pêche de subsistance convenable. La cour a voulu expliquer ce que constitue « la pêche de subsistance convenable ». Lorsqu’il s’agit de la pêche pratiquée à « des fins de consommation personnelle de subsistance ou à des fins sociales ou cérémoniales », la Cour suprême a établi que cela n’a rien à voir avec la « subsistance convenable ». La cour a spécifiquement indiqué que cela va au-delà de la simple subsistance des Autochtones et non-Autochtones.

Elle a donc statué que le droit de pêcher pour s’assurer une subsistance diffère du droit de pêcher pour tirer avantage d’une occasion d’accumuler des richesses, voilà pourquoi ils affirment qu’il ne s’agit pas d’un droit illimité de vendre du poisson en vue de s’enrichir comme c’est le cas pour la pêche commerciale. Ce droit se situe à mi-chemin entre les deux autres, car il se limite à assurer une subsistance convenable.

Les termes à des fins de consommation, des fins sociales ou des fins cérémoniales sont employés par le ministère des Pêches et des Océans pour expliquer la consommation du poisson par les Autochtones. Cela n’a rien à voir avec la vente du poisson.

Il n’est pas rare que le ministère des Pêches et des Océans délivre des permis de pêche communautaire des Autochtones à des fins de consommation et à des fins sociales ou cérémoniales. Bien sûr, nous comprenons ce dont il s’agit lorsqu’il est question de consommation. Les termes « à des fins sociales ou cérémoniales » ne sont pas définis, mais essentiellement, il s’agit de la consommation en communautés de la ressource dans le cadre d’occasions sociales, comme des mariages, des funérailles ou des cérémonies. Pour vous donner un exemple détaillé, je citerais les rassemblements annuels des Micmacs à Chapel Island, au Cap-Breton, qui sont organisés pour le grand conseil. On y tient des cérémonies où du poisson est consommé. Ce type de consommation se fait à l’interne et ne comprend aucune vente.

The Chair: Are you really saying that this definition we have pinpointed here excludes commercial fishing in the large sense?

Mr. Wildsmith: Yes, in the sense of being special to Aboriginal people or, in this case, particular to the Mi'kmaq but not just the Mi'kmaq of Nova Scotia. The same treaties apply through New Brunswick, through the Gaspé region and through Prince Edward Island. They could possibly apply through Newfoundland as well, though that is a matter of debate. Quite clearly, they include portions of four provinces in Eastern Canada. This right is a right to the Mi'kmaq and the Maliseet First Nations.

Senator Massicotte: Just to clarify this one issue, on the commercial side there is a separate definition that would allow you to fish commercially. However, you are saying that the Supreme Court defines "commercially" as fishing for the creation of wealth. You are saying you are not there yet. There is another subset for reselling fish for the sake of a moderate living. That is the part that is not covered. Commercially is too strong because it is gathering wealth. That is not what you are talking about. You are basically saying you want to resell the fish for the sake of a moderate lifestyle and that is the missing part. Am I correct in saying that?

Mr. Wildsmith: Absolutely.

The Chair: Excellent; I think we have clarified it.

Chief, we interrupted you. We will go back to you to finish your presentation.

Mr. Paul: My first comment will be that clarification, which was discussed.

At present, the Fisheries Act does not use the word "Aboriginal." Under the authority of section 45 of the Fisheries Act, the Aboriginal communal fishing licences regulations have been enacted. Currently, regulations allow the minister to issue communal licences for livelihood and commercial purposes. These proposed amendments, with their new definition of "Aboriginal," will undermine the existing structure of our licences by eliminating our commercial fishery and our right to fish for a moderate livelihood.

In conversations and meetings we have had leading up to today's presentation, we have been told by the Minister of Fisheries and Oceans that despite our constitutional rights any unlicensed fishery would be regarded as illegal and subject to prosecution.

Taking away our moderate livelihood fishery will have major implications for our people. Many people in our communities still trade or sell today what they collect through hunting, fishing and gathering to provide for their families. This fishery is not about

Le président : Affirmez-vous que la définition sur laquelle nous venons de mettre le doigt exclut la pêche commerciale dans son sens élargi?

M. Wildsmith : Oui, car c'est une activité spéciale pour les peuples autochtones, et dans ce cas-ci les Micmacs, mais en réalité, il n'y a pas que ceux de la Nouvelle-Écosse. Les mêmes traités s'appliquent dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick jusqu'à l'Île-du-Prince-Édouard en passant par la Gaspésie. Il est probable qu'ils s'appliquent également à Terre-Neuve, bien que ce soit plutôt matière à débat. Il est donc clair qu'ils comprennent des parties de quatre provinces de l'est du Canada. Ce droit appartient aux Micmacs et aux Premières nations Maliseet.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais éclaircir un point. Il existe donc une définition distincte de la pêche commerciale qui vous permettrait cette activité. Toutefois, vous affirmez que la Cour suprême définit la « pêche commerciale » comme une pêche qui vise l'enrichissement. Or, vous affirmez ne pas en être rendu là pour l'instant. Il existe un autre type d'activité qui consiste à revendre le poisson en vue d'assurer une subsistance convenable. Il s'agirait de la définition manquante. La pêche commerciale va un peu trop loin parce qu'il s'agit d'accumuler des richesses. Ce n'est pas ce dont il s'agit ici. Ce que vous dites en fait, c'est que vous voulez revendre le poisson en vue d'assurer une subsistance convenable et que cette définition est absente. N'est-ce pas?

M. Wildsmith : Exactement.

Le président : Excellent. Je crois que nous avons éclairci ce point.

Chef Paul, nous vous avons interrompu. Nous allons vous redonner la parole pour que vous terminiez votre exposé.

M. Paul : Je vais d'abord vous parler de cette clarification dont on a discuté.

Présentement, la Loi sur les pêches ne contient pas de définition du terme « Autochtone ». En application de l'article 45 de la Loi sur les pêches, le Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones est entré en vigueur. Présentement, en vertu du Règlement, le ministre peut délivrer des permis communautaires à des fins de subsistance ou commerciales. Les modifications proposées mineraient les actuelles structures de permis, car, suivant la nouvelle définition du terme « autochtone », il ne pourrait y avoir aucune pêche autochtone à des fins commerciales ou pour assurer une subsistance convenable.

Lors de discussions et de réunions en vue de l'exposé d'aujourd'hui, le ministre des Pêches et des Océans nous a dit qu'en dépit de nos droits constitutionnels, toute pêche pratiquée sans permis serait considérée comme illégale et passible de poursuites.

L'élimination de notre pêche de subsistance convenable aura de grandes répercussions sur notre peuple. De nombreuses personnes dans nos communautés vendent toujours leurs produits de la pêche, de la chasse et de la cueillette pour subvenir aux besoins de

wealth; it has never been. It is about survival. By not including our moderate livelihood fishery, the amended Fisheries Act becomes both under-inclusive and unconstitutional.

The other major concern we have with Bill C-38 lies in the fact that the Mi'kmaq have not been consulted by the Crown on these amendments. Domestic law recognizes the duty to consult and to accommodate First Nations when decisions of the Crown may have an impact on the Aboriginal and treaty rights. We have been actively working on a government-to-government level to overcome these issues. The made-in-Nova Scotia process was entered into by Canada, the Province of Nova Scotia and the Mi'kmaq in February of 2007 to address these issues. This negotiation process agreed to by your government is the basis for the consultation process, the one that is not being fulfilled with changes being introduced in this bill and its amendments.

As it stands, Part 3 of Bill C-38 will have a direct impact on the federal government's ability to fulfill their constitutional duty to consult with the Mi'kmaq on decisions that are likely to infringe on our rights. We have come to you today, on behalf of the Mi'kmaq of Nova Scotia, to have these major concerns heard. We hope that you can recognize how strongly rooted our concerns are in the traditions, lives and culture of our people.

The realities of these amendments to this bill will not only impact the lives of our people, but also the foundation we have attempted to build in our nation-to-nation agreements. We recommend that the appropriate next steps be to remove the fisheries provisions from this bill and to advise the Minister of Fisheries and Oceans to engage in formal consultations with the Mi'kmaq of Nova Scotia under the consultation terms of reference.

We hope that you also recognize the importance of proper consultation. We ask that you make the recommendation for the definition of "Aboriginal" to be amended, ensuring that the constitutional rights of the Mi'kmaq are not overlooked and dismissed any longer.

Thank you for your time.

The Chair: Thank you, chief. Attached to your presentation, which is a brief we received under date of May 30, was a copy of a letter you sent to the Minister of Fisheries and Oceans, Minister Keith Ashfield. You sent a copy of that letter to us. Did you ever get a reply to that letter?

Mr. Paul: No, I did not.

The Chair: Not at all?

Mr. Paul: One of many.

The Chair: There have been many similar letters and requests for a hearing and consultation. Have you had nothing but silence?

leurs familles. Ce type de pêche ne nous enrichit pas et ce ne fut jamais le cas. C'est une question de survie. Si on n'inclut pas la pêche de subsistance convenable dans la loi, celle-ci oubliera certains de nos membres et deviendra inconstitutionnelle.

L'autre grande préoccupation que nous avons quant au projet de loi C-38 repose sur le fait que la Couronne n'a pas consulté les Micmacs au sujet de ces amendements. Le droit national reconnaît le droit de consulter et d'accommoder les Premières nations quand les décisions de la Couronne pourraient avoir des répercussions sur les droits ancestraux et issus de traité. Nous travaillons fort entre gouvernements pour régler ces questions. Le Canada, la province de la Nouvelle-Écosse et les Micmacs ont entériné, en février 2007, un processus provincial pour remédier à ces questions. Le processus de négociation auquel votre gouvernement a donné son aval constitue l'accise du processus de consultation, mais celui-ci n'a pas été respecté dans la rédaction des changements contenus dans ce projet de loi et ses amendements.

Présentement, la partie 3 du projet de loi C-38 aura un effet direct sur la capacité du gouvernement fédéral de respecter son devoir constitutionnel de consulter les Micmacs quant aux décisions susceptibles de violer nos droits. Nous comparaissons devant vous aujourd'hui, au nom des Micmacs de la Nouvelle-Écosse, pour faire connaître ces grandes inquiétudes. Nous espérons que vous comprendrez que nos préoccupations se fondent sur les traditions, les vies et la culture de notre peuple.

Les répercussions des amendements dans ce projet de loi se reflèteront non seulement sur les vies de nos membres, mais aussi sur la fondation que nous tentons de bâtir dans nos ententes de nation à nation. Nous recommandons que les mesures appropriées soient adoptées pour retirer de ce projet de loi les dispositions relatives aux pêches et pour exhorter le ministre des Pêches et des Océans à lancer des consultations formelles avec les Micmacs de la Nouvelle-Écosse en vertu des conditions de consultation.

Nous espérons que vous comprenez également l'importance de mener des consultations appropriées. Nous vous demandons de recommander que la définition du terme « autochtone » soit modifiée pour garantir que les droits constitutionnels des Micmacs ne soient plus oubliés ou rejetés.

Merci de votre temps.

Le président : Merci, chef Paul. Vous avez joint à votre exposé, qui est un mémoire reçu en date du 30 mai, une copie de la lettre que vous avez envoyée au ministre des Pêches et des Océans, M. Keith Ashfield. Vous nous avez envoyé une copie de cette lettre. Avez-vous obtenu une réponse?

M. Paul : Non.

Le président : Vous n'avez rien reçu du tout?

M. Paul : C'est une de nos nombreuses lettres qui est restée sans réponse.

Le président : Il y a eu de nombreuses autres lettres et requêtes de la sorte pour demander une audience et des consultations. On ne vous a donc jamais répondu?

Mr. Paul: I will ask Mr. Wildsmith to elaborate on the process of what happened in this letter writing to the minister.

Mr. Wildsmith: My memory is not long enough to go back that far. To try to say it in a summary way, for years the Mi'kmaq have said that consultation should occur on amendments to the Fisheries Act. I am sure the committee is aware that the House of Commons has had Fisheries Act amendments and whole new acts in different Parliaments. Letters have been sent to Minister Ashfield and his predecessors saying that is one of the issues on which they should be consulting the Mi'kmaq. There have been some other letters to the minister which have eventually been answered, but not in a fully satisfactory way.

Most recently, there has been a letter which, if my memory is correct, asked for a meeting with the minister in March, although not specifically on this bill of course. There has been no answer to the request for a meeting as of months ago, in the early spring.

The Chair: I should point out one thing. This committee's expertise is energy, the environment and natural resources. We have been asked by the Senate to do a study of Part 3, which we are doing. Just so you know, there is a fairly engaged Standing Senate Committee on Fisheries. I do not know if you have had any interaction with them, but I put it out to you as a suggestion. These Senate committees are very different from the House of Commons committees. You might get some relief. You will get relief from this committee as well, but I am suggesting that you be aware of that Senate committee as a forum for you to be heard and one that will take an interest in your issues.

Without further ado, next we have Regional Chief Morley Watson of the Assembly of First Nations. I believe Saskatchewan is his home territory.

Morley Watson, Regional Chief of Assembly of First Nations Saskatchewan, Assembly of First Nations: Good morning to the members of the Senate. I want to thank you for this opportunity. I am honoured to be in your midst this morning to represent our people.

I also want to say good morning to my colleague Chief Paul. It is a pleasure to be with him again.

Again, as I said, thank you on behalf of the Federation of Saskatchewan Assembly of Indian Nations, as well as the Assembly of First Nations. I am the interim chief of the Federation of Saskatchewan Indian Nations, which is the political organization of our 74 First Nations in Saskatchewan representing our population of about 135,000 people. I extend greetings and thank you for welcoming us into Algonquin territory. My comments this morning will focus primarily on two matters.

First, I would like to speak to the impact of the proposed amendments to the Fisheries Act and the Canadian Environmental Assessment Act. These amendments significantly impact our inherent right and our responsibility to protect our

M. Paul : Je vais demander à M. Wildsmith de vous expliquer le processus de correspondance avec le ministre.

M. Wildsmith : Ma mémoire n'est pas assez bonne pour remonter aussi loin dans le temps. En bref, pendant des années, les Micmacs ont demandé des consultations pour discuter des modifications à la Loi sur les pêches. Je suis sûr que les membres du comité savent que la Chambre des communes a modifié la Loi sur les pêches et des nouvelles lois entières au cours des législatures antérieures. Le ministre Ashfield et ses prédécesseurs ont reçu des lettres leur disant qu'il s'agit d'une des questions justifiant des consultations avec les Micmacs. Le ministre a fini par répondre à certaines autres lettres, mais jamais de façon entièrement satisfaisante.

Récemment, sauf erreur, nous avons envoyé une lettre au ministre pour lui demander de le rencontrer en mars, mais bien entendu il n'était pas nécessairement question de parler de ce projet de loi. La lettre que nous avons envoyée pour demander au ministre de le rencontrer il y a quelques mois, au début du printemps, n'a jamais trouvé réponse.

Le président : J'aimerais souligner une chose. Notre comité se penche sur les questions d'énergie, d'environnement et de ressources naturelles. Le Sénat nous a demandé d'étudier la partie 3, et c'est exactement ce que nous faisons. Sachez que le Comité sénatorial permanent des pêches est très dévoué. Je ne sais pas si vous avez communiqué avec celui-ci, mais je vous recommande de le faire. Les comités sénatoriaux sont très différents des comités de la Chambre. Le Comité des pêches pourrait vous aider. Notre comité est lui aussi prêt à vous aider, mais j'aimerais que vous sachiez que vous pourriez être entendus par ce comité sénatorial qui pourra se pencher sur vos problèmes.

Sans plus attendre, nous allons écouter le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations, Morley Watson. Je crois qu'il vient de la Saskatchewan.

Morley Watson, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations de la Saskatchewan, Assemblée des Premières Nations : Bonjour, chers sénateurs. J'aimerais vous remercier de l'occasion que vous me donnez de comparaître devant vous. C'est un honneur de me retrouver parmi vous pour représenter notre peuple.

J'aimerais aussi saluer mon collègue, le chef Paul. Je suis heureux de le revoir.

Comme je le disais, je vous remercie au nom de la Federation of Saskatchewan Indian Nations et aussi au nom de l'Assemblée des Premières Nations. Je suis le chef intérimaire de la Federation of Saskatchewan Indian Nations, un organe politique regroupant les 74 Premières nations de la Saskatchewan qui représentent une population d'environ 135 000 personnes. Je vous salue et vous remercie de nous accueillir en territoire algonquin. Ce matin, je vais me concentrer surtout sur deux questions.

Tout d'abord, j'aimerais vous parler des effets qu'entraîneront les modifications proposées à la Loi sur les pêches et à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Ces modifications vont grandement changer nos droits inhérents et responsabilités à

natural world, which includes the health of our air, our lands and resources, and our waters. Significantly impacted also is our treaty right to sustenance. We have hunted, fished, trapped and gathered for thousands of years in these territories now called Canada; and we will continue to do so.

Before the arrival of the newcomers, the indigenous people clearly understood that the land, the air and water are gifts from the creator. These gifts ensured our survival and sustained our livelihood. Our people have the responsibility to preserve and protect these gifts for the benefit of present and future generations. During treaty-making, our peoples agreed to share these gifts with your ancestors and with you. We understood the concept of sharing, which is fundamental to our cultural laws. We did not cede or surrender these gifts to anyone or to any government. However, since the conclusion of our treaty in our territories, governments have assumed jurisdiction over our lands and resources through legislation. The legislation is a violation of treaty. Indigenous peoples have fought hard to have our treaty rights entrenched into the Constitution Act of 1982. This act of Parliament means that governments cannot unilaterally propose actions that will abrogate or derogate from these rights.

Bill C-38 impacts our treaty right to fish with its proposed amendments to the Fisheries Act. It narrows the definition of "protection" that applies to the fish, fish life and fish habitat of all fish. The bill lowers the standard of care and protection that will ultimately endanger the health of our people, who rely on fish as a food source for their livelihood and their health. Bill C-38 will also gut the environmental protection provisions of the current Canadian Environment Assessment Act. The proposed amendments give cabinet too much authority and control over environmental assessments and projects. This threatens to politicize environmental decisions. The future of the environment is more important than jobs and profitability.

Second, Canada has failed to consult with the indigenous peoples on the proposed amendments to these acts. This bill does not reflect the Supreme Court decision on the duty to consult and accommodate. In addition, this failure is in conflict with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, which clearly acknowledges indigenous peoples' right to free, prior and informed consent. Bill C-38 is a clear attempt to purposely minimize the federal government's obligations to consult and accommodate First Nations treaty and inherent rights.

I want to make it clear that Bill C-38, as it stands, will be rejected outright by our peoples if our concerns and needs are not accommodated. We need mechanisms in place to ensure that traditional environmental knowledge is respected and utilized in

protéger la nature qui comprend la qualité de notre air, de nos terres, de nos ressources et de nos eaux. Notre droit issu de traités visant à nous permettre de nous procurer des armes à feu de subsistance sera aussi grandement touché. Nous pratiquons la chasse, la pêche, le trappage et la cueillette depuis des milliers d'années dans les territoires portant maintenant le nom de Canada; et nous allons continuer à nous adonner à ces activités.

Avant l'arrivée des colons, les Autochtones comprenaient très bien que la terre, l'air et l'eau sont des cadeaux du créateur. Ces dons garantissaient notre survie et nous permettaient de subvenir à nos besoins. Notre peuple a la responsabilité de préserver et de protéger ces dons au profit des générations présentes et futures. Lors de la négociation de traités, nos peuples ont accepté de partager ces dons avec vos ancêtres ainsi qu'avec vous. Nous comprenions le concept de partage qui est au cœur de nos lois culturelles. Nous n'avons pas cédé ou abandonné ces dons au profit de quiconque ou de tout gouvernement. Toutefois, depuis la signature de notre traité sur nos terres, les gouvernements contrôlent nos terres et nos ressources par le biais de textes de loi. Ces lois violent notre traité. Les peuples autochtones se sont battus ardemment pour que nos droits issus de traités soient enchâssés dans la Loi constitutionnelle de 1982. Cette loi du Parlement garantit que les gouvernements ne peuvent pas prendre de mesures unilatérales qui abrogeront ces droits ou qui y feront entorse.

Le projet de loi C-38 aura des répercussions sur notre droit issu de traité relatif à la pêche de par les modifications qu'il propose d'apporter à la Loi sur les pêches. Le projet de loi réduit la portée de la définition de « protection » qui s'applique aux poissons, à la vie des poissons et aux habitats de tous les poissons. Le projet de loi réduit les normes de protection, et cela va miner la santé de nos membres qui dépendent du poisson comme denrée alimentaire pour leur subsistance et leur santé. Le projet de loi C-38 va aussi éviscérer les dispositions de protection environnementale de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale actuelle. Les modifications proposées donnent trop de pouvoir décisionnaire et de contrôle au conseil des ministres quant aux évaluations et projets environnementaux. Cela risque de politiser les décisions liées à l'environnement. La viabilité de l'environnement importe davantage que les emplois et la rentabilité.

En deuxième lieu, le Canada n'a pas consulté les peuples autochtones par rapport aux modifications proposées à ces lois. Ce projet de loi ne reflète pas l'arrêt de la Cour suprême quant à l'obligation de consulter et d'accommoder les Premières nations. De plus, cette entorse va à l'encontre de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui reconnaît clairement que les peuples autochtones ont droit au consentement libre, préalable et éclairé. Le projet de loi C-38 est clairement une tentative visant à réduire les obligations du gouvernement fédéral à consulter les Premières nations et à accommoder leur traité et leurs droits inhérents.

J'aimerais vous indiquer en termes clairs que le projet de loi C-38, dans sa forme actuelle, sera rejeté d'emblée par nos peuples si on ne tient pas compte de nos préoccupations et de nos besoins. Des mécanismes sont nécessaires pour garantir que le savoir

environmental monitoring, evaluation and reporting. We must participate in environmental protection activities that directly impact the lives of our people.

The Federation of Saskatchewan Indian Nations strongly recommends, and we are joined by other regions of First Nations people across Canada, that Bill C-38 be divided into several components, particularly those provisions dealing with environmental protection. We also want to study the impacts of our rights, to be able to respond in a meaningful way, to be able to negotiate accommodation where required and to formally participate in decision-making that affects the lives of our people.

With that, sir, that is my brief report to you. I thank you for the opportunity to present to you this morning.

The Chair: Thank you very much, Chief Watson.

Senator Mitchell: Thank you, gentlemen, for your very compelling presentations. Perhaps by way of summary, on the one hand, the government has not consulted you, has not answered your letters, has not given you the telephone call that it seems the previous witness, at least, received a week ago. On the other hand, they have neglected this very important point about moderate livelihood. Is it that they just made a mistake because they did not consult you, or do you think they actually excluded that on purpose and they just did not want to consult you in case it came up? Are they doing it by mistake or on purpose? Either one or both?

Mr. Paul: Both. That is the feeling we get on various levels. The *Marshall* decision by the Supreme Court was in 1999. This is 2012 and we have yet to implement the *Marshall* decision.

Senator Mitchell: They have a crime agenda, but not when it applies to those kinds of laws, I guess.

One of the reasons that the government wants to make these changes, arbitrary as they are, is that they want to speed up the process of environmental review and reduce obstacles to development and so on. From what you are saying, and I am not a lawyer, it seems that there are all kinds of bases upon which groups like yours could actually take this to court and create great delays. Is it a fair assessment to say that this will be counterproductive to speeding up the process of review?

Mr. Paul: That is one of our tools.

Senator Mitchell: Do you have the resources that you would need to mount those kinds of court cases collectively with other First Nations?

environnemental traditionnel sera respecté et utilisé dans les domaines de surveillance, évaluation et divulgation environnementale. Nous devons participer aux mesures de protection environnementale qui ont des effets directs sur la vie de nos membres.

La Federation of Saskatchewan Indian Nations ainsi que des Premières nations d'autres régions partout au Canada recommandent fortement que le projet de loi C-38 soit scindé en divers volets, en particulier pour les dispositions traitant de protection environnementale. Nous voulons aussi étudier les répercussions que ce projet de loi aura sur nos droits afin de pouvoir réagir de façon judicieuse, de négocier des accommodements au besoin et de participer formellement au processus de prise de décisions qui toucheront les vies de nos membres.

Sur ce, monsieur le président, je vous remets mon mémoire. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Le président : Merci beaucoup, chef Watson.

Le sénateur Mitchell : Merci, messieurs, de vos exposés des plus fascinants. En gros, d'un côté, le gouvernement ne vous a pas consultés, n'a pas répondu à vos lettres, ne vous a pas appelés comme il aurait à tout le moins appelé le témoin précédent il y a une semaine. D'un autre côté, le gouvernement a fait fi de l'aspect important sur la subsistance convenable. Pensez-vous que cet oubli découle du fait que le gouvernement ne vous a pas consultés, ou pensez-vous plutôt qu'il a fait exprès de vous exclure et qu'il ne voulait pas vous consulter au risque de devoir discuter de cette question? Pensez-vous qu'il s'agit d'une erreur ou que ce fut fait par exprès? Ou le gouvernement a-t-il fait exprès en plus de faire une erreur?

M. Paul : Le gouvernement a fait une erreur en plus de faire exprès. C'est ce que nous croyons à divers égards. L'arrêt *Marshall* de la Cour suprême a été rendu en 1999. Nous sommes maintenant en 2012 et cet arrêt n'a toujours pas été mis en œuvre.

Le sénateur Mitchell : Le gouvernement a un programme pour la criminalité qui ne semble pas s'appliquer à ce genre de lois.

Une des raisons pour lesquelles le gouvernement veut apporter ces changements, aussi arbitraires soient-ils, et qu'il veut accélérer les examens environnementaux et réduire le nombre d'obstacles au développement. Je ne suis pas avocat, mais selon vos propos, on pourrait croire que des groupes comme le vôtre ont toutes sortes de motifs pour tenter des poursuites et engendrer de longs retards. Est-il juste de dire que cela va nuire à l'accélération du processus d'examen?

M. Paul : C'est l'une des choses auxquelles nous pourrions recourir.

Le sénateur Mitchell : Avez-vous les ressources nécessaires pour tenter de telles poursuites avec l'aide d'autres Premières nations?

Mr. Paul: Collectively, we usually gather our pennies to make sure our lawyers are paid.

Senator Mitchell: Of course, you could use that money in other ways more protectively for your people.

Mr. Paul: For sure.

Mr. Watson: If I may add to that, thank you, Senator Mitchell. The Assembly of First Nations has submitted 16 questions to the Minister of Fisheries and Oceans, but we have had no response.

On your other question, for years our people have been under the Indian Act, and the paternalistic attitude of the government continues today. It always has been that way. It has never included us in decision-making on anything, including our lives and the lives of our children and grandchildren. I hope that one day soon the government will realize that if anything were to succeed with our people and our communities it must have our inclusion, our participation and our okay stamp on it. We have seen for 130 to 140 years in treaty that when things are done for you without your consultation and participation, the chances of success are very slim. I would hope that the Government of Canada and Indian Affairs — we still recognize Indian Affairs, not Aboriginal Affairs — will work with the leaders in our communities across Canada to ensure that the lives of future generations are more beneficial and effective, not only to us but also to all Canadians.

Senator Mitchell: I will point out one thing, which is by no means efficient but is a small step. If you give me those 16 questions, I will submit them as written questions on the Order Paper. I will submit them through an MP, and there is a greater urgency on that side in that they have to answer within 45 days. Mr. Paul, if things arise out of your presentation, I would be happy to submit them as written questions so we might be able to get the minister's attention in that way, although it is appalling that we have to go to those lengths to do it.

The Chair: I say this with tongue in cheek: We have advised Senator Mitchell to keep these points in mind when he becomes prime minister. He has assured us that he will do that. Those will be interesting times.

The other point I want to make, without tongue in cheek, is that our study is Part 3 of Bill C-38, and there are many other parts to the bill. I have interpreted thus far, rightly or wrongly, the thrust of your evidence to be directed to the fisheries provisions in the bill.

There are many other aspects. Our information is that there was consultation and great involvement of First Nations in some of the things, such as the streamlining of environmental

M. Paul : Lorsque nous travaillons collectivement, nous réunissons habituellement nos ressources pour nous assurer de pouvoir payer nos avocats.

Le sénateur Mitchell : Il va de soi que vous pourriez utiliser cet argent de façon plus judicieuse au profit de votre peuple.

M. Paul : Bien entendu.

M. Watson : Sénateur Mitchell, j'aimerais ajouter quelque chose. L'Assemblée des Premières Nations a envoyé 16 questions au ministre des Pêches et des Océans, mais nous n'avons obtenu aucune réponse.

En réponse à votre autre question, notre peuple a été pendant des années régi en vertu de la Loi sur les Indiens, et l'attitude paternaliste du gouvernement est toujours présente. Ce fut toujours ainsi. Le gouvernement ne nous a jamais fait participer aux prises de décisions sur quoi que ce soit, pas même sur nos vies ou les vies de nos enfants et petits-enfants. J'espère qu'un jour le gouvernement comprendra que s'il veut faire adopter un projet par notre peuple et nos communautés, notre inclusion, notre participation et notre approbation seront de mise. Au cours des 130 à 140 dernières années, on a constaté que quand des dispositions de traité sont élaborées sans notre consultation et notre participation, les chances de succès sont très faibles. J'espère que le gouvernement du Canada et les Affaires indiennes — nous appelons toujours le ministère Affaires indiennes, pas Affaires autochtones — consulteront les chefs de nos communautés partout au Canada pour garantir que l'avenir des futures générations sera davantage favorable et efficace, pas seulement pour nous, mais aussi pour tous les Canadiens.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais vous proposer un processus loin d'être efficace, mais qui représentera un petit pas dans la bonne direction. Si vous me remettez ces 16 questions, je les déposerai à titre de questions écrites aux fins du *Feuilleton*. Je les déposerai par l'entremise d'un député; les choses avancent beaucoup plus rapidement à la Chambre puisque le gouvernement doit répondre aux questions en moins de 45 jours. Monsieur Paul, si vous voulez faire avancer certains dossiers dont vous avez parlé, je serais heureux de les déposer sous forme de questions écrites pour que nous puissions attirer l'attention du ministre. Mais je trouve déplorable que nous ayons à en arriver là pour le réveiller.

Le président : Je dirai, avec une pointe d'ironie, que nous avons conseillé au sénateur Mitchell de se rappeler de ces questions une fois qu'il sera premier ministre. Il nous a promis qu'il s'en souviendrait. Ce sera une époque intéressante.

Ce que je dirai aussi, cette fois-ci sans ironie, c'est que notre étude porte sur la partie 3 du projet de loi C-38 et que ce projet de loi compte de nombreux autres volets. Je me trompe peut-être, mais jusqu'ici, l'essentiel de vos témoignages porteront sur les dispositions du projet de loi qui concernent la pêche.

Il y a de nombreux autres aspects. On nous a dit qu'il y avait des consultations et une forte participation des Premières nations dans certaines choses, comme la simplification des processus

assessment processes with regard to major resource development projects. I do not know whether that is true or not, but that is certainly what we understand and have been told.

We do understand that, with the fisheries, it is a particular thing. As I said, our mandate normally does not include the fishery. Am I right that your criticisms, which have been well articulated this morning, relate to those fisheries provisions?

Mr. Paul: Yes, for this presentation here today, but we do have concerns as far as the environmental processes go. In the province of Nova Scotia, we have been a little bit successful in having the province work with us to make sure that we are satisfied that there is no damage as to whatever the project is. We are involved to a good extent.

The Chair: You are okay, Chief Watson?

Mr. Watson: Yes, thank you, Mr. Chair. I appreciate that as well. It is not only the fisheries. Equally as important are the air we breathe and the environment. Everything is important to good health. The environment and the fisheries are all very important to all of us.

If I could, to Senator Mitchell, we have submitted questions to a member of Parliament, Phil Toone, from the New Democratic Party and the province of Quebec. We have sent our 16 questions to him, and we are hoping to have that response but, again, I thank you for that offer to expedite that process.

Senator Mitchell: I am not going to do it on the Senate side, but I just emphasize it.

Senator Wallace: Chief Paul, to come back again, I am struggling with your comments that you consider that Bill C-38 would remove the Aboriginal right to fish for a moderate livelihood. As you point out, that right is enshrined in the Marshall case. Can you follow me on this to see if I understand this correctly?

Bill C-38 would define "Aboriginal" in relation to a fishery for the purposes of fish as food, sustenance or for ceremonial or social purposes. That definition does not include moderate livelihood. It seems apparent.

However, Bill C-38, beyond the protection of Aboriginal fishery, as defined in the act, relates specifically to the recreational and commercial fishery, in particular the commercial fishery. The reference to "moderate livelihood," as I understand it, would relate to an Aboriginal's right to harvest fish and to sell them to provide for family. There is the harvesting and the sale. There is a commercial activity, the sale of fish. That is what the term relates to.

What I am struggling with is why you believe that the general reference in Bill C-38 to the commercial fishery, which would relate to Aboriginals and non-Aboriginals, does not cover your right to a moderate livelihood. Commercial activity is the harvesting and sale of fish for the purpose of realizing money. Is that right to a moderate livelihood not protected under that

d'évaluation environnementale pour les grands projets de développement des ressources. Je ne sais pas si c'est vrai, mais c'est certainement ce qu'on a donné à croire.

Nous comprenons que pour les pêches, le cas est particulier. Comme je le disais, notre mandat n'englobe pas normalement les pêches. Vos critiques, si bien présentées ce matin, se rapportent aux dispositions relatives aux pêches, n'est-ce pas?

M. Paul : Oui, pour l'exposé de ce matin, mais nous avons aussi des préoccupations d'ordre environnemental. Dans la province de la Nouvelle-Écosse, nous avons obtenu que la province collabore avec nous pour que nous soyons convaincus que pour quelque projet que ce soit, il n'y aura pas des dommages. Nous sommes impliqués, dans une large mesure.

Le président : Ça va, chef Watson?

M. Watson : Merci, monsieur le président, oui. Je le comprends aussi. Ce n'est pas que les pêches. L'air que nous respirons et l'environnement sont tout aussi importants. Tout compte, pour une bonne santé. L'environnement et les pêches sont très importants pour nous tous.

Si vous permettez, pour le sénateur Mitchell : nous avons présenté des questions à un député, Phil Toone, un néo-démocrate du Québec. Nous lui avons envoyé 16 questions et nous espérons obtenir des réponses, mais je vous serais reconnaissant d'accélérer les choses comme vous le proposez.

Le sénateur Mitchell : Je vais y travailler du côté du Sénat, mais je tenais à le signaler.

Le sénateur Wallace : Chef Paul, j'aimerais revenir à votre déclaration selon laquelle le projet de loi C-38 éliminerait le droit des Autochtones de pêcher pour une subsistance raisonnable. J'ai du mal à comprendre. Vous dites que ce droit est garanti par l'arrêt *Marshall*. Écoutez-moi bien et dites-moi si j'ai bien compris les choses.

Dans le projet de loi C-38, la pêche autochtone est définie comme étant la pêche pratiquée à des fins de consommation personnelle ou de subsistance ou à des fins sociales ou cérémoniales. Cette définition ne comprend pas la subsistance convenable. C'est évident.

En revanche, au-delà de la protection de la pêche autochtone, le projet de loi C-38 porte sur la pêche récréative et commerciale, et plus particulièrement sur la pêche commerciale. Quand on parle de subsistance convenable, si je comprends bien, on parle du droit d'un Autochtone de vendre le poisson qu'il pêche pour assurer la subsistance de sa famille. Il s'agit de vendre le produit de la pêche. C'est une activité commerciale. Voilà à quoi réfère ce terme.

Je ne comprends pas pourquoi la mention de la pêche commerciale dans le projet de loi C-38, et qui se rapporte aux Autochtones et aux non-Autochtones, ne comprend pas d'après vous votre droit à une subsistance convenable. La pêche commerciale consiste à vendre le produit de la pêche pour avoir de l'argent. Est-ce que le droit à une subsistance convenable n'est

general reference? I will let you answer that, but, if that is the case, is your concern really that that moderate livelihood reference is not carved out particularly for Aboriginals but rather is now encompassed in the broader right that is given to all Canadians, including Aboriginals and non-Aboriginals?

Mr. Wildsmith: The point I think we should understand is that the word “commercial,” used in a layman’s sense, refers to any time you sell something. Under the Fisheries Act, “commercial” means a set of rules that are laid down for all fishermen, as citizens of the country, who are engaged in that activity, rules to accumulate what profit and wealth the fishermen can out of that industry. That is specifically what the Supreme Court said is not a moderate livelihood.

I think, with respect, that we need to separate the layman’s notion of “commercial” from the term of art that is used in the fisheries context. These words are not just drawn out of thin air; these words refer to the overall regime that is laid down in the fisheries legislation. Commercial means “commercial,” as the witness from Grand Manan spoke about it. If an Aboriginal community is fishing the way that they are fishing, it would be the same way, under the same rules and everything.

However, when you start to read the rights of Aboriginal people under treaty and under the concept of Aboriginal rights, you see that there is a justification test that must be applied any time rules are laid down against Aboriginal people exercising their rights. That justification test does not apply to a commercial fisherman. The commercial folks fish under licence as a privilege. The Mi’kmaq, under their treaties, have a constitutional right to fish under the Constitution, with the ultimate authority of the minister to regulate if it can be justified.

What is happening today, under Aboriginal Communal Commercial Licences issued by the minister under the Aboriginal Communal Fishing Licences Regulations, is that the Mi’kmaq have licences as a result of this multimillion dollar fishery that took place after the *Marshall* decision in 1999. However, they are fishing like commercial fishermen, under the same rules and regulations as the commercial fishers. Is that the same thing as the moderate livelihood? We think that the Supreme Court said that it was not the same thing. There are tests of justification that have to apply related to seasons, quantities, equipment and all of the technical terms and conditions that apply to the commercial fishers. What happens under the Aboriginal Communal Commercial Fishing Licences is that all of those rules are picked up and dropped in. They say, “Here is the licence for you. We bought it from a commercial fisherman. You have to use it just like that commercial fisherman did; the only difference is that we are giving it to a community.”

If you stretch your mind for a moment and think about the terminology that is actually used in the regulations, they are called Aboriginal Communal Fishing Licences Regulations. You see those two words “Aboriginal” and “commercial” in the title to the regulations. Now we take the definition. How can you have Aboriginal commercial fishing? Aboriginal is restricted to those

pas protégé dans ce cadre-là? Je vous laisse répondre, mais si c’est le cas, ce qui vous préoccupe véritablement, c’est que le droit à une subsistance convenable ne vise pas particulièrement les Autochtones mais est destiné à tous les Canadiens, qu’ils soient Autochtones ou non.

M. Wildsmith : Ce qu’il faut comprendre, c’est que pour Monsieur Tout-le-monde, le terme « commercial » se rapporte à chaque fois qu’on vend quelque chose. En vertu de la Loi sur les pêches, ce terme est associé à un ensemble de règles fixées pour tous les pêcheurs, tous les pêcheurs canadiens, et qui se livrent à cette activité dans le but de faire des profits et de s’enrichir. C’est précisément ce que la Cour suprême a décrit comme n’étant pas une subsistance convenable.

Sauf votre respect, je crois qu’il faut faire la distinction entre l’application générale du terme « commercial » et le terme employé dans le contexte des pêches. Ces mots n’ont pas été tirés d’un chapeau et ils se rapportent au régime connexe aux lois sur les pêches. Commercial signifie « commercial » dans le sens où en parlait le témoin de Grand Manan. Si une communauté autochtone pêche, ce serait de la même manière, selon les mêmes règles, notamment.

Mais si vous commencez à explorer les droits des Autochtones régis par les traités, ou en vertu du concept des droits autochtones, vous verrez qu’il y a des critères de justification qui doivent s’appliquer pour chaque règle imposée aux Autochtones qui exercent leurs droits. Ce critère de justification ne s’applique pas aux pêcheurs commerciaux. Les pêcheurs commerciaux exercent leur activité comme un privilège accordé par un permis. D’après le traité des Micmacs, ils ont un droit constitutionnel de pêcher, et le ministre a le pouvoir de réglementer cette pêche, s’il peut le justifier.

De nos jours, en vertu du Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones émis par le ministre, les Micmacs ont des permis de pêche communautaire des Autochtones à la suite de cette pêche extrêmement lucrative qui a eu lieu après l’arrêt *Marshall*, en 1999. Les Autochtones pêchent toutefois comme des pêcheurs commerciaux, selon les mêmes règles que les pêcheurs commerciaux. Est-ce la même chose que la subsistance convenable? Nous estimons que la Cour suprême a dit que non. Des critères de justification doivent s’appliquer pour toutes les conditions relatives aux pêcheurs commerciaux, pour les saisons, le volume de prises, le matériel et tous les autres termes techniques. Dans le cadre des permis de pêche communautaire des Autochtones, toutes ces règles sont simplement reprises. On nous dit : « Voici votre permis. Nous l’avons acheté à un pêcheur commercial. Vous devez vous en servir comme le faisait ce pêcheur commercial et la seule différence, c’est que le permis appartient maintenant à votre communauté. »

Ouvrez votre esprit et pensez à la terminologie employée dans ce règlement. On parle de permis de pêche communautaire des Autochtones. Vous entendez les deux mots « autochtone » et « commercial » dans le titre du règlement. Revenons à la définition. Comment peut-on avoir une pêche commerciale autochtone? La pêche autochtone est limitée à ses autres

other activities in the definition. "Commercial" is something different. You cannot have the word "Aboriginal" now, by definition, used to provide commercial opportunities. The licences, themselves, are issued the same way. Moderate livelihood is a halfway house, different than commercial and subsistence.

I should say, by the way, that in the definition of "Aboriginal," the Aboriginal communities are well used to the terminology "food, social, ceremonial." They are not used to the term "subsistence." Where did that come from? What does that mean? Does that mean you can sell to some extent? As I said, the Supreme Court said that subsistence or bare subsistence is not what we are talking about, so that is not an answer to our dilemma. This fourth concept is being introduced in the definition without further definition. I must say, as someone who has worked in the field for years, I have never seen that before. I do not know what that means, really.

The Chair: As an aside, you mentioned the 16 questions. If you could give us a copy of that letter through the clerk, Ms. Gordon, it will form part of the record of these proceedings. We will then be able to append it to the submission that we will make to the Finance Committee, which is dealing with the bill. It is another way to draw attention to the matter.

Senator Mitchell: Perhaps, chair, we could append the letters to the minister.

The Chair: Some of them are already done.

Senator Massicotte: I will address my question to Chief Watson. I am trying to understand the argument. I can appreciate your concern relative to the amendments proposed to the act but I am not an expert, so help me out. I gather that your rights, as an Aboriginal, are defined by treaty rights, and the Constitution, 1982 says that we must respect those rights. Everyone understands that those rights exist. Using your words, it is our obligation to respect those treaty rights. Your rights are independent of our laws under your argument so they are protected.

However, you are saying that the newcomers to the country are passing laws that affect how we will govern those natural resources and the environment and, because we are basically diluting our respect for the environment under our laws, you think that this affects your rights under treaty rights. I know it is very technical but is that your argument? The problem is that you are saying we are diluting our responsibility to the environment so we are affecting your treaty rights. You said that your treaty rights are protected by the Constitution so the changes do not affect directly. Rather, you are worried that we will not do a good job on our side, which will affect your side. Is that what you are saying?

Mr. Watson: Thank you for the question. We are saying that we, First Nations and Canadians, all have a responsibility for the environment, the fisheries and everything that we are talking about. Over the years, governments have not included First

activités, dans la définition. « Commercial » c'est quelque chose de bien différent. Vous ne pouvez pas associer le mot « autochtone » à des possibilités commerciales. Les permis eux-mêmes sont émis de la même façon. La subsistance convenable, c'est à mi-chemin, différent à la fois de la pêche commerciale et de la pêche de subsistance.

Reparlons de la définition du terme « autochtone ». Les communautés autochtones sont habituées à la terminologie : « des fins de consommation ou à des fins sociales ou cérémoniales ». Ils ne sont pas habitués au terme « subsistance ». D'où cela est-il venu? Qu'est-ce que ça signifie? Est-ce que ça veut dire qu'on peut vendre une certaine quantité de poissons? Je le répète, d'après la Cour suprême, on ne parle pas ici de pêche de subsistance, ou de subsistance seule et ça ne règle donc pas votre problème. Ce quatrième concept a été intégré à la définition sans qu'il soit expliqué. Je travaille dans ce domaine depuis des années et je dois vous dire que je n'ai jamais vu cela auparavant. En fait, je ne sais pas ce que cela signifie.

Le président : En passant, vous avez parlé d'une lettre comprenant 16 questions. Si vous pouviez en remettre une copie à notre greffière, Mme Gordon, elle sera intégrée au compte rendu de nos délibérations. Nous pourrions alors l'annexer à notre rapport destiné au Comité des finances et portant sur le projet de loi. C'est une autre façon d'attirer l'attention sur cette question.

Le sénateur Mitchell : Nous pourrions peut-être aussi annexer les lettres au ministre, monsieur le président?

Le président : C'est déjà fait pour certaines d'entre elles.

Le sénateur Massicotte : Mes questions sont pour le chef Watson. J'essaie de comprendre son argument. Je comprends que certaines modifications à la loi vous préoccupent, mais comme je ne suis pas un spécialiste, j'ai besoin de votre aide. J'ai cru comprendre que les droits des Autochtones sont définis par les traités, droits qu'il faut respecter d'après la Constitution de 1982. Tout le monde comprend que ces droits existent. Vous nous dites que nous sommes tenus de les respecter. Vos droits sont protégés parce qu'ils sont indépendants de nos lois.

Vous dites que de nouveaux arrivants au pays adoptent quand même des lois qui ont un effet sur la façon dont sont gérés les ressources naturelles et l'environnement, et que l'essai de cette dilution du respect pour l'environnement nuit aussi à vos droits issus de traités. C'est assez complexe, mais c'est bien votre argument? Le problème, c'est que vous affirmez que nous diluons notre responsabilité envers l'environnement et que cela nuit à vos droits issus de traités. Vous dites que vos droits issus de traités sont protégés par la Constitution, alors comment les changements peuvent-ils les toucher directement? Ce qui vous inquiète plutôt, c'est que nous ne faisons pas un bon travail de notre côté, ce qui vous touchera, vous, n'est-ce pas?

M. Watson : Merci pour la question. Nous disons que les Premières nations et les Canadiens ont tous une responsabilité environnementale, de même qu'envers les pêches et tout ce dont nous avons parlé. Au fil du temps, les gouvernements n'ont pas

Nation peoples in decisions that affect our communities and the environment. For the most part, those decisions have been made for us by governments.

What is important now is the quality of the air, the fish that we eat and the water that we drink — all of that. As stewards of the land, we have to do what we have to do to ensure that those things are protected. I think you are as worried about the quality of water as I am. First Nation peoples feel strongly about the land because if we look after the land, it will look after us. That has been proven for centuries, senator.

I am not sure whether I am answering your question, but we all have a responsibility, regardless of what part of Canada we live in. We have to be more inclusive of First Nation peoples in the communities. Pipelines may run through our First Nation communities but we have no assurances that the environment will be protected before, during and after these pipelines. In Saskatchewan, we see uranium mines that have been left behind. They are open and contaminating the environment. No one is taking responsibility for them. The miners are gone. The uranium is gone. The profits are gone. No one has looked after it. I guess I am saying that we all have an obligation, and we want to ensure that legislation includes us and works with us to ensure that at the end of the day for future generations the water, the fish and the air are the best that they can be because that is our responsibility.

Senator Massicotte: These proposed amendments do not affect you directly because you have your treaty rights protected.

You are not talking as an observer. You are saying that because these laws do not affect you but they affect us, as a partner sharing in the resources you are concerned that we will not act responsibly in doing our share to manage the resources over the long term. Even if they do not affect you directly, you are concerned that we will not be responsible with respect to those resources.

Mr. Watson: First Nation peoples have not been included, and that raises a flag that we have to do what we have to do. We have these discussions but we have not been consulted, really, on the different acts that will be affected. I talk about the Canadian Environmental Assessment Act and the Species at Risk Act and the National Energy Board. I do not know how many times we have had to act on intervenor status just to ensure that the environment and everything is looked after. History tells us that we have not been involved, and we are saying that to ensure future generations, we must have involvement and participation. We must have our approval because that is responsibility. As I said, the land has looked after us for centuries and if it will continue to do that, we have to be responsible and in a decision-making process.

Senator Massicotte: Why would we seek your approval when your constitutional position is such that you have your rights and they cannot be affected? Why are you concerned about the

fait participer les peuples des Premières nations aux décisions qui touchaient nos communautés et l'environnement. En gros, ces décisions ont été prises à notre place, par les gouvernements.

Ce qui est important, c'est la qualité de l'air, le poisson dont nous nourrissons et l'eau que nous buvons —, tout ça est important maintenant. Comme gardiens du territoire, nous devons faire le nécessaire pour protéger ces choses-là. Vous devez être aussi préoccupés que moi par la qualité de l'eau. Pour les Premières nations, le territoire est très important et si nous sommes là pour lui, il sera là pour nous. C'est ce qu'ont prouvé les siècles, sénateur.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question, mais nous sommes tous responsables, peu importe où nous vivons au Canada. Les communautés doivent mieux intégrer les peuples des Premières nations. Si des pipelines traversent nos communautés, rien ne garantit que l'environnement sera protégé avant, pendant et après leur fonctionnement. En Saskatchewan, des mines d'uranium ont été abandonnées. Elles sont ouvertes et contaminent l'environnement. Personne n'en assume la responsabilité. Les mineurs sont partis. L'uranium est épuisé. Les profits sont partis. Personne ne s'en occupe. Ce que je dis, c'est que nous avons tous une obligation. Nous voulons nous assurer que la loi tienne compte de nous et assure notre participation pour qu'au bout du compte, les générations futures puissent avoir de l'eau, du poisson et un air de la meilleure qualité possible, parce que nous en avons la responsabilité.

Le sénateur Massicotte : Mais ces modifications proposées ne vous touchent pas directement, puisque vos droits issus de traités sont protégés.

Vous ne parlez pas comme un observateur. Vous dites que parce que ces lois ne vous touchent pas, mais nous touchent, nous, comme partenaires responsables de la ressource, vous craigniez que nous n'agissions pas, nous, de manière responsable pour bien gérer la ressource à long terme. Même si les modifications ne vous touchent pas directement, vous craigniez que nous n'agissions pas de manière responsable dans la gestion de ces ressources.

M. Watson : Les peuples des Premières nations n'ont pas été pris en compte et cela nous signale que nous avons un travail à faire. Nous avons ces discussions, mais nous n'avons pas réellement été consultés sur les différentes lois qui sont modifiées. Je parle de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la Loi sur les espèces en péril et la Loi sur l'Office national de l'énergie. Je ne sais pas combien de fois nous avons dû agir avec un statut d'intervenant, simplement pour nous assurer qu'on tenait compte de l'environnement et du reste. L'histoire nous dit qu'on ne nous a pas fait participer et nous croyons que nous devons jouer un rôle pour veiller sur les générations futures. Notre approbation compte, c'est ça, la responsabilité. Je le répète, notre territoire est là, pour nous, depuis des siècles, et il continuera de jouer ce rôle, mais nous devons assumer nos responsabilités dans un processus décisionnel.

Le sénateur Massicotte : Pourquoi vous demander votre approbation si du point de vue constitutionnel, vous estimez que vos droits sont protégés? Qu'est-ce qui vous préoccupe dans les

proposed amendments? Why would we seek approval when you say that it does not affect you because you have your treaty rights, which we cannot change?

Mr. Watson: At the end of the day, it is all our responsibility. As I mentioned earlier, we shared this land with your ancestors and we share it with you. We have never been included, and we have a responsibility.

If I may, Mr. Chair, I will ask my technical people to help me on this one.

The Chair: Is that okay, senators?

Hon. Senators: Yes.

William David, Policy Analyst, Environmental Stewardship Unit, Assembly of First Nations: I will not add anything but I will reiterate. The regional chief is saying that the resources are the same that First Nations rely on to vindicate and exercise our rights.

I will go to the question of why there is concern about the proposed legislation and its impacts on First Nations. We take the position that First Nations' rights stand apart from the legislative and regulatory regime. The reason for that is that every time the government makes a decision, there is a duty to consult and accommodate. When the government does not have to make a decision, there is no duty to consult and accommodate. That is one example.

These amendments are dramatically reducing the number of decisions the government is making. As a consequence, there will be less dialogue among proponents, government and First Nations.

Keeping in mind that the objective of Bill C-38 is to speed up project approvals — or I should say not to slow down project approvals — and keeping in mind that leaving issues of Aboriginal rights, treaty rights and consultation off the table can push more of these issues into complex constitutional issues, not keeping these issues in the regulatory regime, we fear, threatens to slow down projects much more than the processes that are being streamlined and removed in the act and in the bill itself.

In some ways, these changes, particularly as they relate to First Nations rights, are potentially perverse. Unfortunately, the scope of the changes to the bill are of such magnitude that many First Nations have not had time to deal with the bill comprehensively, aside from specific and particular issues that, if they were to be addressed one by one, could take weeks, if not months.

That, in essence, I would suggest, is why the regulatory changes in this bill are important. Even though they do not impact the ability of First Nations to exercise constitutional rights, they present a threat to the ability of projects to move forward in a timely way.

modifications proposées? Pourquoi devrions-nous demander votre approbation si vous dites vous-mêmes que cela ne vous touche pas parce que vos droits issus de traités sont nécessairement protégés?

M. Watson : Au bout du compte, c'est la responsabilité de tous. Je l'ai dit plus tôt, nous avons partagé ce territoire avec nos ancêtres et avec vous. On n'a jamais été pris en compte et nous avons une responsabilité.

Si vous permettez, monsieur le président, je vais demander à mes experts de m'aider.

Le président : Cela plaît-il aux sénateurs?

Des voix : Oui.

William David, analyste des politiques, Secteur de la gestion de l'environnement, Assemblée des Premières Nations : Je n'ai rien à ajouter, je ne peux que répéter. Le chef régional dit que les ressources sont les mêmes sur lesquelles s'appuient les Premières nations pour défendre et exercer leurs droits.

Je vais vous dire pourquoi nous sommes inquiets des effets du projet de loi sur les Premières nations. Nous estimons que les droits des Premières nations sont quelque chose à part du régime réglementaire et législatif. En effet, chaque fois que le gouvernement prend une décision, il a le devoir de consulter les Autochtones et de faire les accommodements nécessaires. S'il n'a pas de décision à prendre, il n'a pas ce devoir. C'est un exemple.

Ces modifications réduisent de beaucoup le nombre de décisions que doit prendre le gouvernement et par conséquent, il y aura moins de dialogues entre le promoteur, le gouvernement et les Premières nations.

N'oublions pas que l'objectif du projet de loi C-38 est d'accélérer l'approbation des projets — ou plutôt, de ne pas ralentir l'approbation des projets — et n'oublions pas que si on ne tient plus compte des questions relatives aux droits des Autochtones, aux droits issus de traités et à la consultation, cela pourrait mener à des débats constitutionnels complexes. Si cela ne fait plus partie du régime réglementaire, nous craignons que les projets soient encore plus ralentis malgré la simplification des processus ou leur élimination dans la loi, par le projet de loi.

Ces changements pourraient avoir un effet pervers, particulièrement pour ce qui touche aux droits des Premières nations. Malheureusement, les changements proposés dans le projet de loi sont d'une telle ampleur que beaucoup de Premières nations n'ont pas eu le temps de les examiner de manière approfondie, sans parler des questions particulières dont l'examen individuel pourrait prendre des semaines, sinon des mois.

Voilà essentiellement pourquoi les changements que ce projet de loi porte à la réglementation sont si importants. Même s'ils n'ont pas d'incidence directe sur la capacité des Premières nations d'exercer leurs droits constitutionnels, il risque de nuire à la rapidité de mise en œuvre des projets.

Senator Massicotte: I know this argument is complicated. Your position is saying, “Our rights and our obligation to consult are there. The law in this proposed act does not amend or affect those respective rights and obligations.”

One can make the argument that you, like any citizen sharing these rules, have these concerns. I can appreciate that. You, as an Aboriginal, have a particular interest. That gets a bit more complicated, because now you are saying, “Because we are changing the level of consultation within our own population,” using your argument, “it may affect our own implication.” It is gray and it is complicated. That is the only observation I will make, and I think we agree on that.

Senator Lang: I am somewhat confused about what is being presented on the regulatory process brought forward to Parliament for consideration here.

I think we all realize that the regulatory processes, in many cases, have taken an infinite amount of time and, in some cases, so long that projects do not get a formal agreement — such as maybe the Mackenzie pipeline — for nine years for environmental hearings. No one can say that is a reasonable period of time. In all likelihood, they have lost the window of opportunity that would have made it a good project for that part of the country.

We have had presentations saying that right across the country, the provinces and the territories have asked for the regulatory process to be streamlined and to be more disciplined and organized. We also had a presentation here by the federal civil service that clearly enunciated and assured all members of this committee that, first, there will be more money and more resources available for the regulatory process because of what they are doing; it will provide more diligence in examining the environmental questions; and, at the end of the day, probably have more evidence to make a final decision but in a timely manner.

The other aspect is that this is about jobs, which has not been mentioned this morning. I think, Mr. Watson, you would agree that one of the real concerns within the Aboriginal population in this country is the lack of jobs and employment. Unless we have a disciplined and timely process for these major projects, there are no jobs. We can sit around this table and argue about process, about the lawyers, and about various rights. At the end of the day, that young man or woman out there — in this case, maybe Aboriginal — does not have a job. That is, in essence, what the premise of this bill is concerned with.

I do not understand the fact about Aboriginal rights and the legal discussion that you and Senator Massicotte were involved in. If you look at section 5(1), it goes further to ensure that the duty of the Crown to consult with Aboriginal people is enshrined in this legislation. This is a further enhancement, I would say, of our obligation and commitment to the First Nations of this

Le sénateur Massicotte : Je sais que cet argument est compliqué. Vous nous dites que vous avez des droits et que l'on doit vous consulter. Ce projet de loi ne modifie pas ces droits et obligations.

L'on peut dire que vous, tout comme tout citoyen vivant avec ces règles, avez de telles préoccupations. Je le reconnais. En tant qu'Autochtone, vous avez un intérêt particulier pour cette question. Mais les choses deviennent plus compliquées parce que vous êtes en train de nous dire maintenant que, étant donné que l'on change le niveau de consultation dans votre population, cela pourrait avoir un effet sur votre implication. Il s'agit d'une zone grise. C'est compliqué. C'est la seule observation que je voulais faire. Je pense que nous nous entendons là-dessus.

Le sénateur Lang : Je suis un peu confus au sujet de ce que l'on a dit sur le processus parlementaire que le Parlement doit examiner.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que les processus réglementaires, dans bon nombre de cas, ont pris énormément de temps à aboutir. Dans certains cas, cela a pris tellement de temps, que certains projets, notamment, le pipeline du Mackenzie, ont dû attendre neuf ans d'audience environnementale avant d'aboutir à un accord officiel. Personne ne peut dire que cela représente un délai raisonnable. Selon toute vraisemblance, ils ont perdu l'occasion de concrétiser un projet qui aurait été positif pour cette partie du pays.

Des témoins nous ont dit que, partout au pays, et les provinces et les territoires ont demandé à ce que le processus réglementaire soit rationalisé, organisé et plus structuré. Des témoins de la fonction publique du Canada nous ont dit clairement et ont assuré tous les membres du comité que le processus réglementaire, grâce à ces modifications, recevra davantage de fonds et de ressources. De plus, les examens environnementaux seront faits avec encore plus de diligence et, au bout du compte, l'on aura probablement davantage de faits afin de prendre une décision finale que sera toutefois faite en temps opportun.

J'aimerais également vous parler des emplois. L'on n'en a pas parlé ce matin. Je pense, monsieur Watson, que vous seriez d'accord pour dire qu'une des préoccupations les plus importantes de la population autochtone du pays est celle du manque d'emplois et de travail. Si ces projets d'envergure ne sont pas assortis d'un processus rapide et structuré, il n'y aura pas d'emplois. L'on peut peut-être s'asseoir autour de cette table et débattre du processus, des avocats et des droits qui s'y rattachent. Mais, au bout du compte, il reste, qu'il y aura un jeune homme ou une jeune femme — qui, est peut-être Autochtone — qui n'a pas d'emploi. Et c'est précisément sur ce fait que porte le projet de loi.

Je ne comprends pas la discussion juridique que vous avez eue avec le sénateur Massicotte à propos des droits autochtones. Si vous examinez le paragraphe 5(1), vous verrez qu'il veille à s'assurer que le devoir qu'a la Couronne de consulter les Autochtones soit enchâssé dans la loi. Je vous dirai donc qu'il s'agit d'un renforcement de nos obligations et engagements envers

country where these particular projects in a regional sense are being examined. We have to consider their rights and responsibilities and how it affects them, and this legislation clearly outlines that.

I do not understand why you would oppose a section that clearly says Parliament is telling those environmental review processes, "You must consult. Here is how you want to consult."

Further to that, we had evidence, if I am not mistaken — I am going from memory — that \$165 million is committed in that direction for the Aboriginal people in respect to these types of hearings.

Can you tell me what you would rather have in legislation than what is already here, to ensure that the Aboriginal people are involved? At the end of the day, hopefully a few projects go ahead in order to meet what we all want to meet, and that is jobs for our people. Perhaps you would comment on section 5(1).

Mr. Watson: Senator Lang, thank you for those comments. No one more than First Nation and Aboriginal people would love to see jobs in our community, senator. We have had 65 years of welfare cheques, and that is poverty in our communities. There is probably no one who would not love to see our children have careers, to be able to provide for our grandchildren. However, in some of our communities we see the effects of things like mercury poisoning, where you cannot work. As important as jobs and careers are, to be able to live in an environment that is clean is paramount. It is the most important thing because that is our home; that is lands reserved for Indians.

Yes, we want careers. We want our kids to work. We want them to have jobs. However, we also realize that our grandchildren will have to inherit the air, the water and everything else in the environment. We are saying, "Absolutely, we want to be like other communities." We see regions like Alberta, with the oil boom, and potash in Saskatchewan, and that is great. We love to be able to provide for our families. However, at the end of the day we also see the downside of some of our communities with contaminated drinking water, which has led to tremendous health issues that are generational.

At the end of the day, we would love to have jobs, but we also have to be careful of the water we drink and the air we breathe. It is that combination that worries us, because some of our communities are contaminated and it is very unhealthy for all concerned. I guess that is the best way I could answer you.

les Premières nations du pays lorsqu'on examine ces projets dans les régions. Nous devons tenir compte de leurs droits et responsabilités et voir quel impact cela aura sur eux. C'est précisément ce que cette législation définit.

Je ne comprends pas votre opposition à un paragraphe dans lequel le Parlement dit clairement, lors d'un examen environnemental : « Vous devez consulter. Et voici comment vous devez le faire. »

De plus, nous avons entendu, si ma mémoire est bonne, que l'on versera à cet égard 165 millions de dollars pour les Autochtones lors de ces audiences.

Dites-moi donc ce que vous aimeriez voir dans ce projet de loi qui ne s'y trouve pas afin de pouvoir garantir que les Autochtones prennent part au processus? Au bout du compte, j'espère que quelques projets iront de l'avant afin d'atteindre l'objectif que nous voulons tous atteindre, soit celui de créer des emplois pour les Canadiens. Peut-être que vous pourriez nous parler davantage du paragraphe 5(1).

M. Watson : Sénateur Lang, je vous remercie de vos observations. Monsieur le sénateur, personne ne souhaite plus que les Autochtones de voir des emplois créés dans nos communautés. Cela fait 65 ans que nous recevons des chèques de bien-être social et que la pauvreté persiste dans nos communautés. Qui ne souhaiterait pas que nos enfants aient des carrières et qu'ils puissent faire vivre leurs petits-enfants? En revanche, dans certaines de nos communautés, nous devons composer avec les effets notamment de l'empoisonnement au mercure, qui fait en sorte que l'on ne peut pas travailler. Bien que les emplois et les carrières soient importants, le fait de pouvoir vivre dans un environnement salubre est primordial. C'est ce qu'il y a de plus important parce qu'il s'agit de notre foyer. L'on parle de terres qui sont réservées aux Indiens.

Oui, bien entendu que nous souhaitons avoir des carrières. Nous voulons que nos enfants travaillent. Nous voulons qu'ils obtiennent des emplois. En revanche, nous nous rendons compte également que nous léguons à nos petits-enfants l'air, l'eau et tout ce qui se trouve dans l'environnement. Nous disons également que nous voulons absolument être comme les autres collectivités. Nous voyons les incidences du boom pétrolier en Alberta et de la potasse en Saskatchewan et trouvons cela fantastique. Nous adorerions pouvoir subvenir aux besoins de nos familles, mais, au bout du compte, nous voyons également les effets pervers de l'eau contaminée dans nos communautés. Cela a mené à des problèmes de santé énormes qui se répercutent sur toutes les générations.

Au bout du compte, nous adorerions avoir des emplois, mais nous devons également être vigilants quant à la qualité de l'eau que nous buvons et de l'air que nous respirons. C'est précisément cette combinaison qui nous préoccupe, car certaines de nos communautés sont contaminées et c'est très malsain. Je vous ai répondu du mieux que je pouvais.

Senator Johnson: I certainly empathize with what you are saying, Chief Watson. I come from Manitoba. I grew up on Lake Winnipeg, where all the Icelandic fishers fished with the Aboriginals, and still do. There is the mercury and all the issues we have on that lake.

Minister Kent has been before our committee and has reassured us many that the increase in consultations with First Nations will take place through the change process, that an additional \$1.5 million in funding will be provided for that, and that streamlining the laws will not endanger fish habitat. Have you spoken with him or talked to them about that? Is it of any comfort to you? Also, with this increase in funding, during the process you will be consulted and engaged. Could you comment on that?

Mr. Watson: Thank you, senator, for those comments. I have not had those discussions with our First Nation regional leaders in Manitoba. I am not sure what level of consultation they have had with their members of Parliament.

At the end of the day, senator, all we are asking for is to be part of those discussions. My earlier comments were that we have always been excluded from that.

Senator Johnson: You have not spoken with him?

Mr. Watson: No.

Senator Johnson: I am not even talking about Manitoba necessarily; I am talking about you, too. The key issue being that he will consult along the way, during the implementation of this process. Does that give you any comfort in terms of how you feel about the changes?

Mr. Watson: I understand that the Assembly of First Nations may have had very brief and minimal discussions. I think what we would like to do is have more of those discussions at greater length so we are able to address the concerns we have.

I do not think we have had that opportunity as of yet. We would look forward to it and to our full participation. We would love the opportunity to meet the minister and be able to bring forward our concerns.

Mr. David: To be as quick as I can with it, the additional \$1.5 for consultation for First Nations communities is welcome, as is the next section, 5(1)(c), although I note it is similar to what was in section 5(1) of the old act. The fact that it is targeted towards Aboriginal peoples is welcome.

However, there has not been a lot of engagement with First Nations. This is not this government or the previous government. It is a long-standing issue, particularly with respect to broad policy changes under the Environmental Assessment Act and implementation under it.

Le sénateur Johnson : Je compatis tout à fait avec ce que vous nous avez dit, chef Watson. Je viens du Manitoba. J'ai grandi sur le lac Winnipeg, où les pêcheurs islandais pêchaient avec les Autochtones. Ils continuent d'ailleurs à le faire. Ce lac a connu toutes sortes de problèmes, notamment car il est contaminé au mercure.

Le ministre Kent a comparu devant notre comité. Il nous a assuré que l'on allait consulter davantage les Premières nations grâce à cette modification et que l'on fournirait 1,5 million de dollars de plus pour y parvenir. Il nous a également assuré que la rationalisation des lois ne mettrait pas les habitats de poisson en péril. En avez-vous parlé avec lui ou avec vos gens? Est-ce que cela vous réconforte? Sachez que ce financement accru fera en sorte que vous serez consulté et interpellé au cours du processus. Qu'en pensez-vous?

M. Watson : Merci, madame le sénateur, de vos observations. Je n'en ai pas parlé avec les chefs régionaux autochtones du Manitoba. Je ne sais pas à quel point ils en ont parlé avec les membres de leur législature.

Au bout du compte, madame le sénateur, tout ce que nous demandons, c'est de prendre part aux discussions. Des observations que j'ai formulées tout à l'heure soulignaient le fait que nous avons toujours été exclus des discussions.

Le sénateur Johnson : Vous n'avez pas parlé avec lui?

M. Watson : Non.

Le sénateur Johnson : Je ne parle pas forcément du Manitoba. Je parle de vous, également. Il ne faut pas perdre de vue qu'il consultera tout au cours de la mise en œuvre de ce processus. Est-ce que cela vous rassure à propos de ces changements?

M. Watson : Je crois savoir que l'Assemblée des Premières Nations a eu des discussions très brèves et courtes. Nous souhaiterions avoir des discussions plus poussées afin de pouvoir répondre à nos préoccupations.

Je ne pense pas que nous ayons encore eu l'occasion de le faire. Nous désirons le faire et souhaitons y participer pleinement. Nous aimerions avoir l'occasion de rencontrer le ministre pour pouvoir lui présenter nos préoccupations.

M. David : Je vais tenter d'être bref. Nous accueillons favorablement les 1,5 million de dollars supplémentaires qui seront versés à la consultation des collectivités autochtones. Nous accueillons également favorablement l'alinéa 5(1)c), et j'aimerais soulever qu'il ressemble au paragraphe 5(1) de l'ancienne loi. Le fait que cela s'adresse expressément aux peuples autochtones est quelque chose que nous trouvons positif.

En revanche, l'on n'a pas fait beaucoup appel aux Premières nations. Il ne s'agit pas seulement du gouvernement actuel ou de celui d'avant. Il s'agit d'un problème qui existe depuis longtemps, surtout en ce qui concerne les vastes changements stratégiques apportés à la Loi sur l'évaluation environnementale et sa mise en œuvre.

I believe First Nations were the only major civil society group that was not consulted, engaged, during the seven-year review process for the CEAA. We did provide specific points on what we would like to see in the CEAA to the parliamentary standing committee. It was adopted in the report. Regrettably those comments and suggestions were not incorporated into the text of Bill C-38.

While we are hopeful that Minister Kent is coming in good faith, our past experience with this government, and governments prior, leaves us slightly skeptical, particularly when no First Nations have been really consulted on the text of Bill C-38. There is hope there, but there is also, I would say, a fair degree of skepticism. To be clear, there really has not been in-depth engagement on this act or on the proposed regulations already being developed under this act with respect to First Nations.

Senator Johnson: Your leader Shawn Atleo has issued many statements on this, but one of the things he says is that the non-recognition of treaty rights is a deep concern. Would you help me with that? I do not understand exactly which treaty right will not be recognized on this.

Mr. Watson: On that, senator, and I think I have made this statement before, the Government of Canada has been very paternalistic to our people. There have been decisions made, and I will not go into them, but things like the residential school, that have had a generational impact on our people. We have always had the ability to speak for ourselves but we have never been given that opportunity.

I think today the First Nation leaders across Canada are saying that it is time Canada listened to us, worked with us, so we can develop our communities and our people, like any other constituency or region here in Canada.

I think that is what is referred to as our inclusion. For too long we have been excluded and, as Chief Paul said, we have the ability to make those decisions for ourselves as any other people do. I think we are talking about just being included in decisions that affect our lives and affect the environment so we have the ability to contribute also.

Senator Johnson: I understand. I have worked on this issue, as I was on the Aboriginal Affairs Committee for many years. I know exactly what you are saying in this respect.

He did say that changes in regulatory regime, the efforts to streamline, would overstep your rights. I do not know if that is what the act is intended to do. Are you feeling again, as you just said, that this continues and continues and there is never enough consultation?

Je pense que les Premières nations sont les seuls groupes importants de la société civile qui n'aient pas été consultés ou appelés à participer au cours des sept années d'examen de la LCEE. Nous avons fourni au comité permanent des points précis au sujet de ce que nous aimerions voir dans la LCEE. Cela a été adopté dans le rapport. Malheureusement, ces observations et suggestions ne se sont pas retrouvées dans le projet de loi C-38.

Nous avons bon espoir que le ministre Kent agit de bonne foi. En revanche, nos expériences passées avec le gouvernement actuel et les gouvernements précédents nous laissent sceptiques, tout particulièrement lorsqu'aucune Première nation n'a véritablement été consultée au sujet du projet de loi C-38. Nous gardons de l'espoir, mais je vous dirais également que nous sommes plutôt sceptiques. Soyons clairs. L'on n'a pas consulté de manière approfondie les Autochtones au sujet de cette loi ou des règlements proposés qui sont déjà en cours d'élaboration.

Le sénateur Johnson : Votre chef, Shawn Atleo, a émis bon nombre de déclarations à ce sujet. Il a notamment indiqué qu'il était fort préoccupé du fait que l'on ne reconnaissait pas les droits issus des traités. Pouvez-vous en parler davantage? Je ne comprends pas exactement quel droit issu d'un traité n'est pas reconnu dans ce projet de loi.

M. Watson : À ce sujet, madame le sénateur, et je pense l'avoir dit avant, le gouvernement du Canada a été extrêmement paternaliste envers nos gens. Certaines décisions qui ont été prises — et je n'entrerais pas dans les détails — notamment celle concernant les pensionnats, ont eu une incidence générationnelle sur nos gens. Nous avons toujours été en mesure de nous exprimer, mais on ne nous en a jamais donné la chance.

Aujourd'hui, les chefs autochtones du Canada disent qu'il est temps que le Canada les écoute. Il est temps qu'il travaille avec les chefs afin que nos collectivités et nos gens puissent développer leur plein potentiel, comme c'est le cas pour tout autre groupe ou région au Canada.

C'est de cela qu'on parle lorsqu'on parle d'inclusion. Nous avons été exclus bien trop longtemps. Comme l'a dit le chef Paul, nous sommes tout aussi capables que d'autres de prendre des décisions pour nous-mêmes. Il s'agit tout simplement de nous inclure dans les décisions qui touchent nos vies et l'environnement afin que nous puissions également contribuer.

Le sénateur Johnson : Je le comprends. J'ai travaillé sur cette question pendant bon nombre d'années lorsque je siégeais au Comité des affaires autochtones. Je comprends exactement ce que vous êtes en train de me dire.

Il a dit que les modifications dans le régime réglementaire, l'effort de rationalisation, empièteraient sur vos droits. Je ne sais pas si c'est l'intention de la loi. Avez-vous l'impression, comme vous venez de le dire, que l'histoire ne fait que se répéter et qu'il n'y a jamais assez de consultation?

Mr. Watson: Yes, I think history tells us, senator, that we have never been consulted. It has just been, “We will do what is good for the Indians.” We are always skeptical because history tells us that we have never been involved in the decision making that affects the lives of our people.

Senator Johnson: As my friend Senator Lang said, it does come down to also wanting jobs for our young people, wherever we live.

Do you have anything to add to that from your part of the country, in terms of what we are discussing right now? After all, we are all singing from the same hymn book in terms of what we want to achieve for all our people in terms of the fishery, and I am concerned about the fisheries and habitat and have been for many years in the Senate. We are trying to do what is best; this government is trying to do a good job on this.

Help us more. Give me more about that from your side of it. We are not trying to be all negative on everything. It is trying to improve things: regulatory processes and the environment for job creation.

Mr. Paul: We are of the same mind as the regional chief here. Like everyone else, jobs are good, and that is something that a lot of our people do not have.

Our paramount concern is that we leave this place to our children better than how we found it. This is a common thought across the country, at least with our people.

You cannot eat minerals. You cannot eat oil. It is important in our lives and we can take advantage of that, but always keep in mind the environment, the people who live in it and the people who were here for thousands of years. I believe we did a good job of keeping the environment here pretty good. Because of our relationship — we have a constitutional relationship — it is different from that with other Canadians.

In my mind, as I grew up, and I still feel the same way, I am Mi'kmaq first. I follow their laws and their traditions and then apply what is out there. If it makes sense to us we certainly would participate and take part in it and help make that happen.

For example, we have a process in Nova Scotia that is agreed to by all levels of government. We have written terms of reference as to how we will consult with each other. It is all fine, really, however abiding by it is the issue. We have great difficulty with the governments in abiding by what they have agreed to.

Especially with the department of fisheries and oceans, that is the department we have the most difficulty with. I understand that in the last few months there have been civil servants who have been trained and sensitized to the process of consultation.

I understand that 40 percent of the over 2,000 civil servants trained in this were people from DFO. However, we have these difficulties about an agreed process on how we will consult with

M. Watson : Oui. L'histoire nous a montré, madame le sénateur, que nous n'avons jamais été consultés. On ne fait que dire : « Nous ferons ce qui est bon pour les Indiens. » Nous avons toujours été sceptiques, car l'histoire nous a prouvé que nous n'avons jamais pris part aux décisions qui touchaient la vie de nos gens.

Le sénateur Johnson : Comme l'a dit mon ami le sénateur Lang, il s'agit également de vouloir créer des emplois pour nos jeunes, peu importe où nous habitons.

Voulez-vous ajouter quelque chose à cet effet, en tenant compte de votre région? Après tout, nous sommes tous sur la même longueur d'onde en ce qui concerne les objectifs que nous voulons atteindre pour tous au sujet des ressources halieutiques. Les poissons et leur habitat sont des questions qui me préoccupent depuis bon nombre d'années au Sénat. Nous tentons de faire ce qu'il y a de mieux. Le gouvernement essaie de faire la bonne chose.

Aidez-nous. Dites-nous ce que vous en pensez. Nous n'essayons pas d'être négatifs. Nous voulons améliorer les choses, soit les processus réglementaires et la création d'emplois.

M Paul : Nous sommes d'accord avec le chef régional. Tout comme les autres, nous voulons avoir des emplois, et bon nombre de nos gens n'en ont pas.

Notre objectif primordial est de laisser à nos enfants un environnement meilleur que celui que nous avons connu. C'est du moins ce que tous les Autochtones du Canada souhaitent.

On ne peut pas manger des minéraux. On ne peut pas manger du pétrole. Cela est important dans nos vies et il faut en tirer parti. En revanche, il ne faut jamais perdre de vue l'environnement, les gens qui y vivent et ceux qui sont là depuis des milliers d'années. Je crois qu'on a fait un bon travail pour garder l'environnement le plus sain possible. C'est parce que notre relation — qui est constitutionnelle — est différente de celle des autres Canadiens.

En grandissant, je me suis toujours dit, et je me sens encore comme cela, que je suis Micmac avant tout. Je suis les lois et traditions micmaques en premier et me fie ensuite au reste. Si cela nous semble logique, alors, bien entendu, nous participerons et ferons en sorte que les choses se concrétisent.

Par exemple, nous avons un processus en Nouvelle-Écosse sur lequel tous les paliers de gouvernement sont d'accord. Nous avons rédigé les modalités afin de voir comment nous allons nous consulter les uns les autres. Tout est bien, vraiment, mais il est difficile de le faire respecter. Les gouvernements ont de la difficulté à respecter ce qui a été convenu.

C'est notamment le cas du ministère des Pêches et des Océans, qui nous pose le plus de problèmes. Si j'ai bien compris, au cours des derniers mois, des fonctionnaires ont été formés et sensibilisés à propos du processus de consultation.

Si j'ai bien compris, 40 p. 100 des plus de 2 000 fonctionnaires formés provenaient du MPO. Toutefois, nous avons des problèmes relativement au processus de consultation qui a été

each other when our rights are being affected. Even when we feel our rights are being affected it triggers the consultation, from our point of view. Perhaps due to the largess of the government it takes a while for everyone in the whole of government to understand what one part of the federal government is doing, when you have bills like this come out without consideration on what that process is in Indian lands, particularly in Nova Scotia. There are other Mi'kmaq in New Brunswick, P.E.I., Newfoundland, the United States and the lower part of Quebec that have those same rights, but we are the only province that has this process, and it took us over 30 years to achieve it.

Mr. Wildsmith goes back further than this, but I remember back in 1977 we were trying to push for our own process. We would not participate, for instance, in a comprehensive claims process because it involves loan funding.

If you look at the B.C. treaty process, the cost now, after 20 years I believe of discussions, is around \$425 million. That is a debt that we wanted to avoid, so we are not in that process. We are in what I just mentioned, the Nova Scotia process. For lack of a better definition, it was initially called an agreement of a different kind. This is a first, and there are many people, as I understand it, watching our process as perhaps an example of how we can deal with each other.

The Chair: We are getting a little short on time. If you can try to keep your answers a bit tighter, that would be good.

Senator Seidman: I will try to be very brief given we are at the end of our time here. I thank you, Chief Watson and Chief Paul, for your presentations.

Specifically, Chief Paul, I would like to know if other First Nations and Aboriginal organizations have signed similar letters with similar analysis to yours regarding the definition issues and if they have joined that and sent letters to the minister.

Mr. Wildsmith: We are not aware of other similar submissions on that point, but it is fair to say other First Nations are in the same situation. There are at least two other court cases that deal with the right to fish for a moderate livelihood. One is the *Gladstone* case involving one community in British Columbia, and the other happens to be National Chief Atleo's community, the *Ahousaht* case. In discussions prior to today, I wondered why he had not mentioned that when he appeared. It is simply because, as I understand, his national role requires him to restrict to some other issues. However, for his community, the same issue that we are bringing forward I think applies equally.

Senator Seidman: Other First Nations have similar issues with the definition as you put it forward?

convenu lorsque nos droits sont touchés. Lorsque nous estimons que nos droits sont touchés, nous croyons que cela devrait déclencher le mécanisme de consultation. C'est peut-être à cause de la taille du gouvernement, mais cela prend un certain moment pour que l'ensemble du gouvernement comprenne ce qu'une partie du gouvernement fédéral est en train de faire. On le voit notamment avec ce projet de loi qui est proposé sans que nous ayons été consultés à propos des terres autochtones, notamment en Nouvelle-Écosse. Il y a d'autres Micmacs au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, aux États-Unis et dans le Sud du Québec. Ils jouissent des mêmes droits, mais nous sommes la seule province dotée de ce processus, et cela nous a pris plus de 30 ans pour y parvenir.

M. Wildsmith était là bien avant cela, mais je me rappelle qu'en 1977, nous essayions de préconiser notre propre processus. Par exemple, nous refusions de participer au processus de revendication globale parce que cela supposait des prêts pour nous financer.

Aujourd'hui, après 20 ans de pourparlers, le processus de traités de la Colombie-Britannique a coûté environ 425 millions de dollars. Nous ne participons pas à ce processus parce que nous voulions éviter de contracter cette dette. Nous participons au processus de la Nouvelle-Écosse, dont je viens de parler. Faute d'une meilleure définition, on a qualifié cela au départ d'une nouvelle forme d'entente. C'est une première et je crois comprendre que beaucoup de gens s'y intéressent et pourraient s'en inspirer.

Le président : Il nous reste peu de temps. Je vous demanderais de donner des réponses plus concises, si c'est possible.

Le sénateur Seidman : J'essaierai d'être très brève, car la séance tire à sa fin. Merci, chef Watson et chef Paul, de vos déclarations.

Ma question s'adresse au chef Paul. Savez-vous si d'autres Premières nations et associations autochtones ont signé des lettres semblables à la vôtre, accompagnées d'une analyse comparable relativement aux questions de définition? Ont-ils écrit au ministre en joignant ces analyses?

M. Wildsmith : Nous ignorons s'il y a eu d'autres documents semblables sur la question, mais je crois que d'autres Premières nations sont dans la même situation que nous. Il y a au moins deux autres affaires judiciaires qui traitent du droit de pêcher pour assurer une subsistance raisonnable. L'affaire *Gladstone* vise une communauté de la Colombie-Britannique, et l'autre, la communauté du chef national Atleo, l'affaire *Ahousaht*. Je me suis demandé au début pourquoi il ne l'avait pas mentionné lorsqu'il a comparu devant votre comité. C'est tout simplement parce que son rôle national l'oblige à se limiter à d'autres dossiers. Toutefois, le problème que nous avons décrit aujourd'hui s'applique également à sa communauté.

Le sénateur Seidman : D'autres Premières nations ont des problèmes analogues relativement à la définition?

Mr. Wildsmith: Yes, and perhaps the AFN representatives can speak more directly to that.

Mr. Watson: As we stated earlier, I believe we have 630 some First Nations in all of Canada, and we bring to light again that a lot of things have been done for us without our inclusion. I cannot tell you exactly what communities, what their feelings are because, as you can appreciate, they are their own government and make their own decisions on issues that affect their lives.

Again, I wish I could give you a more specific answer on that, but unfortunately I cannot at this time.

Senator Seidman: I appreciate that. I would just like to know if you are specifically aware of any First Nations or Aboriginal organizations who have submitted similar letters with a similar problem with the definition as you put it forward. That was a specific question. I guess you have answered that you do not really know, other than the two cases you know of that are pending.

Mr. Wildsmith: One case is pending; the other was decided a long time ago.

Senator Seidman: Thank you. I appreciate that.

Will the new environmental assessment rules reduce the number of federal agencies that you have to deal with and, as a result, better coordinate consultation with the departments directly? In a sense, there is some positive aspect to this.

Mr. Watson: Thank you for those comments. You are absolutely right. Consultation is so important. It has never happened over the years. We hoped that it would. However, whichever way would be most effective to have our inclusion is what we are looking at. If one way is to have fewer departments, less bureaucracy, less red tape, absolutely, that is a positive. That is good. However, at the end of the day, it must have our inclusion and participation. We would love to do that because I think we are all after the same thing.

Senator Sibbeston: I was going to respond to Mr. Wildsmith who said he was not familiar with the word "subsistence." I can tell you it is not a very good word. It does not add much to the definition. It is not expansive; it is more restrictive.

In the Northwest Territories, where I come from, I am familiar with the word because the Northwest Territories Act, which gives powers to the government in the north to pass laws regarding wildlife and so forth, is there, and there is an overriding clause that says nothing can take away an Aboriginal person's right to hunt and fish for subsistence. That means that if you are in the bush and you are starving and you see a rabbit, then you are able to take that rabbit. Similarly, in your case, standing by the ocean,

M. Wildsmith : Oui, et les représentants de l'APN vous en parleront peut-être de façon plus précise.

M. Watson : Comme nous l'avons indiqué, je crois qu'il y a 630 Premières nations dans l'ensemble du Canada, et nous voulons souligner encore une fois que beaucoup de choses se sont faites pour nous sans nous inclure. Je ne peux pas vous dire exactement quelles communautés partagent notre point de vue, ce qu'elles pensent de cela, car vous comprendrez que chacune a son propre gouvernement et prend ses propres décisions sur les questions qui la touchent.

Encore une fois, j'aimerais bien vous donner une réponse plus précise, mais c'est impossible pour l'instant.

Le sénateur Seidman : Je comprends sans peine. Je voulais simplement savoir si vous saviez si d'autres Premières nations ou associations autochtones ont écrit au ministre pour faire état du même problème que vous relativement à la définition. C'était une question précise. Je crois que votre réponse était que vous l'ignorez, mais que vous savez qu'il y a deux autres affaires devant les tribunaux.

M. Wildsmith : Une affaire est en instance, mais l'autre a été tranchée il y a longtemps.

Le sénateur Seidman : Merci. Je comprends.

Les nouvelles règles d'évaluation environnementale vont-elles réduire le nombre d'organismes fédéraux avec lesquels vous devez traiter, ce qui favoriserait des consultations mieux coordonnées avec les ministères? En un sens, il y a un aspect positif au changement envisagé.

M. Watson : Merci de ces précisions. Vous avez tout à fait raison de dire que la consultation est extrêmement importante. Malheureusement, il n'y a jamais eu de consultations dans le passé, contrairement à ce que nous avions espéré. Toutefois, nous essayons de déterminer quelle serait la meilleure façon de nous inclure dans le processus. Si cela pouvait se faire en réduisant le nombre de ministères, de fonctionnaires ou de formalités administratives, ce serait très certainement une amélioration. Toutefois, ce qui importe au bout du compte, c'est que nous soyons inclus et que nous puissions participer au processus. Nous le souhaitons vivement parce que je crois que nous visons tous le même but.

Le sénateur Sibbeston : Permettez-moi de répondre à M. Wildsmith qui a dit qu'il ne connaissait pas très bien le sens du mot « subsistance ». Je trouve quant à moi que ce n'est pas un bon mot, car il ne donne pas beaucoup de précision à la définition. Il est plutôt restrictif qu'inclusif.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, d'où je suis originaire, on connaît le mot parce qu'il figure dans la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, qui confère au gouvernement dans le Nord le droit d'adopter des lois touchant, entre autres, la faune. Il y a dans cette loi une clause dérogatoire qui précise qu'on ne peut retirer à une personne autochtone le droit de pêcher et de chasser pour sa subsistance. Ainsi, si vous êtes dans la forêt et que vous mourez de faim, et que vous voyez un lapin, vous avez le droit de prendre ce

if you are near death, as it were, and starving, you can take a fish and eat it, but it is a very restrictive and very minimal kind of right. You cannot thrive on that or catch a whole bunch of fish and sell them and so forth. It is a very restrictive word. I am surprised it is even added into the definition because it is not a good word; it is very restrictive. I wanted to comment on that. If you are near starvation, you can eat so you can subsist, but you do not get fat on it.

The Chair: Sounds like a good plan. You have no comments, right? He is just preaching to the converted here.

Senator Lang: I know time is moving on here. I just want to pursue the line of questioning I presented a little earlier with Chief Watson, if I could. Mr. David may have a comment.

It concerns me to hear the comments made that there is no method of consultation, we are not involved and have not been involved. To some degree I accept in some cases in various areas of the country that has occurred. However, I think there is an honest effort being made by all sides of Parliament, all political parties, to ensure that First Nations are involved and are an intricate part of the process.

I want to go back to proposed subsection 5(1). I do not understand what your opposition is to 5(1)(c), which I will read out:

For the purposes of this Act, the environmental effects that are to be taken into account in relation to an act or thing, a physical activity, a designated project or a project are with respect to aboriginal peoples, an effect occurring in Canada of any change that may be caused to the environment on health and socio-economic conditions, physical and cultural heritage, the current use of lands and resources for traditional purposes, or any structure, site or thing that is of historical, archaeological, paleontological or architectural significance.

There is a section here that ensures Aboriginal people are recognized. Second, the obligation to consult before, during and being part of a decision will be taken in respect to a project in a region of this country. Perhaps you can tell me what is wrong with this section and how you would rewrite it to meet what you have said. I think every effort has been made to meet what you stated to us earlier.

Mr. Watson: I will ask my technical and I can add to Senator Lang's question.

Mr. David: As I said earlier, 5(1)(c) is welcome. Is there grave opposition to it? I have not heard of any yet. Like I said, I believe it is more or less welcome. I think there are potential issues in it, but I think they are frankly very minor compared to issues in other provisions of the act.

lapin. Dans votre cas, si vous vous trouvez au bord de l'océan et que vous êtes près de mourir de faim, vous pouvez pêcher un poisson et le manger, mais cela reste un droit extrêmement limité et très minime. Il ne permet pas de faire des profits en pêchant beaucoup de poissons pour les vendre. C'est un mot qui a une portée très restreinte. Je suis étonné qu'on l'ait utilisé dans la définition parce qu'il est trop restrictif. Je voulais le signaler. Si vous êtes sur le point de mourir de faim, vous avez le droit de manger pour ne pas périr, mais pas d'engraisser.

Le président : Ça semble tout à fait logique. Vous n'avez rien à ajouter? Il prêche aux convertis ici.

Le sénateur Lang : Je sais que le temps file. J'aimerais poser quelques questions au chef Watson dans le même sens que précédemment, si c'est possible. M. David voudra peut-être intervenir.

Je n'aime pas entendre dire qu'il n'y a pas de méthodes de consultation, qu'on n'a pas pu participer et ainsi de suite. J'admets dans une certaine mesure que cela s'est passé dans certaines régions du pays, mais je crois que tous les législateurs, de tous les partis politiques, s'efforcent sincèrement de faire en sorte que les Premières nations puissent participer systématiquement au processus.

J'aimerais revenir au paragraphe 5(1) du projet de loi. Je ne comprends pas pourquoi vous vous opposez à l'alinéa 5(1)c), dont je vais faire la lecture :

Pour l'application de la présente loi, les effets environnementaux qui sont en cause à l'égard d'une mesure, d'une activité concrète, d'un projet désigné ou d'un projet sont les suivants [...] s'agissant des peuples autochtones, les répercussions au Canada des changements qui risquent d'être causés à l'environnement, selon le cas : sur les plans sanitaire et socio-économique, sur le patrimoine naturel et le patrimoine culturel, sur l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles, sur une construction, un emplacement ou une chose d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural.

Cette disposition garantit la reconnaissance des peuples autochtones. De plus, l'obligation de les consulter avant, et pendant la réalisation d'un projet dans une région du Canada, et de les inclure dans la décision, existe également. Pourriez-vous me dire ce qui ne va pas dans cette disposition et comment vous la récrieriez pour corriger la lacune que vous y voyez. Je crois qu'on a tout mis en œuvre pour répondre aux demandes que vous nous avez exprimées.

M. Watson : Je vais demander à mon adjoint de vous répondre et je pourrai ajouter quelque chose par la suite.

M. David : Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous accueillons favorablement l'alinéa 5(1)c). Cette disposition a-t-elle soulevé beaucoup d'opposition? Je n'en ai pas entendu. Comme je l'ai dit, elle est plus ou moins bien accueillie. Elle peut poser certaines difficultés, mais j'assume qu'elles sont très mineures par rapport aux problèmes que soulèvent d'autres dispositions de la loi.

To give you an idea, for instance, my interpretation of 5(1)(c)(iii), the current use of lands and resources for traditional purposes, suggests to me any traditional territory covered by a treaty and being used by First Nations, whether on Crown lands or private lands, is covered by that. Meaning any changes to those lands are covered by that. I fail to see how any treaty right would not necessarily come within the scope of that.

Senator Lang: From your perspective and some of the concerns expressed here, this meets that requirement to consult, at least in part.

Mr. David: No, I do not. There is a question on what the legislation says. The interpretation I outlined for you will almost be directly contrary to what the agency, the NEB and virtually every other federal authority will be. That will be a contentious issue when it comes up because not many people have heard about it.

Does the process itself constitute a consultation? I would think not. That is because the Environmental Assessment Act was subject to a seven-year review. AFN was called to testify in the dying days of that review by the standing committee. We appreciated the opportunity to participate. This issue of 5(1) was not raised by AFN nor was it raised with us by the standing committee.

In fact, we raised separate issues related to consultation and appropriate vehicles for incorporating consultation into the Environmental Assessment Act. The reason was because the constitutional duty to consult and accommodate was articulated after the act was last reviewed and those constitutional requirements were never incorporated in the act. They stand only as a matter of policy and arguably are inadequately functioning, hence the reason why there are so many delays on particularly large projects; the policies themselves are arbitrary.

Was there adequate consultation? I would suggest definitely not. Is 5(1)(c) a problem? Maybe not. I think there are larger issues with this act.

Senator Lang: I will not argue with the fact that you did not see this legislation before it was tabled. Quite frankly, no one saw this legislation except for the cabinet because that is our parliamentary process.

I appreciate your comment. You feel this section recognizes the responsibility to the First Nations people in a specific region if an environmental process is brought into play, and they will play an integral part of it. By legislation, they have to play an integral part of it, not unlike the Constitution that you talked about before.

Mr. David: However, I would suggest to you that it will be a contentious interpretation. Only time will tell how that is interpreted.

Senator Lang: The proof is in the pudding, then?

Mr. David: On something like that, definitely.

Par exemple, d'après mon interprétation du sous-alinéa 5(1) c)(iii), « l'usage courant de terre et de ressources à des fins traditionnelles » signifie tout territoire ancestral visé par un traité et utilisé par les Premières nations, que ce soit sur des terres publiques ou privées. Tout changement à ces terres serait donc visé par cette disposition. Je ne vois pas comment un droit issu de traités ne pourrait pas nécessairement être visé.

Le sénateur Lang : D'après vous et d'autres personnes qui avez témoigné devant le comité, cela signifie qu'on a rempli, du moins partiellement, l'obligation de consulter.

M. David : Non, je ne suis pas de cet avis. Il subsiste des questions sur le sens de la disposition. L'interprétation de l'agence, de l'Office national de l'énergie, et de pratiquement toute autre autorité fédérale, sera directement contraire à celle que je viens de vous décrire. Cela suscitera des litiges parce que peu de gens en ont entendu parler.

En soi, le processus constitue-t-il une consultation? Je ne le crois pas, parce que la Loi sur l'évaluation environnementale était assujettie à une obligation d'examen après sept ans. À la toute fin de cet examen, on a invité l'APN à témoigner devant le comité permanent. Nous avons été heureux de pouvoir participer. Toutefois, ni l'APN, ni le comité permanent n'ont souligné la question du paragraphe 5(1).

En fait, nous avons parlé de la consultation et des moyens appropriés de l'inclure dans la Loi d'évaluation environnementale. C'est parce que l'obligation constitutionnelle de consulter et d'accommoder les Premières nations a été énoncée après le dernier examen de la loi et cette exigence n'a jamais été incorporée à la loi. Elle est une simple question de politique et les mécanismes de consultation fonctionnent mal; voilà pourquoi il y a tant de retard relativement aux projets majeurs; les politiques elles-mêmes sont arbitraires.

Y a-t-il eu consultation suffisante? Absolument pas, à mon avis. L'alinéa 5(1)c) fait-il problème? Pas nécessairement. Je crois que cette loi pose des problèmes plus graves que cela.

Le sénateur Lang : Je reconnais que vous n'avez pas vu le projet de loi avant son dépôt. En fait, personne ne l'a vu à l'exception du cabinet, parce que cela relève de notre procédure parlementaire.

Je vous remercie d'avoir exprimé votre opinion. À votre avis, cette disposition reconnaît la responsabilité de l'État envers les Premières nations dans une région précise s'il y a un processus d'évaluation environnementale; les Premières nations doivent en faire partie intégrante. C'est prévu par la loi, tout comme dans la Constitution que vous avez évoquée tout à l'heure.

M. David : Je crois toutefois que l'interprétation fera problème. On verra comment elle est interprétée avec le temps.

Le sénateur Lang : Bref, il faudra attendre pour voir?

M. David : Absolument.

Senator Wallace: Mr. Wildsmith, I am back to this issue of the right of Aboriginals to fish for moderate livelihood. I am wondering if Aboriginals who wish to do that are required to have a licence issued by the minister or the minister's office.

Mr. Wildsmith: The minister takes the view that a licence is required to support all fishing. That would include the livelihood fishery. There has not been a fishery provided through the minister which has been described as a livelihood fishery.

Senator Wallace: The reason I ask that is because, as you clearly stated earlier, your view that the Aboriginal right to fish for a moderate livelihood has been removed by Bill C-38. I suggested to you that it could be covered under the broader right of Bill C-38 that all Canadians have this right to a commercial fishery, which is covered by Bill C-38.

I am just looking at the area in Bill C-38 that defines "commercial" in relation to a fishery; it relates to fish that are harvested under the authority of a licence for the purpose of sale. Why would that not cover a moderate livelihood? A moderate livelihood covers the sale of fish and requires a licence. Why is that not covered under the general provision of Bill C-38?

Mr. Wildsmith: As I was trying to express before, I think the answer is the idea that commercial — in a lay sense, even in that definition — does not take into account the way that "commercial" is articulated in the Fisheries Act and other provisions, and implemented. The commercial fishery is open to all Canadians and is not special to Aboriginal people. It is not based on their rights, but on that licence. It takes all of the rules, terms and conditions that are normally associated with a commercial fisher and drops it in on the Aboriginal Mi'kmaq right holder.

Senator Wallace: You are obviously more familiar with the other provisions of the Fisheries Act than we are. It is not regularly before our committee.

Under Bill C-38, I am looking at the definition of "commercial" and the reference to licence. There is no description of the types of licences. It just refers to a licence issued by the minister. It seems to be as broad as it can be and if it is as broad as it can be, seemingly it would cover a moderate livelihood.

Mr. Wildsmith: Only if other provisions in the Fisheries Act are amended. For example, these licences are issued, as I said before, under Aboriginal Communal Fishing Licences Regulations, but the licences are Aboriginal communal commercial. How do you reconcile those two definitions?

Le sénateur Wallace : Monsieur Wildsmith, je reviens au droit des Autochtones de pêcher pour subvenir à leurs besoins. Les Autochtones qui veulent le faire sont-ils tenus d'obtenir un permis délivré par le ministre ou son cabinet?

M. Wildsmith : Le ministre estime que tous les pêcheurs doivent avoir un permis, ce qui inclut la pêche de subsistance. Le ministre n'a pas établi de pêche correspondant à la pêche de subsistance.

Le sénateur Wallace : Si je vous pose cette question, c'est parce que vous nous avez clairement dit tout à l'heure que vous croyez que le projet de loi C-38 abolit le droit ancestral de pêcher pour s'assurer une subsistance convenable. Moi je pense que ce droit pourrait être inclus dans le droit plus général qu'ont tous les Canadiens de pratiquer une pêche commerciale affirmée dans le projet de loi C-38.

Je regarde la disposition du projet de loi C-38 qui définit le terme « commercial » par rapport à la pêche; cet adjectif qualifie la pêche pratiquée sous le régime d'un permis en vue de la vente. Pourquoi est-ce que cela ne s'appliquerait pas à une pêche pratiquée pour s'assurer une subsistance convenable? Une subsistance convenable peut être assurée par la vente d'un poisson par quelqu'un qui détient un permis. Pourquoi cette disposition générale du projet de loi C-38 ne serait-elle pas suffisante?

M. Wildsmith : Comme j'essayais de le dire auparavant, je pense que la réponse c'est que le terme commercial — même dans le sens général exprimé dans cette définition — ne correspond pas à la définition du terme « commercial » que l'on trouve dans la Loi sur les pêches et d'autres dispositions, et à son application. La définition que vous mentionnez d'une pêche commerciale s'applique à tous les Canadiens et pas particulièrement aux Autochtones. Il ne s'agit pas d'un droit ancestral, mais d'un droit conféré par un permis. Cette définition prend toutes les règles et modalités normalement associées à une pêche commerciale et les applique aux Micmacs détenteurs d'un droit ancestral.

Le sénateur Wallace : Il est évident que vous connaissez mieux que nous les autres dispositions de la Loi sur les pêches. Nous n'avons pas l'habitude d'en discuter au comité.

J'ai sous les yeux la définition de « commercial » dans le projet de loi C-38 qui mentionne un permis. Il n'y a aucune description des genres de permis. Elle mentionne simplement un permis émis par le ministre. Cela me semble aussi large que possible, et si c'est bien le cas, cela doit englober aussi une subsistance convenable.

M. Wildsmith : Seulement si d'autres dispositions de la Loi sur les pêches sont modifiées. Par exemple, comme je l'ai déjà mentionné, ces permis seront accordés en vertu du Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones, mais ces permis concernent une pêche communautaire. Comment pouvez-vous concilier ces deux définitions?

Senator Wallace: In itself, this provision in Bill C-38 may not remove the right — which I thought you were suggesting — of Aboriginals to fish for moderate livelihood, but it may trigger other kinds of consequential amendments that may be triggered elsewhere. I guess that is the point.

Mr. Wildsmith: That could be the case.

The Chair: That brings us to the end of our questioning. To Chief Paul, Chief Watson and the people with you, I hope you have enjoyed the appearance this morning. We certainly have. There has been a good exchange.

To the extent that there have been a number of comments that have not dealt directly with Bill C-38, I understand why you make them. I can only try to reassure you that at least here in the Senate of Canada, we have an Aboriginal Peoples Committee and other committees that are focused on your issues. We are here to consult and be consulted with at any and all times.

I think you would admit, Chief Watson, that we contacted you as a committee to say that if you have stuff you want to talk about, here we are, we are ready; we provided about eight dates. I just want to make that clear. It is not as if we are hiding behind a wall and you are hiding behind another one.

I think this is a great country and I know you do as well. We appreciate how our environment has been preserved up until recent times. We all have a heck of a challenge — in the face of industrial and other kinds of development — to prevent it from deteriorating our great natural habitats, resources and lands.

If you ever want to come to this committee again, let us know through Ms. Gordon. We are here to listen and to interact.

Many thanks for a very constructive morning. We will pass on these comments, especially on the definition issue as well as the 16 questions — if we get the letter — to form part of the record. You have heard what the future Prime Minister is going to do from his end. He has promised me I might even be his principal secretary. You never know.

Senator Mitchell: I will fix your fisheries problems.

The Chair: Do you want to make a closing comment?

Mr. Paul: I still feel that there is still not a clear understanding between “commercial” and “livelihood.” I know it indicates if we have full access then the commercial fishery would serve as the livelihood, but that is not what the case is. As soon as the *Marshall* decision was decided, all the major fishing companies and conglomerates said, “We have no room. It is fully subscribed.” That is part of the problem and there is that difference.

Le sénateur Wallace : En soi, cette disposition du projet de loi C-38 n'abolit peut-être pas le droit — et c'est ce que je pensais que vous disiez — qu'ont les Autochtones de pêcher pour s'assurer une subsistance convenable, mais il est possible qu'elle nécessite des modifications corrélatives à d'autres dispositions. Je suppose que c'est votre argument.

M. Wildsmith : Cela pourrait être le cas.

Le président : Cela met fin à la période de questions. Chef Paul, chef Watson, j'espère que vous, et les personnes qui vous accompagnent, avez apprécié votre comparution ce matin autant que nous. Nous avons eu un bon échange.

Pour ce qui est des commentaires qui ne se rapportaient pas directement au projet de loi C-38, je comprends pourquoi vous les avez faits. Pour vous rassurer, sachez qu'au moins ici au Sénat du Canada, il y a un Comité des peuples autochtones et d'autres comités qui se concentrent sur les questions qui vous intéressent. Nous sommes ici pour consulter et pour être consultés n'importe quand.

Je pense que vous reconnaîtrez, chef Watson, que notre comité a communiqué avec vous pour vous dire que s'il y avait des questions dont vous vouliez discuter, nous étions prêts à vous recevoir. Nous vous avons proposé environ huit dates. Je tenais simplement à préciser cela. Nous ne sommes pas cachés derrière un mur, et vous, derrière un autre.

Je pense que nous vivons dans un merveilleux pays et je sais que c'est également votre avis. Nous sommes heureux que notre environnement ait été préservé jusqu'à tout récemment. Nous avons tous un énorme défi à relever — étant donné le développement industriel, entre autres — pour empêcher que le développement détériore nos extraordinaires habitats naturels, ressources et territoires.

Si jamais vous voulez revenir nous voir, dites-le-nous par l'entremise de Mme Gordon. Nous sommes ici pour écouter et pour discuter.

Merci beaucoup de cette matinée très constructive. Nous allons transmettre vos commentaires, surtout en ce qui concerne la définition ainsi que les 16 questions — si nous recevons la lettre — afin qu'elle s'ajoute au dossier. Vous avez entendu ce que le futur premier ministre va faire de son côté. Il m'a promis que je pourrais même être son secrétaire principal. On ne sait jamais.

Le sénateur Mitchell : Je vais régler vos problèmes de pêche.

Le président : Avez-vous quelque chose à ajouter en conclusion?

M Paul : J'ai toujours l'impression que la distinction entre « commercial » et « subsistance » n'est pas encore claire. Je sais que cela indique que si nous avons pleinement accès, alors la pêche commerciale peut assurer notre subsistance, mais ce n'est pas le cas. Dès que la décision a été rendue dans l'affaire *Marshall*, tous les conglomerats et les grandes sociétés de pêche ont dit : « Il n'y a plus de place pour nous. Toute la place est prise. » Cela fait partie du problème, et c'est une différence dont il faut tenir compte.

We not only have a right to have 5, 10 or 30 people fishing in our community; they all have the right. Room must be made for that livelihood fishery.

The Chair: Very good.

(The committee adjourned.)

Il n'y a pas seulement 5, 10 ou 30 personnes qui ont le droit de pêcher dans notre collectivité; nous avons tous ce droit. Il faut faire de la place pour cette pêche de subsistance.

Le président : Très bien.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, June 5, 2012

As an individual:

Dennis Fentie, Former Premier of Yukon.

Thursday, June 7, 2012

Grand Manan Fishermen's Association (by video conference):

Bonnie H. Morse, Program Coordinator.

Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs:

Terrance Paul, Chief, Co-Chair and Chief of Membertou First Nation;

Bruce H. Wildsmith, Counsel.

Assembly of First Nations:

Morley Watson, Regional Chief of Assembly of First Nations Saskatchewan;

William David, Policy Analyst, Environmental Stewardship Unit;

Dan Pujdak, Policy Analyst, Environmental Stewardship Unit.

TÉMOINS

Le mardi 5 juin 2012

À titre personnel :

Dennis Fentie, ancien premier ministre du Yukon.

Le jeudi 7 juin 2012

Grand Manan Fishermen's Association (par vidéoconférence) :

Bonnie H. Morse, coordonnatrice de programme.

Assemblée des chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse :

Terrance Paul, chef, coprésident et chef de la Première Nation de Membertou;

Bruce H. Wildsmith, avocat.

Assemblée des Premières Nations :

Morley Watson, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations de la Saskatchewan;

William David, analyste des politiques, Secteur de la gestion de l'environnement;

Dan Pujdak, analyste des politiques, Secteur de la gestion de l'environnement.